

# UNIVERSITÉ PÉDAGOGIQUE NATIONALE



**B.P. 8815**

**KINSHASA/NGALIEMA**

**FACULTE DES SCIENCES**

**DÉPARTEMENT DE GÉOGRAPHIE-SCIENCES DE L'ENVIRONNEMENT**

Mémoire présenté et soutenu en vue de l'obtention du Diplôme d'Etudes  
Approfondies en Sciences

N° .....

Option : Géographie-Sciences de l'environnement

Orientation : Aménagement du territoire

## **DYNAMIQUE SPATIALE ET GEOGOUVERNANCE DE LA VILLE DE KINDU**

**Par**

**Chef de travaux KITEMBO KABALIBALI Peter**

**Promoteur : Jean-Claude MASHINI DHI MBITA M.**

*Professeur Ordinaire*

**Jury :**

Président : Professeur Ordinaire René MPURU MAZEMBE BIAS (UPN)

Secrétaire : Professeur Kabata KABAMBA (UPN)

**Membres effectifs :**

- Professeur Ordinaire Jean Claude MASHINI DHI MBITA (Promoteur UPN)
- Professeure Virginie MUSENGA TSHEY (UPN)

**2021-2022**



**KITEMBO KABALIBALI Peter** est né à Kalima, une cité minière au centre-est de la République démocratique du Congo. Il est Licencié en Géographie et gestion de l'environnement de l'ISP-KINDU.

**Il a une licence spéciale en Géographie-sciences de l'environnement de l'université Pédagogique Nationale (UPN) Kinshasa.**

Chef de travaux à l'université pédagogique nationale, KITEMBO Peter est passionné de la recherche, il a choisi l'aménagement du territoire comme orientation. Il est à cheval entre la géographie du développement et la géographie politique ; une orientation qui intéresse l'école Congolaise de géographie.

A l'issue de cette étude, il s'avère que :

- Dans la ville de Kindu, **l'Etat** reste le principal acteur de développement. Il est secondé par **ses partenaires du développement** et quelques **privés** qui interviennent dans l'accès aux services publics de base (eau, santé, éducation...). La ville et son hinterland disposent de plusieurs potentialités mal exploitées.
- La croissance **spatiale** et la croissance **démographique** sont au-dessus de l'évolution des infrastructures qui présentent une concentration spatiale **inéquitable**; base de frustration et d'indifférence de la population.
- A cet effet, une **gouvernance participative** basée sur une décentralisation à la base est nécessaire à travers la stratégie "**D 3 B**" proposée.

A mon papa Ignace KABALIBALI

A mon épouse Marthe ZAINA

A mes enfants

Je dédie ce travail

## **Sigles et abréviations**

ASF	: Association Santé Familiale
CICR	: Comité International de la Croix Rouge
CTAD	: Cellule Technique d'Appui à la Décentralisation
CTB	; Coopération Technique Belge
COOPI	: Cooperazioni international (Italie)
ETD	: Entité Territoriale Décentralisée
ENABEL	: Agence Belge de Développement
FAO	: Fonds de Nations Unies pour l'Alimentation
GIZ	: Deutsche Gesellschaft fur internationale
MERLIN	: Medical Relief International (Angleterre)
MICS	: Multiple indications Cluster Survery (Enquête par grappe à indicateurs multiples)
OMS	: Organisation Mondiale pour la Santé
PAM	: Programme Alimentaire Mondial
PDU	: Plan de Développement Urbain
PDR	: Programme de développement rural
PIRAM	: Programme Intégré de Relance d'Agriculture au Maniema
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
UNICEF	: Programme de Nations Unies pour l'Enfance

## Liste des cartes, tableaux, graphiques et photos

### I. Cartes

1. Kindu dans la province du Mamanema	27
2 et 3. Modélisation de traits physiques de Kindu	28
4. Division administrative de la ville de Kindu	40
5. Les quartiers de la ville de Kindu	40
6. Zone non aedificandi	47
7. Etalement spatiale urbain de Kindu	49
8. Concentration de la voirie urbaine	55
9. Infrastructures urbaines d'adduction d'eau	59
10. Structures sanitaires de grande importance	62
11. Zones d'influence des hôpitaux	64
12. Zone d'influence de structures scolaires	65
13. Infrastructures sanitaires et scolaires (publiques/privées) synthèse	67
14. Occupation du sol 1986	69
15. Occupation du sol 2020	70
16. Voirie urbaine asphaltée (différents acteurs)	84
17. Evolution des lotissements dans la ville de Kindu	117

### Tableaux

1. Données pluviométriques de Kindu	29
2. Hiérarchie des 20 villes Congolaises en 2015	37
3. Subdivisions administratives de la ville de Kindu	38
4. Nouvelle répartition administrative de la ville de Kindu (2019)	39
5. Colonisation des espaces dits de "ségrégation"	44
6. Espaces non aedificandi	45
7. Liste des lotissements de la ville de Kindu	48
8. Répartition des abonnés et borne fontaine par commune	56
9. Répartition des cabines électriques par commune.	59

10. Répartition des structures sanitaire par zone de santé	52
11. Nombre de médecins	63
12. Capacité d'accueil des infrastructures sanitaire	63
13. Population scolaire par régime de gestion	67
14. Effectifs des écoles et des élèves (primaire et secondaire) en 2019	56
15. Données météorologiques de Kindu en 2020	67
16. Compétences du niveau local	76
15. ONG internationales et leurs domaines d'intervention à Kindu	77
16. ONG internationales de la province du Maniema	78
17. Acteurs urbains locaux et domaines d'intervention	79
18. Acteurs urbains et leurs actions	83
19. Fréquentation et qualité des structures sanitaires de Kindu	89
20. Analyse FFOM du secteur agricole	98
21. Analyse FFOM du secteur de l'habitat	98
22. Analyse FFOM du secteur de transport	100
23. Analyse FFOM du secteur d'eau et d'assainissement	101
24. Analyse FFOM du secteur sociodémographique	103
25. Analyse FFOM du secteur sanitaire	103
26. Niveau A de la stratégie « D 3B » : l'avenue	107
27. Niveau moyen de la stratégie « D 3B »	107

### **Graphiques/Figures**

1. Diagramme ombro-thermique	29
2. Evolution de la population urbaine de Kindu	30
3. Pyramide des âges	35
4. Evolution de la population par commune	36
5. Répartition de la population par commune	36
6. Occupation du sol : lotissements avec ou sans arrêté du Gouverneur	50
7. Repartition spatiale des avenues asphaltées	54
8. Concentration des châteaux d'eau par commune	57
9. Concentration des cabines électriques par commune	59
10. Répartition des abonnés SNEL par commune	61
11. Répartition des structures sanitaires (publique/privée)	62
12. Evolution du niveau d'accès à l'eau potable	94
13. Répartition des structures éducatives	90
14. Volume de la population urbaine par catégorie en 2019	65

15. Voirie asphaltée par commune	85
16. Répartition des structures sanitaires par commune	88
17. Répartition des infrastructures sanitaires	90
18. Evolution budgétaire de la ville	92
19. Schématisation de la stratégie « 3 D B »	108

### **Photos**

1. Constructions anarchiques sans voie de sortie	44
2 et 3. Construction anarchique dans le lit de Mikelenge	46
4 et 5 Confluence de Mikelenge et du fleuve Congo zone non aedificandi	36
6. Principal château d'eau	87
7 et 8. Bornes fontaines ENABEL	88
9 et 10. Marchés de bois de cuisson de briques	96
11 et 12. Marchés des braises dans la commune de Kasuku	96
13 et 14 Elevage et maraîchage dans l'hinterland de Kindu	98

### **Liste des annexes**

Annexe I : Budget de la ville de Kindu (exercice 2018-2019)	134
Annexe II : Evolution de la population	137
Annexe III : Tableau de répartition de la population par catégories	138
Annexe IV : Points d'approvisionnement en denrées alimentaires	139
Annexe III : Protocole de récolte des données	140

## **Remerciements**

Ce travail, fruit d'un certain nombre de privations, ne pouvait aboutir sans le concours des uns et des autres. C'est pourquoi nous faisons nôtre l'obligation de témoigner notre gratitude aux autorités académiques de l'UPN et à tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, ont contribué à l'édification de cette œuvre.

Notre gratitude s'adresse tout particulièrement à notre promoteur, nous citons le Professeur ordinaire Jean-Claude Mashini Dhi Mbita Mulenghe qui a accepté de nous accompagner à travers ses orientations, ses remarques et ses recommandations face à cette recherche de 3<sup>e</sup> cycle, malgré ses multiples occupations. Ses conseils et son encadrement ont été pour nous d'une grande contribution.

Nos remerciements s'adressent aussi aux Professeurs de l'Université Pédagogique Nationale qui nous ont accompagné en animant divers séminaires et cela dans des conditions souvent difficiles. Ils n'ont ménagé aucun effort dans le choix et la sélection des enseignements de qualité pour notre formation.

Nous remercions les animateurs des différents services de l'Etat et ceux du privé de la ville de Kindu pour la mise à notre disposition des différents documents à leur portée. Leur collaboration nous a permis non seulement d'accéder à l'information, mais aussi à orienter notre approche du terrain. Nous leur prions de pérenniser cette attitude pour le bien-être de la population du Maniema en général et de la ville de Kindu en particulier.

Notre gratitude va prioritairement à la famille de l'honorable Joseph Kokonyangi qui n'a pas lésiné sur les moyens pour financer nos multiples déplacements et pour supporter d'autres frais liés à l'aboutissement de cette recherche. Nous remercions également les familles Mathieu Ndarabu, Kumbikumbi et Jérémie Morisho ainsi que la grande famille Munkula pour leur soutien moral et matériel.

Enfin, nous remercions particulièrement le Professeur ordinaire Alphonse Masandi Milondo pour ses diverses assistances tout au long de ce processus. Qu'il trouve ici l'expression de notre profonde gratitude

**KITEMBO KABALIBALI Pieter**



## Résumé

Loin d'être une question commune, la gouvernance de la ville de Kindu est un terrain des batailles politiques pour le positionnement des acteurs du pouvoir central. Pourtant, les lois du pays ont prôné la décentralisation comme mode de gestion. Il en résulte que la ville est gérée par des autorités établies suite au non achèvement du processus électoral. Faute d'une coordination, les acteurs urbains de Kindu sont plus motivés par des intérêts personnels que communautaires.

L'absence de stratégies d'aménagement urbain, de cadre de référence et de coordination ainsi que l'accroissement démographique ont conduit à l'étalement des villes. La ville connaît un mitage sans pouvoir bénéficier des services, des équipements et des infrastructures nécessaires. Il se dégage ainsi, un écart important entre les potentialités urbaines qui devraient guider les acteurs et les actions réalisées. Il est alors plus que nécessaire de prôner la géogouvernance pour non seulement la ville de Kindu, mais aussi pour les villes congolaises afin d'espérer une gouvernance locale susceptible de développer les espaces urbains.

## Mots clés :

*Gouvernance urbaine, gouvernance territoriale, géogouvernance, dynamique spatiale, ville moyenne, Kindu, RDC.*

## Abstract

Far from being a common issue, the governance of the city of Kindu is a field of political battles for the positioning of central power actors. However, the laws of the country have advocated decentralization as a mode of management. As a result, the city is managed by disputed authorities, established following the non-completion of the electoral process. Due to a lack of coordination, the urban actors of Kindu are more motivated by personal than community interests.

The lack of urban development strategies, reference and coordination frameworks, population growth have led to the sprawl of cities. The city is experiencing a slump without being able to benefit from the necessary services, equipment and infrastructure. There is thus a significant gap between the urban potentialities that should guide the actors and the actions carried out. It is therefore more than necessary to advocate geo governance for not only the city of Kindu, but also Congolese cities in order to hope for local governance capable of developing urban spaces.

## Key words :

*Urban governance, territorial governance, geo governance, spatial dynamics, medium-sized city, Kindu, DRC.*

## **Sommaire**

Pages préliminaires

Introduction générale

Chapitre premier : Croissance spatiale de Kindu

Chapitre deuxième : Equipements d'encadrement urbain, un thermomètre de l'équité sociospatiale à Kindu

Chapitre troisième : Enjeux et défis de la gouvernance urbaine à Kindu

Chapitre quatrième : Problèmes de gouvernance territoriale à Kindu

Chapitre cinquième : Perspectives de gestion de la ville de Kindu

**Conclusion générale**

**Bibliographie sélective**

**Annexes utiles**

**Table des matières**

## INTRODUCTION GÉNÉRALE

### 1. Contexte de l'étude :

L'urbanisation dans le monde est de deux ordres. Celle des pays du Nord et celle des pays du Sud. Il existe en Occident une relation entre l'urbanisation et le développement économique (Djeki, 2014) lequel touche à la fois des espaces urbanisés et des espaces non urbanisés. Ce qui n'est pas le cas des pays du Sud.

Au Nord tout comme au Sud, l'urbanisation a conduit à étendre indéfiniment la taille des villes. La différence entre les deux mondes réside au niveau de la maîtrise de la gestion de l'espace (Nzuzi, 1995). Cet auteur souligne que « la gestion de l'espace est l'un des problèmes les plus complexes qui se posent aux États africains issus de la colonisation depuis les indépendances, la croissance urbaine qui s'était accélérée après la seconde guerre mondiale ne s'est pas ralentie. La morphologie actuelle des villes africaines est plutôt le résultat d'une croissance spontanée que l'aboutissement d'un schéma d'aménagement ».

Nous notons cependant que ce phénomène reste irréversible. Il s'accompagne très souvent d'un lot des problèmes que les sociétés doivent résoudre. La résolution de ceux-ci, suppose un apport constant des solutions multisectorielles et interdisciplinaires.

Différentes pistes de réflexion abordées à l'occasion de ce travail portant sur la dynamique spatiale et la gouvernance urbaine, visent à trouver des réponses structurelles plus adaptées aux besoins de communautés urbaines. Or, ces communautés ne sont pas des structures isolées. Elles sont en interaction directe ou indirecte avec d'autres structures spatiales, territoriales et régionales.

Pumain (1999) pense que par-delà l'expansion générale de la taille des villes et de leur nombre, se cache une tendance à la hiérarchisation, c'est-à-dire à l'augmentation des inégalités. Cette tendance s'explique en partie par les avantages initiaux dans les processus d'adaptation par diffusion des innovations. Il apparaît, d'après Merlin (1987) que « l'influence du territoire, de sa répartition et de son exploitation peut s'exercer sur le plan du groupement urbain, ... ».

Nous avons pensé pour notre part, que seule une gestion harmonieuse de l'espace urbain et de sa région peut résoudre les problèmes qui accompagnent l'urbanisation des pays du Sud. C'est là toute la problématique de la gouvernance urbaine et territoriale (Mashini, 2018).

Dans les pays des anciennes démocraties, des études ont régulièrement été menées à ce sujet et coordonnées très souvent par des universités. C'est le cas de l'université d'Ottawa dans sa collection gouvernance (Gilles et Andrew, 1999). Ces études ont défini plusieurs alternatives dans ce domaine.

D'après Harry (1999), le concept de gouvernance trouve son premier éclaircissement en Afrique avec la Banque mondiale qui insinue que « *La gouvernance implique la définition de mécanismes de gestion d'un système social et de ses actions dans le but d'assurer la sécurité, la prospérité, la cohérence, l'ordre et la continuité du système* ».

Bien que le concept soit apparu depuis lors dans le langage politique et du développement, il a fallu attendre 1995 pour avoir la première théorisation de la question par les Nations Unies pour qui, « *la gouvernance est considérée comme l'ensemble des différents processus et méthodes à travers lesquels les individus et les institutions, publiques et privées, gèrent leurs affaires communes* » (Osmont, 2008).

Dans la présente étude, nous allons nous pencher sur l'analyse de la dynamique spatiale et territoriale d'une ville moyenne de la RD Congo, couplées ici à la géogouvernance urbaine.

### **Kindu, une ville sans véritable gouvernance urbaine (territoriale) ?**

Il s'agit pour nous d'entreprendre un diagnostic de la gouvernance urbaine de même qu'une analyse spatiale de l'implantation des unités d'encadrement urbain sur les différents complexes spatiaux de la ville de Kindu. Ces complexes étant les trois communes, les dix quartiers et au plus bas niveau les 110 blocs et avenues.

La ville de Kindu, chef-lieu de la province du Maniema et siège des institutions provinciales, se trouve être confrontée à la dualité d'appropriation de prise d'initiative en matière d'implantation d'équipements d'encadrement urbain.

Ce constat de terrain est autant une des motivations de la présente recherche. Cependant, bien des villes de la RD Congo, jouant le rôle de chef-lieu de province, sont aussi les sièges de plusieurs institutions. Il en résulte une complémentarité, entre les actions des administrations urbaines, provinciales et nationales mais aussi des privés. C'est le cas par exemple de l'asphaltage de grandes artères urbaines, où la ville a ajouté plus de deux kilomètres des voiries

à ceux prévus par le gouvernement central dans ses programmes de “cinq chantiers” et de la “révolution de la modernité”.

Il en va sans dire que le niveau urbain ou local de la gouvernance se trouve amputé de certains de ses acteurs et, par conséquent, on assiste aux balbutiements d'une gouvernance locale de moins en moins présente sur le terrain.

## **2. Etat de la question à travers les études sur la dynamique spatiale, la gouvernance urbaine et le géogouvernance.**

### **a. Dans le cadre de la dynamique urbaine et territoriale**

A ce jour, plusieurs études ont été menées dans le cadre de la gouvernance, de la dynamique urbaine et des fonctions des espaces urbains.

1. Kabamba K. (2000) a abordé la dynamique régionale par l'étude des principaux changements socio-politiques et économiques intervenus au cours des quatre décennies d'avant 2000 dans le grand Kasai. Son constat a été que la région a connu une recomposition socio-spatiale sous l'influence de plusieurs forces qui ont abouti à la réorganisation des flux d'échanges. Il en ressort une concentration des infrastructures en certains lieux de l'espace régional et l'urbanisation rapide, mais inégalement répartie.

2. Du point de vue de la dynamique spatiale ou territoriale, il existe une différence entre la spatialisation et la territorialisation des activités des acteurs de gouvernance. Celle-ci a été abordée par Sack (1998) cité par Dubresson (2004). D'après lui « la distinction entre spatialisation et territorialisation est essentielle dans la mesure où elle exprime des dispositifs et des échelles de régulation très différents. La spatialisation, en préservant une unité du cadre d'action, affirme le pouvoir de régulation du tout (le système gestionnaire et politique d'une ville) sur ses parties (les dispositifs territorialisés). La territorialisation, au contraire, suscite la multiplication de systèmes locaux de régulation mal ou non coordonnés entre eux ».

Le même auteur considère que ces deux approches trahissent la différenciation sociale. Elles impliquent une classification par les lieux qui, en isolant les groupes territorialisés les uns des autres et en affaiblissant les luttes collectives, dépolitise les enjeux urbains et tend à disqualifier les échelles supérieures de

régulation. Il s'agit ici de la portée de l'action, très souvent indépendante du niveau hiérarchique de l'acteur.

3. Une étude menée par des économistes et stratèges en développement français intitulée « dynamiques et inégalités territoriales : enjeux », montre que lorsque on applique une politique de développement urbain sur l'ensemble de territoire sans tenir compte de la disparité socio-physique et naturelle des villes, celle-ci aboutit à un dynamisme important des métropoles, qui concentrent les activités à haute valeur ajoutée et les populations qualifiées.

Ce dynamisme est un atout pour le pays certes, mais accentue la disparité spatiale nationale. Par conséquent elle produit Des écarts persistants d'opportunités individuelles entre territoires, des politiques territoriales aux objectifs mal définis et peu cohérents, Un avenir favorable aux métropoles, des défis nouveaux pour les territoires, ... ([www.francestrategie1727.fr](http://www.francestrategie1727.fr)).

4. Yves MARGUERAT (sd) pense pour sa part que la croissance des grandes villes d'Afrique depuis deux ou trois décennies est spectaculaire, mais elle est loin de présenter partout les mêmes caractères. Ces différences, légères ou marquées, ne peuvent se comprendre que par les traits particuliers d'une histoire plus longue, de l'ordre du siècle dans la plupart des cas.

L'auteur affirme que le rôle de l'histoire doit être analysé pour comprendre les réalités d'aujourd'hui. C'est dans ce sens qu'il évoque l'exemple de Lomé, qui est un exemple remarquable, car sa dynamique spatiale est sous l'influence directe d'une évolution sociale originale. Il poursuit en disant qu'on peut dire, schématiquement, que Lomé n'est pas une « ville coloniale », créée de toutes pièces par une administration omnipotente (comme la plupart des capitales africaines), et qu'elle n'est pas non plus une « ville traditionnelle », née d'un noyau villageois lentement mûri. D'après lui la capitale du Togo est une « *ville africaine non autochtone* » : c'est de là que découlent les singularités de son mode de développement urbain, qui sont le produit de son premier demi-siècle d'existence.

Dans cette recherche, l'auteur retrace l'histoire de la contrée du point de vue peuplement, activités économiques et de son urbanisation qui a été favorisée par un coût foncier abordable, ...

4. De son côté, l'UNESCO (2004) a organisé un forum sur le thème : « Quels plans pour la ville ? Gouvernance, gestion et politiques urbaines ». Cette analyse

a eu à expérimenter une planification participative. Une expérience qui a le mérite d'être tentée dans notre contexte où se lit sur nos espaces un déséquilibre organisationnel très marqué ; avec la présence des espaces mieux équipés contre ceux moins équipés.

Ce forum a abouti à la conclusion selon laquelle les plans d'urbanisme participatifs, nécessaires à la gestion démocratique de l'espace urbain, posent sur le plan opérationnel et conceptuel, au moins cinq défis d'inégale importance.

- Le premier est de concilier une planification à long terme et stratégique avec les impératifs et les besoins immédiats.
- Le second est de concilier la planification du quartier où l'on vit avec celle de la ville dans son ensemble.
- Le troisième concerne l'articulation de la planification locale dans un contexte de globalisation et d'exclusion.
- Le quatrième se réfère à la légitimité des plans conçus par une petite partie de la population dont les intérêts sont souvent divergents.
- Enfin, le passage d'une planification participative à une gestion urbaine démocratique pose également plusieurs problèmes théoriques et pratiques (UNESCO, 2004).

Il semble pour l'étude ci-haut analysée, que les espaces urbains sont en pleine mutation et peinent à introduire un mode de planification et de gestion démocratique. C'est à peine, et sous contrainte de certaines organisations non gouvernementales, que certaines planifications de projets budgétaires communaux sont produites de manière participative.

5. Dounia Nassori (2007), dans sa thèse sur la dynamique urbaine et le développement économique, s'est fixé comme objectif de vérifier si un certain nombre de facteurs tels que la capacité de la ville à fournir des infrastructures et des services, à assurer l'emploi et ainsi améliorer les conditions de vie, exercent une attraction de la population rurale vers des zones urbaines.

Les conclusions de cette étude n'ont pas dégagé vraiment une relation entre croissance économique et croissance urbaine. Ce qui apparaît pour nous comme

une évidence, car la croissance économique dont il est question ici, n'a jamais été spatialement uniforme et multisectorielle.

### **b. Dans le cadre de la gouvernance**

6. Les études sur la gouvernance ont fait l'objet de plusieurs déclinaisons en rapport au concept lui associé. Ainsi, plusieurs points de vue relatifs à l'objet principal de la gouvernance se recourent. Casteigts (2004) en fait une synthèse que nous regroupons dans l'encadré ci-dessous.

- *La gouvernance met l'accent sur plusieurs types de transformation des modalités de l'action publique :*
- *Elle repose sur une dénonciation du modèle de politique traditionnelle qui confie aux seules autorités politiques la responsabilité de la gestion des affaires publiques ...*
- *Elle met l'accent sur la multiplicité et la diversité des acteurs qui interviennent ou peuvent intervenir dans la gestion des affaires publiques... Ce faisant, la gouvernance attire l'attention sur le déplacement des responsabilités qui s'opère entre l'état, la société civile et les forces du marché ...*
- *La notion de gouvernance met également l'accent sur l'interdépendance des pouvoirs associés à l'action collective...*

Casteigts (2004, p.148).

Ainsi, le concept de gouvernance prend plusieurs sens selon le contexte dans lequel il est exprimé. La gouvernance territoriale par exemple, s'apparente à l'importance d'une bonne coordination des différents acteurs aux différentes échelles et au sein des territoires de même échelle, notamment entre différentes politiques sectorielles.

C'est le cas pour le cadre urbain et territorial de Kindu, qui fait l'objet de cette étude, dont les modalités d'étude rentrent dans le cas d'une gouvernance locale. C'est-à-dire la même gouvernance territoriale que nous pouvons attribuer à un système de gouvernance mais au niveau urbain et local.

Les procédures et contenus de ces partenariats qualifiés ici d'un système, varient considérablement, mais ils ont la particularité commune de reposer sur une ingénierie spatiale.



Par là nous entendons, d'après Dubresson (2011), la création d'espaces *ad hoc*, indépendants ou non des territoires institutionnels existants, qui a pour objectif affiché de délimiter le périmètre de l'action pour en localiser à la fois les conditions et les résultantes. Nous y reviendrons en détails un peu plus loin.

7. Une recherche intitulée « Gouverner les très grandes métropoles » (Loraine, 2003), a abordé l'aspect de la couverture totale de l'espace urbain par la gouvernance.

Cette recherche oppose deux notions substantielles : la gouvernabilité et l'ingouvernabilité des grandes métropoles. Il ressort de ces deux paradoxes, que lorsque les dirigeants s'engagent dans l'action, les acteurs voient leur libre choix largement encadré par des routines : « Nous dirons que le problème se trouve formaté par l'état des techniques, par des réglementations, par des normes et des solutions juridiques. Les acteurs s'inscrivent très largement dans la continuité de ce que leurs prédécesseurs avaient décidé, ce qui est une réalité dans les vieilles démocraties. »

Dans les pays du Sud par contre, à part la routine, il s'observe très souvent une éternelle remise en question des actions des prédécesseurs. Avec des études de faisabilité qui n'en finissent jamais.

A ce point nous sommes d'accord avec Loraine (2003), sur les points de la limite qu'affichent certaines actions gouvernementales sur l'espace urbain. Selon toujours le même auteur ; « La carte des territoires gouvernés est bien plus réduite que le terme générique de gouvernement ne le laisse croire. L'activité gouvernementale n'est pas constante et ne se déploie pas dans tous les domaines. Elle est discontinue, et parfois très discontinue ».

8. En République Démocratique du Congo, la gouvernance est comprise dans le sens que lui donne le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD 2011). Dans son rapport de 2016 sur le développement humain, celui-ci précise que « pour prendre la mesure exacte et la portée réelle de ces progrès de la RDC en matière de développement humain, il faut tenir compte de deux réalités sur le terrain : la situation géographique, qui permet de voir ce que chaque province fait pour contribuer au progrès national de développement humain, et le niveau des inégalités dans le pays qui permet de pondérer l'appréhension des progrès nationaux globaux » (PNUD, 2011).

Ce qui reste bien sûr une réalité observable dans les villes congolaises. Celles-ci, grandes, moyennes ou petites affichent des disparités interurbaines et intra-urbaines, ce qui influence aussi bien l'équité spatiale que le développement humain.

9. D'un point de vue général, deux géographes, Dubresson et Jaglin (2012), ont abordé une étude sur la "Gouvernance, régulation et territorialisation des espaces urbanisés". Dans leurs analyses de la gouvernance, ces auteurs abordent plusieurs cas de figure comme thématiques, qu'ils opposent à la territorialisation, ainsi que nous l'avons souligné précédemment.

Ils mettent face à face la territorialisation et la spatialisation des actions des acteurs de la gouvernance, l'espace économique à l'espace urbanisé ; ils opposent ces deux aux concepts de gouvernance d'après l'échelle spatiale des actions menées sur le territoire.

Dans leur analyse, ces chercheurs pensent que « des sociétés citadines caractérisées par une paupérisation croissante et une polarisation sociale accentuée, tous les pouvoirs publics locaux sont confrontés à des différenciations socio-économiques croissantes. Le traitement des différences est donc au cœur de la gouvernance urbaine et c'est une question centrale dans les mutations gestionnaires des réseaux techniques. La spatialisation des normes de service et d'équipement, (...) pourrait ainsi constituer une des voies privilégiées pour prendre en compte cette diversité » (Dubresson et Jaglin, 2012).

C'est la conclusion de l'étude qui débouche sur un questionnement qui intéresse plus. Les auteurs s'interrogent par exemple sur les aspects suivants: Peut-on affirmer que l'une des caractéristiques marquantes de l'action collective est de recourir à la territorialisation, quels qu'en soient les moyens et outils ? Les nouveaux territoires des grands investissements privés, qui renforcent une périurbanisation sélective, relèvent-ils de la même analyse que les logiques de démarquage ou encore celles des condominiums résidentiels et autres ensembles sécurisés ? Quels liens entretiennent par ailleurs enfermement et territorialisation ? Autant des thèmes qui s'offrent à l'analyse des chercheurs.

10. Dans son ouvrage (Géographie et territorialité en RD Congo), un chercheur congolais pense que les géographes devraient exploiter cette nouvelle dynamique qu'est "la gouvernance territoriale" (Mashini, 2017).

D'après ses analyses, à la suite d'une autre étude faisant le point sur les enjeux de la gouvernance, celle-ci paraît une approche "information et participation" et la gouvernance territoriale comme support des "effets structurants du cadre de l'action publique" (Mashini, 2013). D'où, l'auteur soutient que la notion de la gouvernance met en lumière la dynamique des acteurs et la construction d'un système d'indicateurs.

Parlant des tâches probables du géographe dans une gouvernance territoriale, l'auteur en extrait une liste de dix tâches que nous pouvons resumer sommairement. Il s'agit de:

1. Inventaire qui consiste à un listage des niveaux territorial et de la nomenclature des villes... ;
2. Sources documentaires qui s'intéressent aux textes qui régissent les entités ;
3. Cartographie actualisée pour les différentes entités ;
4. Choix motivé des aires d'intervention (une ville, ensemble des villes ou une commune) ;
5. Diagnostic régionale et sectoriel c'est-à-dire dégager les atouts et les freins ;
6. Analyse institutionnelle qui vise le niveau de performance des institutions ;
7. Analyse globale : entreprendre à la fois une analyse plus détaillée possible concernant plusieurs aspects ;
8. Analyse des problématiques régionale qui s'intéresse à la démographie, aux besoins socioculturels, économique et financières ... ;
9. Observatoire urbaine et régionale qui aborde les changements à adapter à la région et la description de l'état des infrastructures ;
10. Conclusion opérationnelles : elles s'intéressent aux perspectives de développement et d'aménagement ainsi qu'aux tendances de planification.

Nous avons de notre part, été intéressé par la tâche 7 qui a guidé notre recherche : il s'agit bien d'opérer une analyse globale de la situation de la gouvernance en ce qui concerne la ville de Kindu.

Cette approche voudrait que l'on aborde en même temps une analyse détaillée sur les aspects techniques, sur les aspects politiques, juridiques, socio-

économiques, financiers et environnementaux. Tels sont les principes qui vont guider notre démarche dans l'analyse de la gouvernance à Kindu.

C'est à ce sujet que nous pensons que la gouvernance territoriale devrait interpeller le chercheur de tout bord, car c'est juste en voulant éviter une relation unidirectionnelle que l'on évoque dans les propos ci-haut, une gestion démocratique et une gestion systémique des problèmes urbains à travers des projets opérés sur les territoires.

Il a été démontré par certaines études sur la gouvernance territoriale, que la réussite dépend du niveau de participation citoyenne dans l'élaboration et la conception de politiques publiques.

Ainsi donc, la présente étude aborde la question de la gouvernance dans certains de ses aspects seulement. Il s'agit des axes ci-après :

- L'axe politique : qui doit présider aux destinées du territoire ;
- L'axe socio-économique : qui est l'enjeu principal de la gouvernance territoriale ;
- L'axe environnemental : qui analyse le cadre de vie des communautés urbaines.

11. Il existe plusieurs niveaux de participation citoyenne que les gestionnaires de la ville combinent facilement selon leur volonté plus ou moins grande de faire participer les citoyens. Paola et Silvere (2016) distinguent : l'information, la consultation, la concertation et l'implication. Nous verrons dans notre étude en quoi consistent ces différents niveaux d'implication dans la gouvernance territoriale

12. Noizet (2017) apporte pour sa part une explication détaillée au sujet de la participation citoyenne à la gouvernance territoriale. Pour cette auteure :

- **L'information** constitue le niveau de base de la participation citoyenne. A ce niveau, les institutions communiquent grâce aux medias, en organisant des réunions, des débats, en présentant une analyse de la situation et les choix effectués au vu d'un diagnostic.

- **La consultation** permet d'analyser les besoins et la vision de la population quant au fonctionnement de la ville. Elle peut prendre la forme d'enquêtes, de

réunions publiques ou de groupes de travail formels et implique l'utilisation d'outils adaptés aux différents acteurs.

- **La concertation** implique d'intégrer tout au long du projet la participation d'acteurs non décideurs avec qui, un dialogue est mis en place au sein d'un processus formel et pérenne. Cela exige de reconnaître à ces citoyens lambda une expertise et une connaissance de la ville.

- **L'implication** est le niveau le plus important de la participation puisque la population est intégrée non seulement à la prise de décision, mais également à sa mise en place. Ce niveau de participation suppose un transfert de compétence du haut vers le bas.

De ces différents niveaux de participation citoyenne, il est difficile de préciser celui mis en pratique par les gouvernants en RD Congo. Tantôt c'est l'un ou l'autre, mais le plus souvent les deux derniers sont mis en application par les partenaires du développement.

De leur part, les gouvernants se limitent souvent à l'information pour des raisons qui sont les leurs. Ce qui, comme nous l'avons souligné, est à la base de l'indifférence de citoyens.

Dans nos réflexions, et particulièrement en ce qui concerne plus spécifiquement le champ de la gouvernance urbaine à Kindu, nous avons délibérément délimité notre champ de réflexion à la question des mécanismes et des dispositifs de mise en œuvre de politiques et de projets urbains, pour montrer l'extrême diversité de ces mécanismes, leur grande complexité et leur capacité d'évolution.

C'est à ce niveau que nous aurons à dégager lequel de ces quatre niveaux de participation ci-haut évoqués, est appliqué pour Kindu, et quel est celui qui lui conviendrait le mieux. Avec ces différents niveaux, il conviendra ainsi d'examiner l'effectivité de la gouvernance dans la ville de Kindu.

La question de l'effectivité de la gouvernance urbaine doit être placée dans un contexte précis, pour une bonne analyse. Le contexte dans lequel est menée cette étude, dégage une certaine particularité. Nous avons signalé un peu plus haut, que la décentralisation n'a jamais été achevée. Mais si l'on s'en tient aux diverses déclinaisons du concept gouvernance, nous ne pouvons pas nécessairement lier cette notion à la décentralisation.

L'élaboration des politiques publiques n'est pas apparue uniquement avec l'avènement de la décentralisation. Il semble que celle-ci a existé depuis lors. Les grands projets dont les réalisations ont pris du temps, en font preuve. Elle demeure une obligation à laquelle est soumise toute société d'une entité. Seul le contexte et la pratique diffèrent.

13. Gonzel cité par Paluku et Mawanga (2018), dit que la notion de gouvernance urbaine a émergé au cours des dernières décennies de la nécessité de procéder à une requalification importante de la fonction politique des villes. Elle s'est imposée, tant dans le vocabulaire politico-administratif que le discours scientifique, dans un contexte de profond renouvellement des dynamiques sociales, des cadres territoriaux et les modes de gestion des agglomérations urbaine.

Comme souligné un peu plus haut, les acteurs de la gouvernance urbaine à Kindu s'en remettent le plus souvent à l'autorité nationale ou provinciale. Ce qui rend difficile l'usage du concept "gouvernance urbaine" dans ses larges applications. Pourtant, son usage s'impose si l'on considère les engagements démocratiques des Entités Territoriales Décentralisées (ETD).

Ces besoins sont à ce sujet cernés dans la ville de Kindu par les autorités provinciales. Cette situation rend difficile la redévolabilité des autorités et crée par contre frustration, colère et indifférence de la part des citoyens.

Etant donné que les citoyens sont absents de l'évaluation des besoins, ils sont oubliés dans la construction des solutions : « les citoyens se voient demandés de s'approprier, de respecter et de soutenir les politiques urbaines qui ont été produites pour eux et au sujet desquelles ils n'ont pas été consultés » (Jarrot, 2016).

14. Au vu de l'aspect carrefour de la thématique gouvernance et dynamique territoriale mais aussi de son dynamisme, nous nous sommes rangés du côté de Dubus et al. (2010), qui ont proposé dans leur étude le concept de géogouvernance. Selon eux, la géogouvernance repose sur la construction d'une démarche s'appuyant sur l'utilisation des méthodes et outils de l'analyse spatiale, destinée à rendre intelligible la complexité du territoire, à faire émerger les enjeux spatiaux et à mettre à la portée de tous les acteurs une information territoriale pertinente et nécessaire à la mise en œuvre d'une gouvernance

territoriale « éclairée » ... Un chapitre de notre travail va essentiellement aborder cet aspect territorial dans la ville de Kindu.

A ce titre, nous avouons que la *géogouvernance* se différencie de la *gouvernance* et de son concept associé de *gouvernance territoriale*, qui, qu'elle soit urbaine ou pas, ne porte bien souvent que sur les structures de décision, mais pas sur les méthodes et outils, ni sur les conditions nécessaires à la co-construction du territoire de demain par tous ses habitants.

### **c. Analysons à ce sujet quelques-uns des travaux sur la géogouvernance**

15. Lors d'un colloque international sur la gouvernance territoriale à Mahdia en Tunisie du 7-9 avril 2016, Amor Bilhedi éclaire sur le concept "géogouvernance" en affirmant que la géogouvernance doit se reposer sur quatre piliers à savoir :

- La collective : Référence identitaire, appartenance ;
- La politique : maillage et contrôle spatial ;
- La symbolique : appartenance et signification ;
- L'historique : le temps, l'histoire, l'identité.

Cependant, l'aménagement étant L'action volontaire de re-structuration de l'espace, continue, réfléchi, programmée, optimisée et concertée d'une collectivité en vue de sa reproduction, son développement et son bien-être, Bilhedi pense que la géogouvernance exige une multiplicité des acteurs, un partage des décisions, une gestion décentralisée et en fin le bien public géré par la sphère privée.

C'est dans ce sens qu'il emboîte les pas de G Paquet (2015) qui pense que la géogouvernance exige :

- Une gouvernance d'un, sur-par-pour, un espace géographique, un territoire ;
- Une connaissance partagée du territoire: Accès et partage de l'information géographique: décideur/élu/expert/usager/citoyen ;
- Une co-construction négociée du territoire de demain: contractualisation et partenariat ;
- Un apport et centralité de l'analyse spatiale et NTIC : visualisation des effets et enjeux spatiaux et interaction des acteurs.

Il affirme qu'une démarche de la géogouvernance passe par l'étude de cas – Analyse spatiale - Modélisation – géovisualisation - Généralisation à plus grande échelle (Parcelle – Quartier – Ville – Région – Pays).

Cette analyse de la géogouvernance nous a plus intéressés dans le sens que la géogouvernance suppose que tous les acteurs parlent le même langage et partagent la même information ce qui suppose l'équilibre (des propos) des acteurs dans le débat pour co-construire les territoires.

16. Pour intégrer l'espace et les différentes dimensions de la spatialité dans la gouvernance, Karine EMSELLEM et al (2018) ont précisé que l'élaboration du concept de géogouvernance exige la prise en compte « de la place qu'y tient l'espace et les savoirs produits par l'analyse spatiale, la dimension participative qu'il intègre (...) en vue de servir de base, à terme, au développement d'un protocole de conduite de projet de territoire ... ».

A ce titre la géogouvernance s'appuie sur l'hypothèse qu'une prise de décision fondée, éclairée, voire partagée, sur l'aménagement et la gestion du territoire, ne peut se faire sans une connaissance et une compréhension des enjeux spatiaux. Son objectif étant celui de rendre intelligible la complexité des enjeux et des dynamiques qui affectent l'organisation spatiale des territoires, la géogouvernance remplace une approche verticale et organisationnelle classique de « ceux qui savent » face à « ceux qui acceptent », par une approche plus horizontale en réduisant la distance entre les deux groupes.

Karine EMSELLEM et al (op cit) sont donc d'accord qu'elle concerne tous les acteurs du territoire, sans distinction ni hiérarchisation. Au final, la géogouvernance est, tout à la fois, un cadre théorique et un raisonnement qui s'appuie sur des méthodologies innovantes, (...). Dans cette approche, les savoirs produits sur l'espace sont au premier plan. L'espace devient ainsi médiateur et l'analyse spatiale vecteur de communication entre les acteurs, l'échange entre les scientifiques et les autres acteurs se faisant par le biais de représentations de l'espace. C'est d'ailleurs là que réside la force démocratique de la géogouvernance. En donnant à visualiser et à comprendre les enjeux spatiaux, elle peut permettre des échanges aux cours desquels chaque acteur peut discuter une proposition en mesurant l'écart qu'il y a entre sa représentation individuelle et ce qu'il voit sur la carte collective. Une démarche de géogouvernance incarne autant la version matérielle de la spatialité, en donnant à voir, par exemple, l'organisation d'un territoire, que l'aspect idéal, en faisant émerger une vision co-construite d'un territoire et de ses enjeux.



17. Ainsi, en incluant le jeu des acteurs, l'espace devient un territoire sur lequel seront prises des décisions d'aménagement que l'on souhaite idéalement co-construites pour aller vers un consensus. Pour cela, les sociétés se doivent d'être informées, consultées, voire formées sur les enjeux qui s'y affichent et les dynamiques qui le traversent pour aboutir à terme à la co-construction de tout projet qui s'y rapporte. Avant toute décision, les outils de l'analyse spatiale peuvent être utilisés pour aider à la réalisation du diagnostic territorial, à la production de connaissances et à la compréhension des enjeux ; ils peuvent l'être également pour mettre en évidence les attentes et les besoins des habitants et contribuer au partage de l'information entre acteurs du territoire. Ces outils ne se posent pas là en simples outils d'observation: ils sont envisagés comme des outils d'action à double sens, permettant non seulement de mieux faire comprendre les enjeux spatiaux aux populations concernées, mais aussi de faire connaître les préoccupations et les aspirations de ces mêmes populations aux experts du territoire, parmi lesquels les géographes.

Le travail du géographe se complexifie et se diversifie: expert de l'espace, qui pose des diagnostics sur les potentialités spatiales, propose des aménagements de territoires, réalise des visualisations, voire des simulations des résultats possibles pour le compte le plus souvent de collectivités territoriales ; il devient aussi par nécessité géogouvernant, c'est-à-dire expert dans la transmission des connaissances sur le territoire: savoirs profanes des habitants vers les élus (les décideurs) et les experts scientifiques ou professionnels, et savoirs experts de ceux-ci vers les élus et les habitants. Ces allers-retours entre acteurs du territoire, ce rôle de formateur du géographe envers la société civile, même implicite, pour ce qui concerne les contenus scientifiques liés au territoire, peut être joué par d'autres « communicants ». Mais l'expérience montre (Masson-Vincent, 1998) que les géographes sont, de toutes les personnes ressources, parmi les plus efficaces et les plus pertinentes pour effectuer ce passage de la connaissance – notamment quand il doit déboucher sur des propositions d'aménagement de l'espace de vie de tous les acteurs.

L'interface entre le territoire, les élus, les outils et les citoyens est encore à inventer. C'est le défi de la géogouvernance que de donner du sens à la décision politique. Ce pourrait être le rôle du géographe que de faire prendre conscience aux divers acteurs de la divergence de leurs schémas de pensée et de leurs pratiques. Une géogouvernance effective nécessite une complexification des outils proposés par la géomatique pour présenter de manière visuelle et dynamique, donc davantage compréhensible, des objets qui jusque-là ne

l'étaient pas parce qu'abstraites – ainsi des représentations sociospatiales et des valeurs affectées à un territoire (proche ou lointain, pratiqué ou fantasmé). Les présupposés des uns et des autres étant mis en évidence, le dialogue entre les acteurs s'en trouverait favorisé.

18. De son côté, sans développer à proprement parler les aspects de la géogouvernance, Ramazani Shadari (2021) affirme qu'en dépit du régionalisme politique et aux textes légaux qui garantissent une large autonomie de gestion aux provinces de la République Démocratique du Congo, celles-ci sont cependant étouffées dans la pratique par l'encombrante tutelle du pouvoir central. Cette situation plombe leur émancipation et leur développement. Pour relever ce défi, l'auteur plaide pour la libération des provinces constitutionnellement régionalisées. À cet effet, il forge le néologisme Moyen-État pour désigner l'entité relais, c'est-à-dire la province que la Constitution institue en lui attribuant des pouvoirs classiques comme le pouvoir législatif et exécutif. Chaque Moyen-État pourra élaborer son Plan de Développement Régional qui n'aura la chance de réussite qu'à l'observance de certains garde-fous.

Nous nous démarquons des études ci-haut évoquées à deux niveaux :

Premièrement, il s'agit du cadre spatial. La ville de Kindu qui intéresse notre étude est un champ nouveau. Mise à part une recherche monographique menée dans le cadre de la Coopération Belgo-Congolaise (CTB) et le Musée Royal de Tervuren, aucune autre étude fouillée sur la gouvernance urbaine n'y a été faite. Il s'agit de l'ouvrage "Maniema espace et vie" publié par une équipe des scientifiques sous la direction de Omasombo Tshonda (2011).

A ce titre nous reconnaissons à l'ouvrage le mérite d'avoir produit un diagnostic provincial relativement complet du Maniema. Celui-ci est partie des origines de la province jusqu'aux années 2011. Il s'en est suivi un inventaire de ses richesses (humaines, naturelles et culturelles). L'étude citée a relevé les acteurs socioéconomiques et politiques qui ont animé la province au fil des temps.

Deuxièmement, il y a lieu de signaler la particularité de l'approche que nous utilisons. Il s'agit d'une conjugaison de deux thématiques. L'analyse spatiale basée sur un diagnostic des potentialités et des opportunités comparée aux équipements de base d'encadrement urbain et leur territorialisation. D'où une recherche touchant à la question de spatialisation urbaine par les différents

acteurs évoluant et agissant dans la ville de Kindu, en lien avec la géogouvernance. C'est-à-dire l'analyse de la répartition spatiale des actions du développement.

### **3. Objectifs et intérêts de la recherche**

#### **3.1. Objectifs**

Comme dit un peu plus haut, cette étude se fixe comme objectifs les aspects pragmatiques suivants:

- Entreprendre un diagnostic et une analyse de la gouvernance urbaine de même qu'une analyse spatiale axée sur l'implantation des unités d'encadrement urbain sur les différents complexes spatiaux de la ville de Kindu. Ces complexes étant les trois communes, les 10 quartiers, les 110 blocs et au plus bas niveau environs 600 avenues.
- Mener une analyse comparative de diverses dynamiques observées (spatiale, démographique et des équipements publics);
- Proposer des stratégies d'une gouvernance pour Kindu (une ville d'occupation spontanée) dans le cadre de la décentralisation.

#### **3.2. Intérêts**

Cette étude présente des intérêts multiples. Il s'agit du point de vue pratique d'un outil de référence pour tout acteur de Kindu à cause de la profondeur du diagnostic et de l'inventaire des différents éléments de la gouvernance urbaine.

L'étude constitue aussi une base solide sur laquelle peuvent partir d'autres études sur la gouvernance des villes congolaises ayant le même contexte ou non que celui de Kindu.

### **4. Problématique et hypothèses de la recherche**

#### **4.1. Question principale de la recherche**

Il est question dans notre étude, d'une analyse de différents agrégats qui entrent en compte dans la gouvernance urbaine, c'est-à-dire l'analyse des différentes opportunités, des différents intervenants et leurs actions sur le terrain. Il s'agit enfin de relations entre gouvernants et gouvernés qui se traduisent à travers la manière dont sont gérés les espaces urbains.

En mettant en place des institutions capables de résoudre ces questions complexes, en restant assez proche du citoyen pour lui

fournir des biens publics, on répond aux objectifs poursuivis par le législateur, qui a choisi en RD Congo la décentralisation comme mode de gouvernance. Cela pose un problème complexe d'organisation que l'on ne saurait régler avec des solutions ponctuelles.

L'évolution spatiale des villes en République Démocratique du Congo montre le déséquilibre qu'a représenté l'accession du pays à l'indépendance dans la gestion de tissus urbains. Ces insuffisances résultaient principalement de la politique de ségrégation résidentielle (séparation des quartiers entre quartier européen et quartier africain) qui a caractérisé la période coloniale (Makungu et Mutuka, 2014).

Ces auteurs étayent leurs propos par des textes juridiques qui en attestent. Il s'agit entre autre de l'ordonnance 55-3 du 18 septembre 1919 relative aux constructions dans les quartiers européens des circonscriptions urbaines, l'ordonnance 47/T.P du 5 mai 1937 portant règlement sur le numérotage des parcelles dans les quartiers européens des circonscriptions urbaines, le décret du 12 décembre 1939 sur la taxe de bâtisse, le décret de 1957 sur l'urbanisme.

Etablis sur base de la ségrégation spatiale, les noyaux spatiaux de Kindu qui marquent ses origines, expliquent à travers leurs situations dans l'espace cette ségrégation des unités urbaines (un centre urbain jadis destiné aux colons séparé de centres extra-coutumiers par une barrière verte). Il s'en suit une urbanisation à plusieurs vitesses et à plusieurs modes d'occupation d'espace. D'où un aménagement parfois inspiré par la spontanéité des événements au mépris des normes scientifiques en la matière.

Il est constaté un manque de cohésion à travers divers secteurs spatiaux qui animent la vie dans la ville de Kindu. Ce qui entraîne des conflits latents ou mal gérés, des flux unidirectionnels de populations et d'information.

Cette situation fait que l'évolution spatiale urbaine est en inadéquation totale avec l'évolution des infrastructures. Comme pour toutes les grandes agglomérations, on observe ces jours que les espaces auréolaires, reculent du jour au jour.

Dans l'évolution spatiale de la ville de Kindu, il s'observe présentement un mitage vers le territoire qui ceinture la ville. Les cas des habitations secondaires pour raison d'agriculture sont légions. Le phénomène le plus répandu est celui

de ‘mangene’ (habitation secondaire pour les agriculteurs), installés totalement dans le territoire de Kailo mais gérés par la ville et habités par la population de la ville.

La ville de Kindu, telle que conçue dans ses origines coloniales, était un point de rupture de charge. Elle a évolué au fil du temps et des événements avec les mêmes équipements urbains. Ce qui pose le problème de leur adaptation aux circonstances actuelles.

La complexité des problèmes liés à la mauvaise gestion des espaces et à une inégale répartition des unités d’encadrement urbain, fait de ceux-ci un tabou. Ces problèmes sont perceptibles, mais leurs gestionnaires sont peu invités dans les débats sur la gouvernance.

C’est à ce titre que nous avons pensé pour notre part, qu’analyser les problèmes de la gouvernance urbaine de Kindu, suppose une analyse approfondie de la question de la politique spatiale. A cet effet, il s’agit de la relation qu’entretient la société et son espace, la disposition spatiale des équipements pour différents services, ainsi que les questions relevant des priorités qui motivent les actions des animateurs.

A ces jours, plusieurs événements parfois spontanés, à l’instar de guerres, catastrophes naturelles ou avènement des nouveaux animateurs politiques, et socio-économiques, sont à mettre à l’actif des dynamiques spatiales observées à Kindu. Seule l’analyse circonstancielle, quantitative et qualitative de ces événements, pourra apporter une lumière sur les motifs qui justifient ces dynamiques spatio-temporelles de notre site d’étude.

Face aux divers constats énumérés ci-haut, l’architecture urbaine de Kindu dégage une zonation déséquilibrée. On y note la présence des quartiers pourvus des voies de circulation, avec accès aux différents services, à côté des quartiers où règne la promiscuité. Ce qui pose la question, comme dit un peu plus loin, de l’application pour Kindu, du concept ‘ville comme corps’ (Italo, 2004).

Ainsi, il convient de se poser des questions suivantes par rapport à la gestion des espaces dans cette ville :

- Comment cerner les questions de gouvernance urbaine et territoriale pour la ville moyenne de Kindu ?

- Quelle est la répartition spatiale des unités territoriales d'encadrement urbain à Kindu ?
- Ces unités répondent-elles aux besoins des communautés urbaines au regard des multiples potentialités de la ville ?
- Est-il possible de mettre sur pied un mode de gouvernance participative afin de réorganiser l'espace urbain de Kindu à ce jour ?

## **4.2. Hypothèses de travail**

De nombreuses hypothèses sont généralement avancées pour expliquer l'émergence de la notion de gouvernance. Ces hypothèses sont portées par les phénomènes et les transformations des sociétés dont cette notion essaie de rendre compte.

Nous pensons pour notre part que l'atteinte de toutes les prérogatives qu'on pense la ville être capable, demanderait une gestion tout à fait particulière. Celle-ci reste le seul et unique moyen de poser des actes capables de répondre aux besoins de tous et de chacun.

A la lecture de notre problématique, on serait tenté de proposer une hypothèse principale que la recherche pourra vérifier. Celle-ci postule l'existence d'une politique de la gestion des espaces urbains à Kindu. Cependant, la diversité des interrogations ci-haut répertoriées, oblige une vision multidimensionnelle de la question de gouvernance.

Ainsi les hypothèses pour notre travail peuvent se résumer comme suit :

- La question de la gouvernance urbaine et territoriale serait la principale préoccupation des acteurs urbains et cela dans sa cohérence avec la gouvernance nationale ;
- La répartition spatiale des unités territoriales d'encadrement urbain serait inégale et ne tiendrait pas compte des facteurs socio-économiques d'une bonne planification;
- Les unités territoriales d'encadrement urbain ne seraient pas en mesure de répondre aux besoins des communautés urbaines à Kindu, ses impacts seraient nombreux et sectoriels ;
- Il serait possible de réorganiser ces espaces par la mise sur pied d'une géogouvernance urbaine et territoriale à travers une participation des tous les acteurs de la vie urbaine, bref asseoir une gouvernance participative.

## **5. Méthodologie de l'étude**

Dans ce travail, nous avons utilisé plusieurs méthodes et techniques. Il s'agit notamment de celles liées à la collecte des données et au traitement de celles-ci.

### **5.1. Les méthodes utilisées**

Nous pouvons en citer ici quelques-unes :

#### **a. Méthode analytique et descriptive**

Pour comprendre les faits géographiques observés sur un espace, résultants de l'aménagement de celui-ci, il est impérieux de mener une analyse approfondie puis passer par une description des éléments constitutifs afin de bien les placer dans leur contexte spatio-temporaire.

Dans le cadre de travail, ces méthodes nous ont servi à analyser et à décrire les différents complexes spatiaux, c'est-à-dire les différents quartiers de la ville dans leur évolution. C'est le cas par exemple de l'évolution spatiale, de la croissance démographique et de l'implantation des équipements publics.

#### **b. Méthode systémique**

Etant donné que la gouvernance locale est multi-acteurs et n'exclut aucune partie prenante, nous avons fait recours à la méthode systémique qui nous a permis d'inventorier les différents intervenants et d'analyser les différentes actions (publique et/ou privées) produites dans la ville de Kindu. Il s'agit d'analyser les différents systèmes induits par ces acteurs.

#### **c. Méthode comparative**

Au plan méthodologique, le problème de l'appréhension des dynamiques spatiales et du changement qui s'en suit, consiste à concilier l'approche des évolutions temporelles avec la variabilité spatiale des phénomènes.

C'est pourquoi nous avons fait recours à cette méthode qui nous a permis de comparer l'évolution démographique au fil du temps, l'évolution territoriale de la ville ainsi que l'évolution des équipements d'encadrement urbain à Kindu.

Cette comparaison nous a aussi permis d'identifier les nouveaux acteurs qui ont intervenus en fonction de la succession dans le temps et dans l'espace de différents éléments géographiques.

#### **d. Méthode hypothético-déductive**

L'approche déductive et hypothétique nous a permis de faire des propositions d'une gouvernance future de la ville de Kindu. C'est avec elle que nous avons mis en place une proposition de stratégie basée sur une gouvernance participative en tenant compte d'une décentralisation à la base par le plus bas niveau de la subdivision administrative.

#### **5.2. Les techniques de l'étude**

Nous nous limitons ici à nos investigations sur le terrain qui indiquent les approches ci-après :

##### **a. Observation du terrain**

Une observation de terrain armée des connaissances et des savoirs géographiques, nous a permis d'aborder une analyse comparée des faits.

Pour y parvenir comme le veut notre étude, nous nous sommes servis de (du) :

- Contexte naturel du territoire abordé, qui a présenté des contraintes et des atouts ayant une incidence sur l'organisation de l'espace géographique, mais aussi sur les relations entre les acteurs ;
- L'organisation de l'espace géographique, au travers de la répartition des objets, de l'interaction entre ces objets, des forces et faiblesses de cette organisation, de l'influence des contextes (naturel et social) et de l'évaluation de la mise en œuvre des politiques actées dans le cadre des différents documents de programmation, d'orientation et de prescription ;
- L'organisation des acteurs de la ville de Kindu ou diagnostic stratégique, dont l'intervention par superposition ou non autour d'acteurs clés, a produit une cartographie en « maillage ».

##### **b. La technique documentaire**

Au vu de la continuité de questions à résoudre par la gouvernance, trop souvent ponctuée par les événements qui, de temps en temps changent des orientations en faisant intervenir des nouveaux acteurs, le recours à la technique documentaire nous a été d'une grande utilité.

Celle-ci nous a permis non seulement de comprendre et connaître le fait, mais de nous fixer par rapport aux indicateurs retenus sur leurs évolutions et d'en



proposer de projections dans le temps, pour parvenir à une durabilité du cadre de vie du citoyen urbain de Kindu.

A ce sujet, l'analyse de la documentation à travers laquelle les différents acteurs se sont exprimé et ont exprimé leur volonté de valoriser leur espace d'action et de vie, a mérité un regard approfondi.

### **c. Les enquêtes**

En ce qui concerne la récolte des données, nous nous sommes servis des enquêtes de terrain. A ce sujet, un questionnaire (en annexe) a été élaboré et administré aux différents acteurs et services tant publics que privés de la ville de Kindu. Il s'agit de la Mairie, la SNEL, la REGIDESO, l'inspection de santé et certains services étatiques qui gèrent le sol dans la ville. C'est dans ce cadre qu'est intervenue l'analyse FFOM.

La conjugaison de toutes ces méthodes et techniques est justifiée par l'évolution et la multiplicité des acteurs urbains. Ces approches nous sont parues pertinentes dès lors que l'inventaire et la description des acteurs, de leur actions ainsi que des relations qu'ils entretiennent nous permettra de nous prononcer sur la qualité de la gouvernance et la cohésion des acteurs.

La comparaison par contre nous permettra de cerner la problématique des différentes dynamiques spatiales et de nous prononcer sur l'équité spatiale, alors que l'approche hypothético-déductive nous permettra de proposer pour Kindu une stratégie de réorganisation de l'espace urbaine.

Ainsi donc, la gouvernance qui guide l'aménagement du territoire doit faire recours à ces approches car, en tant que réflexion théorique et prospective sur l'espace, elle se situe aux confluent des approches géographiques et économiques. En tant qu'action sur l'espace, elle se réfère aux diverses politiques, économiques et réformes administratives mises en œuvre par l'Etat. Et enfin en tant que pratique de l'espace, elle est avant tout une pratique sociale visant l'appropriation de l'espace en mettant en jeu l'ensemble des rapports sociaux existant dans une société donnée.

## **6. Délimitation de l'étude**

Il est recommandé au chercheur de bien situer sa recherche pour éviter de naviguer à vue et de s'encombrer des données inutiles. C'est pourquoi, il est bon de circonscrire la recherche dans le temps et dans l'espace.

Dans l'espace, ce travail concerne la ville de Kindu, chef-lieu de la province du Maniema, une des vingt-six provinces de la RD Congo. Une section de l'étude présentera la ville et la situera dans son contexte historique et géographique.

Dans le temps, cette étude va se focaliser plus sur les trente dernières années. C'est-à-dire de 1988, date à laquelle Kindu est passé du statut de chef-lieu de district à celui du chef-lieu de province, jusqu'à 2020, date de nos investigations sur le terrain

## **7. Difficultés rencontrées**

Cette étude a été menée dans un contexte où sa réalisation n'a pas échappé aux difficultés inhérentes à toute recherche.

Les plus remarquables sont :

- La non disponibilité des certaines données suite, soit à la mauvaise conservation des archives, soit à la destruction de celles-ci ;
- L'indifférence de certain enseignant ;
- La grande difficulté à résider dans la conceptualisation de la thématique. Plusieurs discussions, ont eu lieu avec notre promoteur ;
- La situation sanitaire liée à la pandémie de la covid-19 ainsi les grèves répétées à l'ESU ne nous ont pas facilité les choses.

Pour contourner toutes ces difficultés, nous nous sommes armé de la patience et avons attendu le mot des autorités pour la reprise de nos investigations sur le terrain. Pour ce qui concerne les données complémentaires nous avons fait recours à l'internet et à la lecture des rapports administratifs.

## **8. Structure de l'étude**

Cette étude est subdivisée en cinq chapitres encadrés par une introduction et une conclusion générales.

Le premier chapitre aborde la croissance urbaine de Kindu, avec une présentation brève de différents quartiers de la ville. Nous analysons l'étalement urbain à travers les différents quartiers de la ville

Le deuxième chapitre aborde les équipements d'encadrement urbain. Il s'agit en effet, d'une analyse de l'évolution spatio-temporelle des unités d'encadrement urbain. C'est à ce niveau que sera effectuée une comparaison entre l'évolution

démographique de la ville de Kindu et l'évolution des unités d'encadrement de la vie urbaine de celle-ci.

Le troisième chapitre soulève les enjeux de la gouvernance urbaine à Kindu. Il est question de fixer le cadre spatial de la recherche à travers une présentation sommaire de la ville de Kindu. Il s'agit aussi d'identifier à travers un inventaire, les différents acteurs et leurs actions sur le terrain ainsi que les différents problèmes à résoudre par la gouvernance territoriale.

Le quatrième chapitre quant lui aborde les problèmes de gouvernance territoriale à Kindu. Ces problèmes sont identifiés en termes de défis à relever. Ce chapitre traite aussi des différentes possibilités de développement de la ville de Kindu. Pour les aborder, nous nous sommes basé sur différentes potentialités de la ville, pour en faire un soubassement sur lequel reposent les perspectives d'avenir.

Le cinquième et dernier chapitre aborde la question de la gestion future de la ville de Kindu que nous présentons ici en termes de perspectives et/ou prospectives. Celles-ci sont abordées selon les différents secteurs. Elles ouvrent la voie pour d'autres thématiques possibles à aborder pour l'étude de cette ville au centre-Est de la RD Congo.

## **Chapitre premier : LA VILLE DE KINDU ET SA CROISSANCE URBAINE**

Le premier chapitre aborde quatre points à savoir : une brève présentation de la ville de Kindu et une discussion sur l'urbanisation et l'urbanité de Kindu. Il s'en suit une analyse de la croissance démographique et son impact sur l'espace. L'étude se penche sur les différentes communes et différents quartiers de la ville de Kindu et y analyse des zones d'extension, pour comprendre l'évolution de l'occupation de l'espace.

### **1.1. Présentation des grands traits morphologiques de la ville de Kindu**

La ville de Kindu est située à 2°57' de latitude Sud, 25° 27' de longitude Est et s'étend de part et d'autre du fleuve Congo. C'est le chef-lieu de la province du Maniema, l'un des anciens districts de l'ex-Kivu.

Dans sa position au centre de la province du Maniema, la ville s'étend sur un rayon de près de 10 kilomètres soit une superficie de 101,295 km<sup>2</sup>. Son altitude est de 470 m en moyenne. La ville est entièrement située dans le territoire de Kailo.

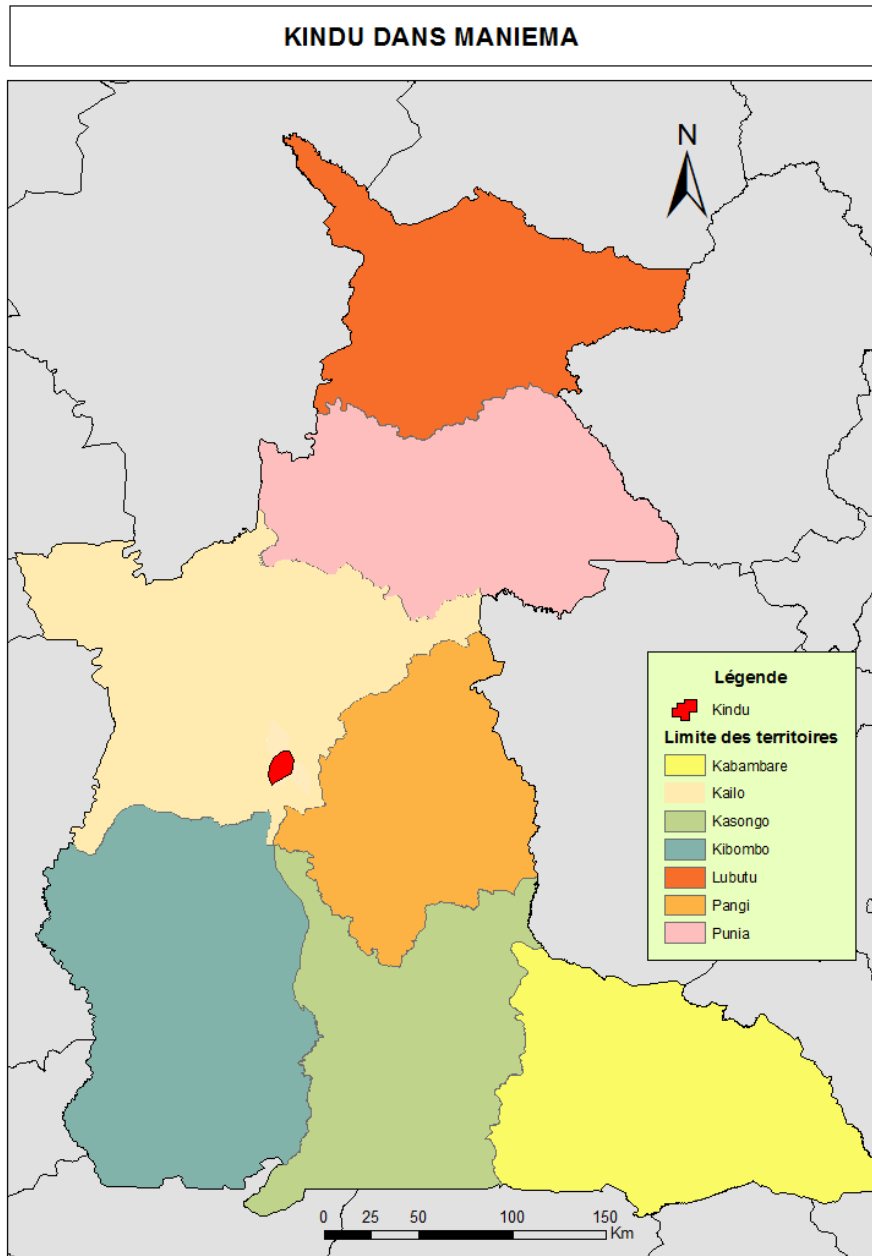
La ville de Kindu a été créée par l'Ordonnance n° 88-176 du 15 novembre 1988. Elle est une Entité Territoriale Décentralisée (ETD) dotée de la personnalité juridique conformément à la Constitution du 18 février 2006 en son article 3 paragraphe 1 et à la Loi Organique n° 08/016 du 7 octobre 2008 portant composition, organisation et fonctionnement des entités territoriales décentralisées, leurs rapports avec l'Etat et les provinces. D'après celle-ci, la ville de Kindu est bornée comme suit :

**Au Nord** : une droite verticale allant de la rivière Misubu P.K 4 route Kindu-Kalima rive droite, passant par le village Keka en aval du Fleuve Congo, vers P.K 5 rive gauche du fleuve Congo au Nord-gauche de la piste d'atterrissage de l'aéroport de Kindu, jusqu'à son intersection avec la route Kindu-Lokando au niveau de cimetière Lwama.

**Au Sud** : une ligne droite partant de la source de la rivière Mikonde jusqu'à son embouchure en amont du fleuve Congo allant de la rive droite vers la rive gauche à l'embouchure de la rivière Mukoloshi en passant par P.K 15 route rail jusqu'au croisement de la route Kibombo.

**A l'Est** : une droite partant de la source de la rivière Mikonde jusqu'à son intersection avec une autre droite allant du pont de la rivière Misubu.

**A l'ouest** : par une droite qui part du croisement de la route Lokando et celle de Lwama en passant par le pont de la rivière Mikelenge sur la route katako Kombe jusqu'à celle de Kibombo. La ville apparaît alors comme un polygone avec de segments de droite comme limites.



*Carte 1 : La ville de Kindu dans la province du Maniema*

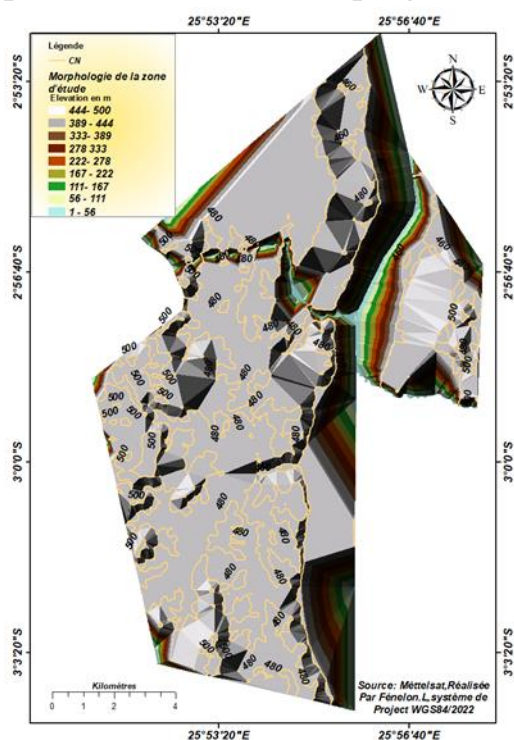
### 1.1.1. Les traits physiques

Situé à l'extrême Sud-Est de la cuvette centrale, Kindu est bâti de part et d'autre du fleuve Congo, sur une altitude moyenne de 470 mètres. Mais en détail, la

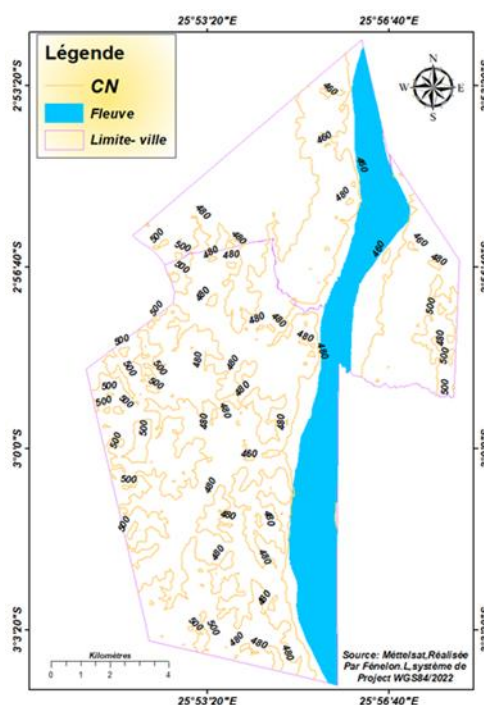
topographie signale les plateaux de Basoko, Tokoloté et Lumbulumbu qui ceinturent la zone basse du centre-ville et d'Alunguli dont l'altitude moyenne est autour de 400 mètres correspondant ainsi à la plaine alluviale du fleuve Congo (Kabala et Kalombo, 2011)

Sur les plateaux déchirés parfois par des cours d'eaux, on observe un processus d'érosion caractérisé par des ravinelements. Ces derniers créent par endroits des têtes d'érosion qui évoluent en grands ravins surtout à la rive gauche du fleuve.

Ce surélevement surtout vers le Nord-ouest, a favorisé le captage de la source Lomata et la distribution de l'eau par gravitation dans la commune de Kasuku par la CTB à travers le programme UNABEL.



Carte 2 : Modélisation des traits physiques en 3D de Kindu



Carte 3 : Kindu relief (courbe de niveau)

### 1.1.2. Données pluviométriques

Du fait de sa proximité avec l'équateur ( $2^{\circ}27'$  de latitude Sud), la ville de Kindu est marquée par un climat tropical humide à tendance subéquatoriale. La longue saison pluvieuse qui commence généralement vers fin août s'étale jusqu'au mois de mai avec une légère diminution de précipitations entre janvier et février.

La moyenne de températures oscille entre 23 et 28°C. Mais, la tendance actuelle est croissante par le fait du réchauffement climatique actuel que connaît notre planète: les données actuelles renseignent une température moyenne de 25,4°C et même plus pendant la saison de pluies.

Tableau 1 : Données pluviométriques de la station météorologique de Kindu en 2019

Mois	J	F	M	A	M	J	JL	A	S	O	N	D	Total Moyenne
T°/C	24,5	25,6	25,9	26,4	26,7	25,4	25,2	25,4	25,5	25,0	24,5	25,4	25,4°C
PMM	149,8	130,3	127,7	105,4	119,3	52,3	50,3	41,5	169,9	111,1	162,5	201,5	1810,2
Jours de pluie	14	12	14	10	7	7	7	7	9	13	15	15	129/366J

Source : Station météorologique de Kindu

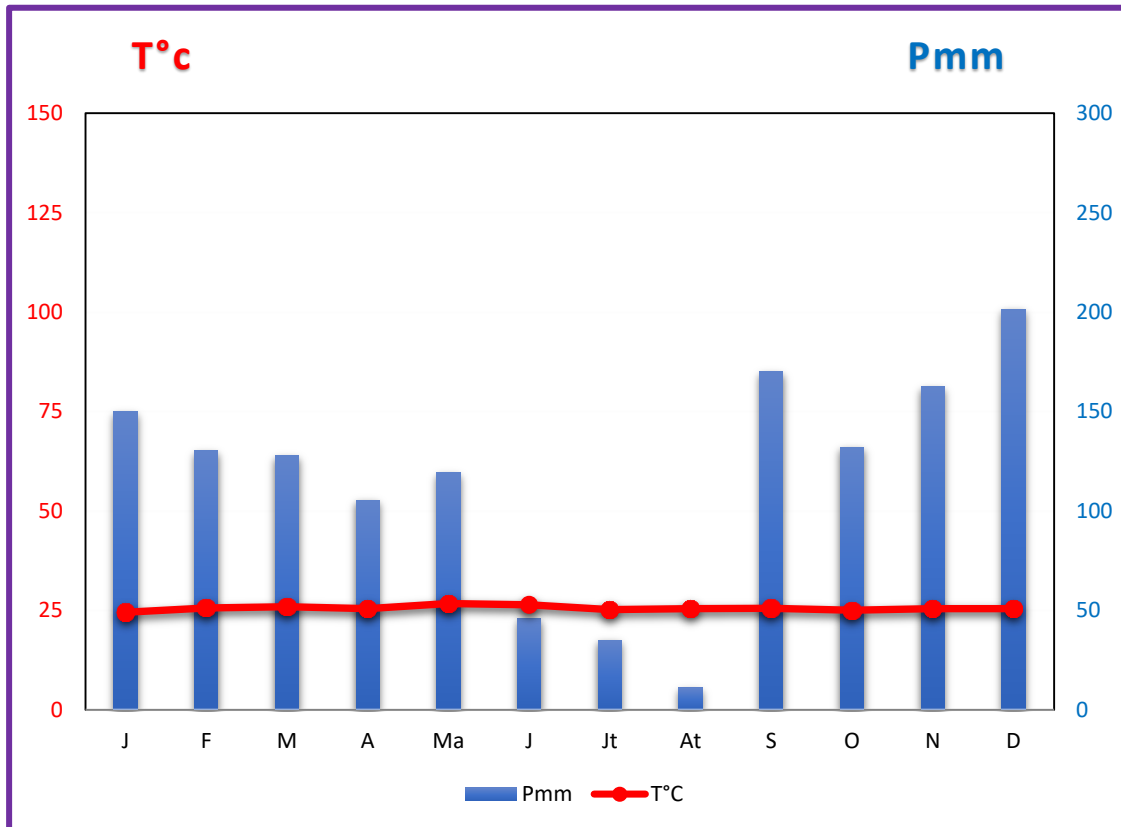


Figure 1 : Diagramme ombro thermique de Kindu 2019

Source : Donnée du tableau 1

De l'analyse du tableau ci-dessus, ressortent les constats ci-après : la température moyenne annuelle est de 25,4°C, alors que le total de pluies est de 1810,2mm. Pour ce qui est de la pluviosité, c'est à dire nombre de jours de pluie, elle est de 129 jours sur 366 pour une année. Ceci confirme l'appartenance de la ville de Kindu, notre site d'étude, dans le climat tropical humide.

Cette situation est favorable à la ville, dans le sens qu'elle est un atout énergétique. Signalons que le programme d'éclairage public de la ville de Kindu en a largement fait usage. Des projets d'installation d'une centrale photovoltaïque sont toujours en veilleuse

### 1.1.3. Sols, végétation et faune

L'abondance du réseau hydrographique du fleuve Congo et la proximité de la ville dans la zone climatique subéquatoriale confèrent à Kindu et son hinterland un type de sol latéritique, profond et lessivé avec présence de l'oxyde de fer à plusieurs endroits. Ce sol est soit argilo-sablonneux soit sablo-argileux.

Il est à noter cependant que le sol de la rive gauche entre le fleuve et la rivière Lomami est plutôt sablonneux. Ce sol est colonisé par la végétation ci-après:

- Une forêt secondaire dans l'hinterland Est de la ville composée principalement des parassoliers où logent les reptiles, les insectes, les oiseaux et quelques grimpeurs (singes) en voie de disparition;
- Les clairières et les savanes boisées dans l'hinterland Ouest, domaine des herbivores (antilopes...), des oiseaux, des reptiles, des insectes et de quelques carnivores (hyènes, civettes, etc.).

La végétation dans le pourtour immédiat de la ville a complètement disparu à cause notamment d'une forte humanisation; car, même les arbres plantés à la période coloniale sont aujourd'hui détruits.

### 1.1.4. Histoire urbaine de Kindu<sup>2</sup>

D'après le site web <http://www.congovueautrement.cd>, la formation de Kindu ne peut être dissociée des mouvements migratoires qui se sont produits dans la province du Maniema. La ville de Kindu est peuplée d'une population hétérogène ayant suivie les mouvements migratoires du XV<sup>e</sup> siècle qu'a connu la province.

C'est vers 1860 que les commerçants Arabe-swahili s'installent d'abord à Nyangwe et créent plus tard d'autres sites de transit pour le commerce de l'ivoire et d'esclaves, apportant ainsi à la région, la culture Swahili, la religion musulmane, le mode d'habillement, l'architecture et les pratiques agricoles et laissant un vestige important : le chemin de la caravane, qui jadis permettait aux Arabes d'acheminer de l'or et de l'ivoire en direction de Zanzibar et Udjidi à travers le Lac Tanganyika.

---

<sup>2</sup> La carte postale de la ville de Kindu; in Cahiers de l'ISP/Kindu N° 07, 2007



L'actuel chef-lieu de la Province du Maniema tire son nom de « NKINDO » (bruit des pas en dialecte Kisongola), une petite rivière de l'actuelle Commune d'Alunguli qui se jette dans le fleuve Congo au niveau de la localité Muzelela.

L'agglomération désormais connue sous le nom de Kindu, a pris peu à peu de l'importance surtout au début de l'an 1900 avec la construction du port Empain et celle en 1902, de la ligne de chemin de fer Grands Lacs (CFL) (PDU KINDU, 2010).

A ses débuts, Kindu était considéré comme domaine purement commercial et privé du Baron Empain.

En 1933, le chef-lieu du territoire est transféré de Lokandu, village situé à une soixantaine de kilomètres en aval du fleuve Congo, à Kindu où a été construit l'ancien port qui portait le nom du grand colon Belge « Baron Empain ».

En 1953, Kindu devient le chef-lieu du District colonial du Maniema, jadis implanté à Kasongo Tongoni. Avec le mouvement de l'administration coloniale, Kindu deviendra une grande agglomération dotée d'un centre extra-coutumier placé sous l'autorité d'un chef du centre.

En 1988, après l'indépendance du Congo proclamée en 1960, l'ancien District devenu Sous-Région de l'ancienne Région du Kivu, acquiert le statut de province issu du découpage de l'ancien Kivu par l'Ordonnance n° 88-031 du 20 juillet 1988.

Consécutivement à ce changement de statut, Kindu obtient le statut de ville et devient le chef-lieu de la province du Maniema par l'Ordonnance n°88-176 du 15 Novembre 1988 fixant le chef-lieu des provinces du Maniema, du Nord-Kivu et du Sud-Kivu.

En 1989, de deux zones urbaines que comportait la ville de Kindu notamment, Alunguli issu de l'ancien centre extra coutumier de Lukungu, situé à la rive droite du fleuve et Mikelenge né de l'ancien centre extra coutumier de la cité « ex-Belge », trois municipalités sont créées par l'Ordonnance n° 89-126 du 22 mai 1989 à savoir, la Commune d'Alunguli située à la rive droite et les Communes de Mikelenge et de Kasuku sur la rive gauche du fleuve Congo.

En 2008, selon la constitution de la République Démocratique du Congo et la Loi organique n° 08/016 du 07 octobre 2008 portant, organisation et

fonctionnement d'une entité territoriale décentralisée (ETD) et la Loi définissant les rapports de la ville avec l'Etat central et les provinces spécialement en son article 5, la ville de Kindu obtient sa personnalité juridique par le fait de la décentralisation administrative. Dès lors, la ville de Kindu est successivement dirigée par un maire et un maire adjoint nommés.

## **1.2. Kindu, une ville présente ou en devenir ?**

La problématique de l'acceptation d'une agglomération comme ville ne date pas d'aujourd'hui. Mieux appréhender cette problématique exige une réponse à la question "quelles sont les raisons d'ordre géographique qui expliquent que la ville soit là, qu'elle s'y soit enracinée, qu'elle y ait prospéré, et cela en dépit même d'autres facteurs géographiques défavorables ?"

Deux aspects sont à analyser pour cette question : le premier constitue le cadre urbain d'ensemble et exprime la raison générale de la naissance et du développement de la ville. Ceci explique qu'une ville a eu l'occasion et les moyens de vivre en un point quelconque de la région. C'est l'ensemble de situation générale, ou, plus brièvement, de situation. Le deuxième aspect concerne les traits purement locaux du paysage en fonction duquel s'installe et se développe la cité; par opposition à la situation, ils constituent les éléments du site local (Blanchard, 2018).

D'après son évolution, Kindu a traversé plusieurs statuts. Il a été démontré que Kindu, n'a été qu'un centre commercial jouant le rôle d'un centre de transbordement de marchandises. De là, le centre est devenu chef-lieu du territoire de Lokando, puis de District du Maniema puis enfin de la province du Maniema, statut politico-juridique qu'il a jusqu'à ces jours.

Ces changements se sont accompagnés des apports anthropologiques, culturels, économiques, spatio-géographiques, religieux et sociaux.

En ce qui concerne les quatre fonctions dont parle Le Corbusier (habiter, travailler, se divertir et circuler), qui résument la charte d'Athènes, elles vont être analysées à travers une corrélation avec les équipements sociaux de base de la ville. Quoiqu'il en soit, les grandes fonctions ci-haut citées, sont typiques à toutes les grandes agglomérations. Elles ne peuvent donc pas être des conditions nécessaires pour juger du sort d'une agglomération comme ville.

La ville est aussi caractérisée par la citadinisation des populations qui est un signe de progrès : les conditions sanitaires sont plus favorables que dans les campagnes, l'accès aux équipements, la scolarisation plus aisée, l'industrialisation et la tertiarisation des économies qui créent des emplois, même s'ils sont informels ... (A. Ciattoni et Y. Veyret 2007). De taille moyenne, la ville de Kindu peut à peine disposer de quelques-unes des conditions que Veyret et ses compagnons attribuent à la ville.

De par sa définition, et des points de vue ci-haut énoncés, on serait partagé entre la négation de ce statut et l'affirmation de ce dernier pour la ville de Kindu. Les deux possibilités autour du statut de Kindu s'offrent dès lors qu'on examine sa dynamique territoriale et socio-économique.

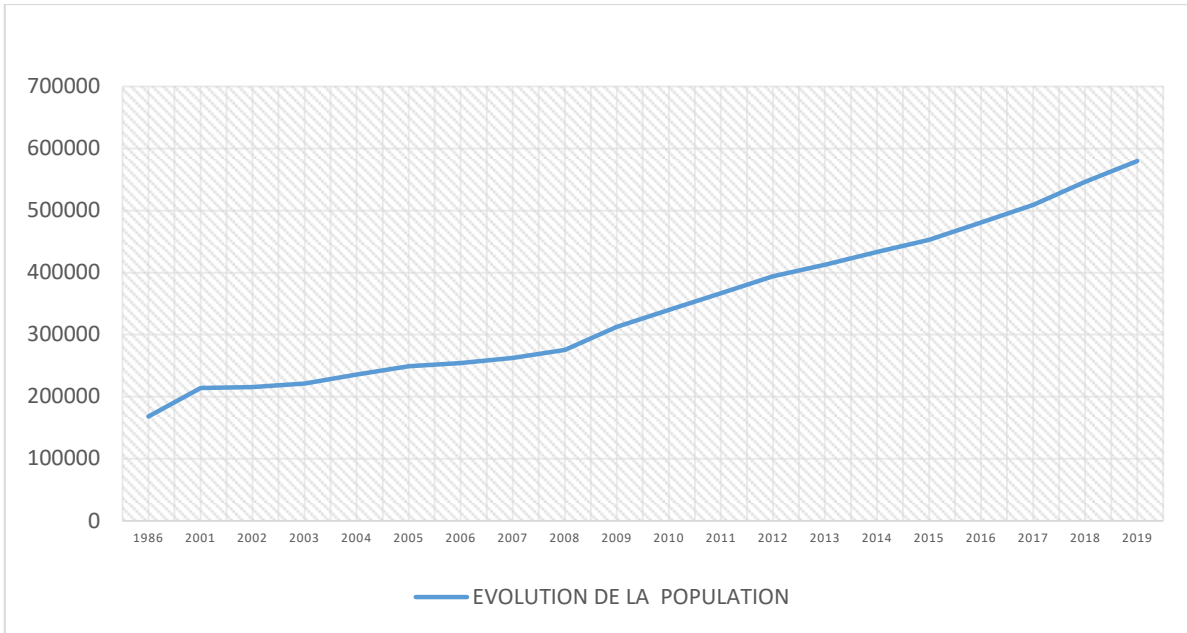
### **1.3. La croissance démographique, une pression sur l'espace**

La ville de Kindu a connu une évolution sans cesse croissante de sa population. Les événements socio-politiques qui se sont succédés dans le pays et surtout à l'Est, sont d'une part à l'origine de cette évolution, mais d'autre part, l'effritement du secteur socio-économique de la province toute entière n'est pas à négliger.

Sachant que la compréhension de la signification des migrations gagne en profondeur lorsqu'elles sont bien analysées localement, nous ne pouvons pas avec précision expliquer ce mouvement. A cet égard, il convient de signaler qu'à ces jours, il n'existe pas d'études sociodémographiques récentes, ce qui rend spéculative la diversité des causes attribuées à ce paramètre.

La lecture combinée de la figure n°1 et du tableau de la répartition des populations en annexe, révèle que l'évolution de la population de Kindu est à l'image de celle de la RDC. Le sex ratio est en faveur des filles avec un total de 281 572 soit 51,7% contre 263 482 soit 48,3% d'hommes. Il se dégage une différence de 3,3% entre les deux sexes.

En ce qui concerne le taux d'accroissement de cette population, il n'est pas statique. Bien que sans cesse croissante, la population a connu deux moments forts qui ont marqué son évolution. Il s'agit d'une croissance à faible taux 0,38% qui a qualifié les années 2001 à 2003 puis d'un fort taux calculé autour d'une moyenne de 0,6% qui a caractérisé les années 2007 à 2018.



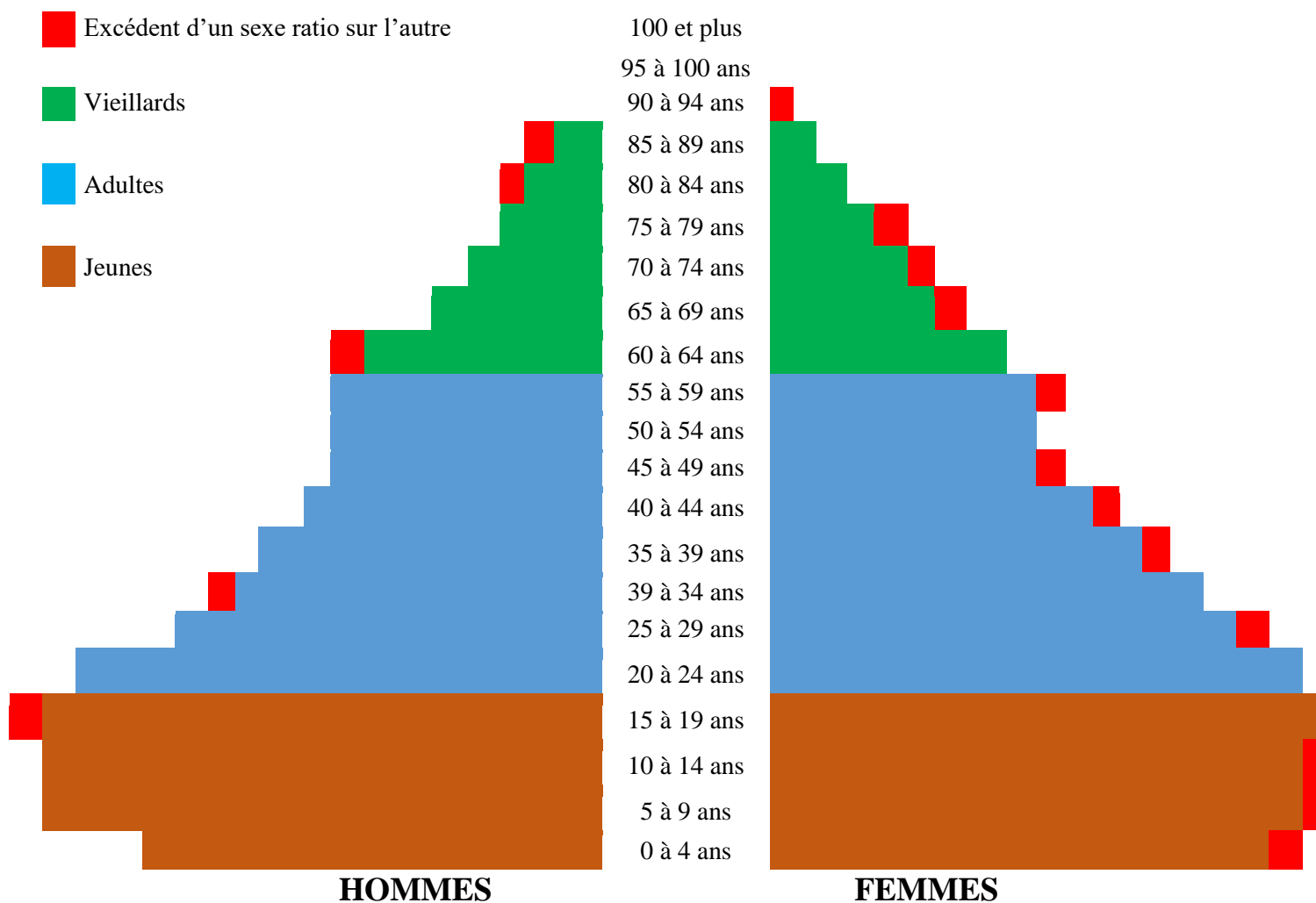
**Figure 2 : Evolution globale de la population à Kindu**

**Source : Données du tableau en annexe 2**

Les années de faible croissance, sont celles où l'Est du pays a été sous l'occupation de la rébellion. Très peu de communications ont eu lieu entre la ville de Kindu et son arrière-pays. Notons aussi que plusieurs personnes ont choisi de fuir la ville pour se réfugier ailleurs.

La reprise effective de cette croissance a eu lieu entre 2007 et 2008 et n'a plus connu de recul. Cette reprise s'explique par la stabilité qu'a connue le pays après l'organisation des élections de 2006 et la reprise ou la relance économique dans la ville, qui a renoué avec d'autres villes du pays.

Il sied de signaler qu'en dehors de ces indices qui bien sûr intéressent l'aménageur, un autre et non de moindre, est le taux ou la part de la jeunesse. La ville de Kindu dégage une proportion assez importante des jeunes. Il s'agit de 348 172 jeunes soit 63,8% de la population totale. De ceux-ci 51,2% sont des filles contre 48,8% de garçons.



*Figure 3 : Pyramide des âges de la ville de Kindu en 2019*

*Source : Données du tableau en annexe 3*

Si l'on s'en tient à l'évolution de la population jeune, on est vite tenté de mener une comparaison avec l'implantation des équipements urbains. Ce point sera abordé dans le quatrième chapitre.

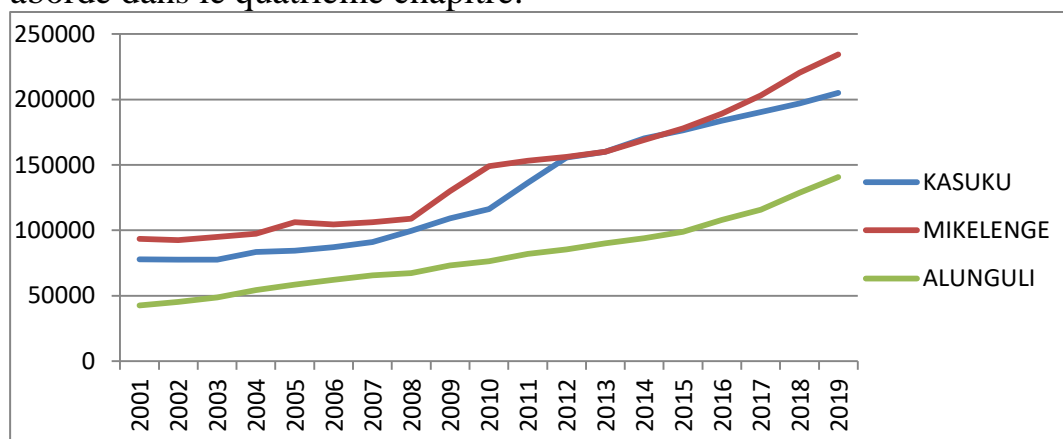


Figure 4 : Évolution de la population par commune (2001-2019)

Source : donnée du tableau en annexe 2

Sur la figure 3, il se dégage que la commune de Mikelenge, bien qu'étant la plus peuplée des trois, connaît une évolution irrégulière. Cette population a connu un léger mouvement de zigzag de 2005 à 2006 puis de 2010 à 2011. Ces périodes coïncident avec les périodes d'enrôlement des électeurs et des élections.

En ce qui concerne la commune de Kasuku, moyennement peuplée, celle-ci a connu une croissance plus élevée de sa population entre 2011 et 2013, puis celle-ci est redevenue normale jusqu'à ces jours. Cette situation s'explique par la présence des équipements socio-économiques.

Enfin la commune d'Alunguli moins peuplée, connaît une évolution presque linéaire. Constituée à environ 75% de la population d'une même tribu (lega), celle-ci constitue une zone de transit pour les populations arrivées en ville, qui après l'amélioration de leur situation, s'installent dans la commune de Kasuku.

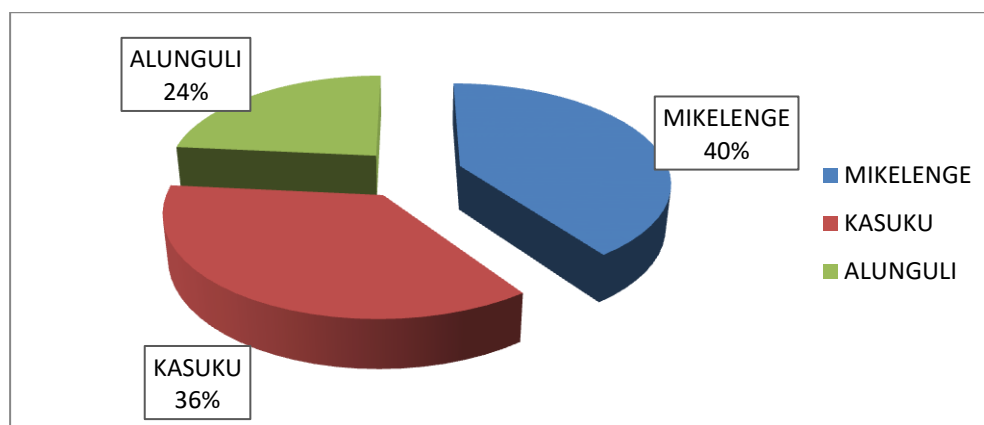


Figure 5 : Répartition de la population par commune en 2019

Source : donnée du tableau en annexe 2

Ce graphique montre que la commune de Mikelenge vient en tête avec 40,4 % de la population de la ville, suivie de Kasuku avec 36% en fin la commune d'Alunguli la moins peuplée avec 23,6 %.

L'importance démographique de la commune de Mikelenge s'explique aussi par la présence à son sein d'un vaste espace où se pratique l'agriculture péri-urbaine. Or la population de Kindu étant majoritairement agricole, a choisi de s'installer dans cette la commune.

Il sied d'indiquer ici que derrière cette croissance se cache une multitude des problèmes que seule la gouvernance peut résoudre. Parmi eux, deux ont retenus notre attention : le premier c'est l'impact de celle-ci sur l'espace, le second la satisfaction des besoins de cette population par les acteurs de la gouvernance.

#### 1.4. Kindu, une ville moyenne

L'armature urbaine congolaise fait ressortir trois catégories des villes : les grandes villes avec plus d'un million d'habitants, les villes moyennes entre 400 000 et 1 000 000 d'habitants dont Kindu fait partie et les petites villes avec moins de 400 000 habitants comme le démontre le tableau ci-dessous :

Tableau n° 2 : Hiérarchie des 20 villes congolaises en 2015

N°	Ville	Population
1	Kinshasa	15 268 000
2	Mbuji-may	2 765 000
3	Lubumbashi	2 695 000
4	Tshikapa	1 450 615
5	Kisangani	1 356 640
6	Kikwiti	1 326 068
7	Kananga	1 271 704
8	Mweneditu	1 252 469
9	Mbandaka	1 187 837
10	Goma	1 101 306
11	Kolwezi	1 078 568
12	Bukavu	1 012 053
13	Bandundu	950 683
14	Bunia	900 666
15	Butembo	744 838
16	Likasi	635 463
17	Boma	527 725
18	Kindu	453 941
19	Isiro	415 933
20	Beni	355 162

Source : l'encyclopédie universelle des populations (2016) mis en ligne le 26 Janvier 2023

Nous pouvons alors confirmer partant de cette hiérarchisation en fonction de la démographie que Kindu fait partie de 20 villes les plus peuplées de la RD Congo. Elle est une ville moyenne, elle occupe la 18<sup>e</sup> place sur la trentaine des villes que compte la RD Congo.

### 1.5. Les communes urbaines et leur composition spatiale

D'après les archives, Kindu comme chef-lieu de district, disposait de deux communes comme nous le verrons un peu plus loin. C'est l'ordonnance n° 88-176 du 15 novembre 1988 fixant les Chefs-lieux du Maniema, du Nord et Sud Kivu, qui a porté à trois le nombre des communes à Kindu. Il s'agit de la commune de Mikelenge, de la commune de Kasuku et de la commune d'Alunguli.

Chaque commune a été subdivisée en trois quartiers, qui à leur tour sont constitués des blocs et des avenues. Ci-dessous un tableau de répartition des entités urbaine:

Tableau 3 : Subdivisions administratives de la ville de Kindu

COMMUNES	QUARTIERS	BLOCS	AVENUES
ALUNGULI (25 Km <sup>2</sup> )	KAMA II	6	35
	KABONDO	3	6
	MANGOBO	9	53
<i>Sous total</i>	<i>= 3</i>	<i>18</i>	<i>94</i>
KASUKU (30 Km <sup>2</sup> )	BASOKO	7	48
	KASUKU	6	130
	LWAMA	5	34
<i>Sous total</i>	<i>= 3</i>	<i>20</i>	<i>212</i>
MIKELENGE (40,296 Km <sup>2</sup> )	LUKUNDA	7	20
	MIKENGELE	8	27
	TOKOLOTE	8	69
<i>Sous total</i>	<i>= 3</i>	<i>23</i>	<i>116</i>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>= 9</b>	<b>61</b>	<b>422</b>

*Source : Hôtel de Ville, Rapport annuel décembre 2008.*

Ce tableau indique que la ville de Kindu est formée de trois communes, 9 quartiers, 61 blocs et 422 avenues en 2008.

Avec une population estimée à 167 000 en 1987, base sur laquelle aurait été établie la répartition en trois communes, celle-ci n'a pas cessé d'évoluer. La population avoisinait déjà 580007 habitants en 2019 ; elle s'est multipliée par 3,47.



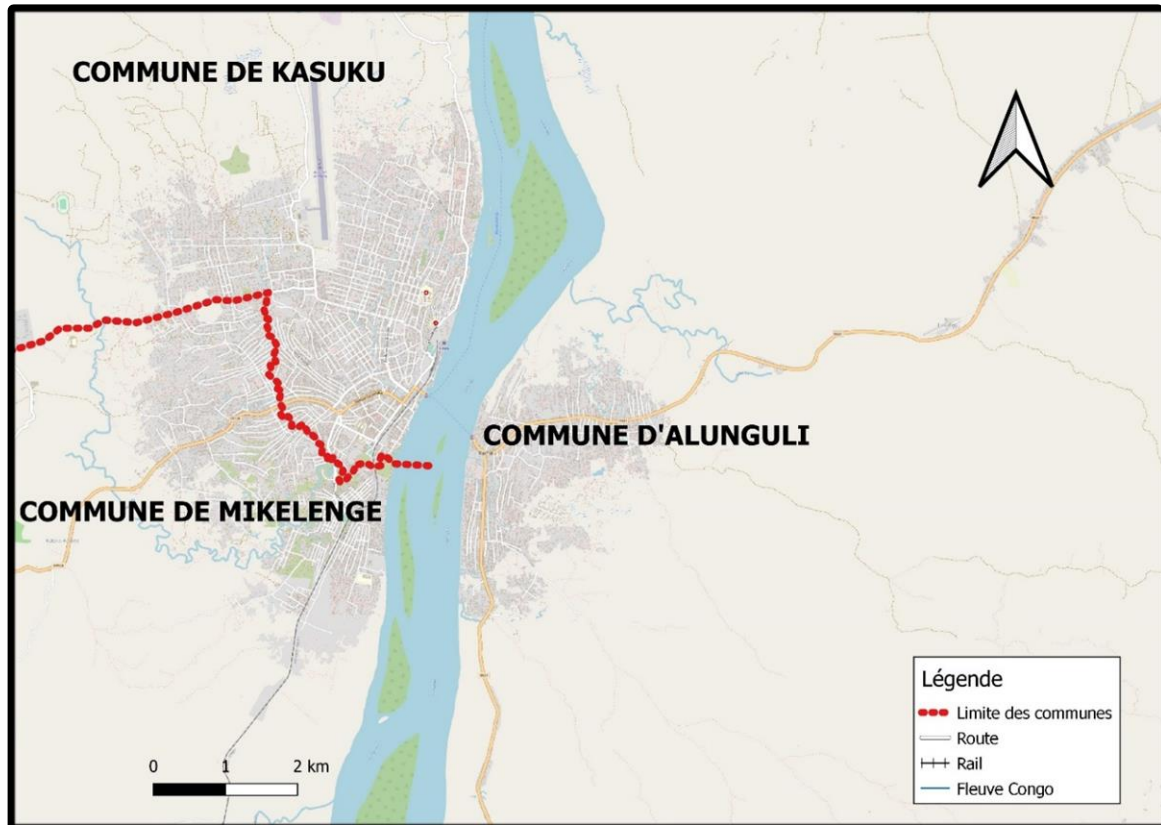
Il a fallu attendre 2019, année qui a suivi les dernières élections, pour voir la création d'un nouveau quartier dans la commune d'Alunguli. La motivation est plus liée à l'influence politique.

Ainsi, Alunguli est passé de 3 à 4 quartiers, pourtant elle reste la commune la moins vaste et la moins peuplée de la ville.

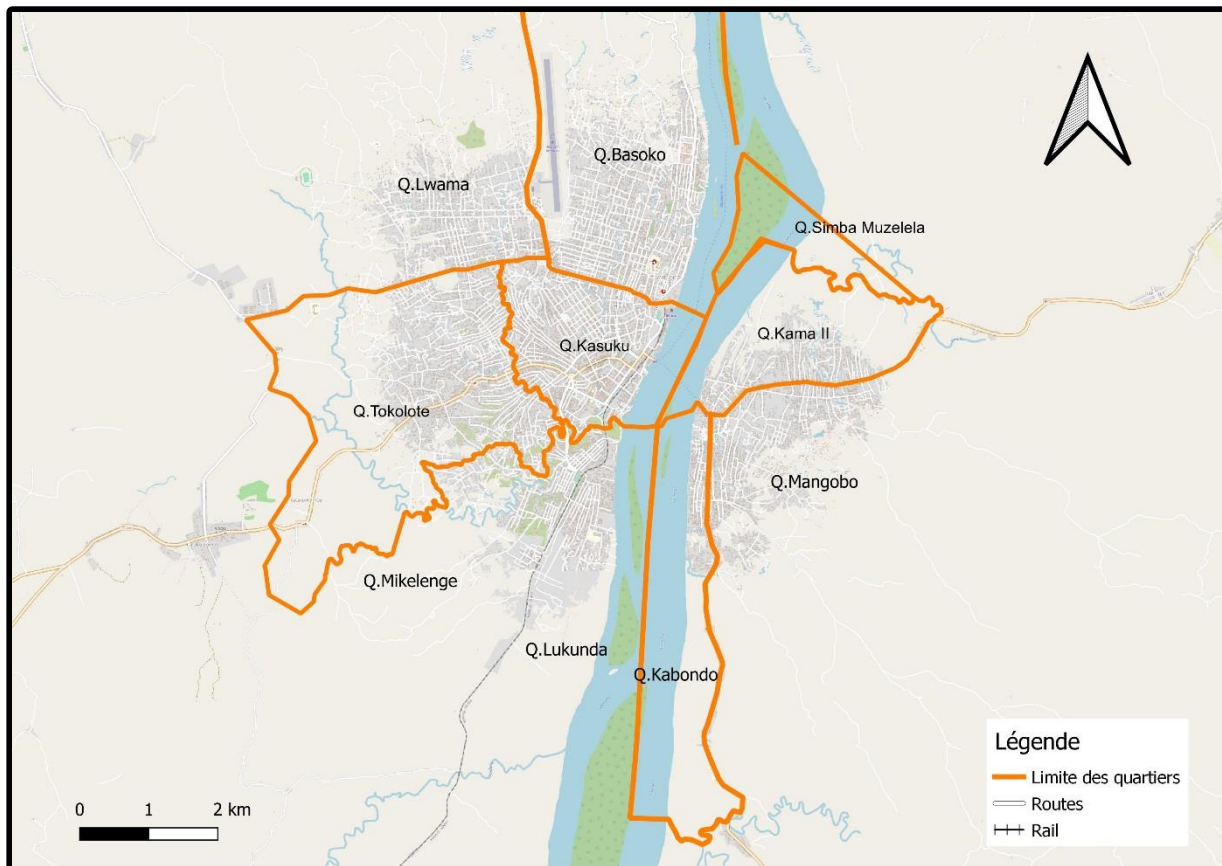
Tableau 4 : Nouvelle répartition administrative de la ville de Kindu (2019)

N°	Communes	Quartier	Blocs	Avenues
1	ALUNGULI	KAMA II	06	41
		KABONDO	04	23
		MANGOBO	21	88
		SIMBA MUZELELA	04	43
<b>Sous-total 1</b>		<b>4</b>	<b>35</b>	<b>195</b>
2	KASUKU	BASOKO	07	71
		KASUKU	06	137
		LWAMA	14	34
<b>Sous-total 2</b>		<b>3</b>	<b>27</b>	<b>242</b>
3	KASUKU	LUKUNDA	12	36
		MIKELENGE	22	65
		TOKOLOTE	14	131
<b>Sous-total 3</b>		<b>3</b>	<b>48</b>	<b>232</b>
<b>Total Générale</b>		<b>10</b>	<b>110</b>	<b>669</b>

*Source : Rapport annuel de la Mairie de Kindu, 2019.*



*Carte n° 2: Division administrative de la ville de Kindu en 1986*



*Carte n° 3 : Les quartiers de la ville de Kindu en 2019*

*Source : Données du terrain Mars 2019*

### **1.5.1. La commune de Kasuku, poumon économique de la ville de Kindu**

La commune de Kasuku qui couvre 30 Km<sup>2</sup> demeure la commune-mère de la Ville de Kindu au regard de sa position centrale, de la concentration des activités socioprofessionnelles, économiques et de ses infrastructures publiques.

Elle est limitée au Nord par la Chefferie des Bangengele en Territoire de Kailo, à l'Ouest et au Sud par les rivières Kapondjo et Mikelenge qui la séparent de la commune de Mikelenge, à l'Est par le fleuve Congo qui la sépare de la commune d'Alunguli.

Cette commune comprend trois quartiers à savoir, Kasuku, Basoko et Lwama avec au total 20 blocs et 212 avenues. En 2008 elle a connu une évolution de ses entités qui sont successivement passées de 212 à 242 avenues et de 20 à 27 blocs. A l'opposé, le nombre de quartiers est resté le même. Son étalement s'est fait plus vers le Nord. C'est le cas de Misenge, jadis espace agricole qui se trouve entièrement dans la chefferie de Bangele. Dans l'entre-temps, plusieurs espaces

non aedificandi ont été colonisés par les activités urbaines.

### **1.5.2. La commune de Mikelenge, entité à cheval avec la chefferie de Bangengele**

Avec ses 46,295 km<sup>2</sup>, la commune de Mikelenge est la plus vaste de trois communes de la ville de Kindu. Composée de trois quartiers avec 23 blocs et 116 avenues, cette commune ceinture quasiment celle de Kasuku dont les limites sont les rivières Kapondjo et Mikelenge

Cette commune s'étend à l'Ouest de la rivière Kapondjo jusqu'au point kilométrique 10 à la bifurcation des routes conduisant vers Lomami et Kibombo, au Sud de la rivière Mikelenge au point kilométrique 15 au niveau de la rivière Mukolotshi le long du rail.

Comme les deux autres communes de la ville de Kindu, Mikelenge est constituée de trois quartiers à savoir Lukunda, Mikelenge et Tokoloté. Elle comptait en 2008 un total de 23 blocs et 116 avenues qui ont sensiblement évolué et sont passés en 2019 à 43 blocs et 232 avenues, soit environ le double d'il y a 12 ans seulement.

Son étalement s'est fait dans le Sud et l'Ouest et chevauche avec la chefferie de Bangengele, qu'il est en train de rurbaniser.

### **1.5.3. La commune d'ALUNGULI, une entité défavorisée du point de vue équipements**

Avec ses 25 Km<sup>2</sup>, Alunguli est la plus petite commune de la ville de Kindu. Entièrement située à la rive droite du fleuve Congo, elle est éclatée vers le Nord sur la route Kalima et vers le Sud sur la route Kasongo.

Elle est composée de trois quartiers à savoir Kabondo, Mangobo et Kama II. Dans l'ensemble, la commune d'Alunguli compte 18 blocs et 94 avenues en 2008.

Signalons en rappel que c'est depuis l'année 2019 que le groupement Muzelela a été reconnu comme un quartier la ville précisément dans la commune Alunguli et devient ainsi le 10<sup>ème</sup> quartier de la ville de Kindu. Ainsi, la commune compte à ce jour 35 blocs et 195 avenues.

### **1.6. Les zones d'extension**

La Mairie de Kindu ne maîtrise pas les mécanismes de l'extension urbaine. Faute d'un plan directeur et du plan d'urbanisation, l'extension se fait par la création des lotissements au mépris des normes urbanistiques.

D'après celles-ci, tout lotissement exige au préalable l'étude du terrain par une équipe des spécialistes d'urbanisme et habitat, des titres immobiliers et cadastre, de la REGIDESO et de la SNEL qui doivent travailler sous la supervision des planificateurs et aménageurs.

Cette extension anarchique de la ville pose des problèmes quant à la gestion de l'espace urbain ; notamment :

- La non maîtrise du nombre réel des parcelles lotis et avenues par l'administration urbaine ;
- L'inexistence des routes secondaires et même des avenues dans certains quartiers ;
- Le manque de prévision des espaces d'assainissement tels que les espaces verts, les égouts et collecteurs d'eau, les réseaux d'approvisionnement en eau et en électricité, le marché secondaire, les cimetières...



*Photo n° 1 : Constructions sans voies d'accès dans la vallée de Ngwangwata III entre les avenues Potopoto, du Marché et des 3Z (Source : monographie de Kindu, 2010).*

Qu'à cela ne tienne nous présentons dans les lignes qui suivent l'évolution de l'espace urbain à travers les différents lotissements de la ville depuis la création de l'agglomération.

Il s'agit ici des lotissements dits de droit ou de fait selon le cas. Sont appelés lotissement de droit, ceux disposant d'un arrêté du gouverneur de la province, et de fait sont des lotissements ne disposant pas d'un arrêté mais autorisés de manière tacite.

La carte à la page 40 montre l'évolution de l'extension de la ville. Nous avons échelonné cette évolution en quatre périodes : la période d'avant 1960, de 1961 à 1987, de 1988 à 2000 et de 2001 à 2020. Notre présentation ne concerne que les données qui nous ont été disponibles par les services concernés :

### **1.6.1. Les lotissements anciens et les anciennes zones de ségrégation coloniale**

Il ne s'agit pas vraiment de lotissement en terme propre, mais d'une occupation planifiée par le colonisateur lors la construction de deux grandes infrastructures qui ont été à l'origine de la ville de Kindu. Il s'agit de trois morceaux d'espace dont deux à la rive gauche et un à la rive droite. (Voir figure n°13)

Il est connu de tous, que le colonisateur dans sa planification urbaine, prévoyait

dans toutes les grandes agglomérations des espaces de séparation entre le colon blanc et les indigènes.

A Kindu, ces espaces ont été longtemps conservés. Etant une ville dont l'origine est purement commerciale, beaucoup d'espace ont appartenu à la compagnie CFL aujourd'hui SNCC, à la RVA, aux églises et aux entreprises qui se sont très tôt installées dans la ville. Il a fallu attendre les périodes de turbulence qu'a connue la ville, pour que ces espaces soient lotis.

Il s'agit donc des lotissements dont les noms et lieux sont repris dans le tableau ci-dessous :

Tableau 5 : Colonisation des espaces dits de 'ségrégation'

N°	Nom du lotissement	Arrêté du GOUPRO	Localisation	Observation
01	CIRCO	Ok	Entre la 7 <sup>e</sup> région militaire l'HGR et le camp SNCC et une partie du camp MOPAYA	Zone en conflit entre SNCC et occupants actuels
02	VILLE	Ok	Coincé entre le fleuve à l'Est, le rail à l'Ouest, l'avenue 3Z au Nord et la rivière Mikelenge au Sud	La démolition des maisons construite dans la partie ouest (cimetière)
03	Prison centrale	Ok	Dans les pourtours de la prison centrale de Kindu. Espace séparant la cathédrale et le centre commercial ainsi que le marché central (jadis espace vert)	Risque permanent en cas d'une probable évasion des prisonniers
4	3 Z	Ok	Entre les résidences des cadre SNCC, le camp Makuta, et les résidences des officiels	L'un des quartiers le mieux lotis et le mieux équipés de la ville

*Source : Rapport 2018, Division de cadastre, Kindu.*

### 1.6.2. Les zones non aedificandi

Il s'agit des espaces dont les conditions ne sont pas favorables pour une colonisation des bâtisses. Ces conditions peuvent être physiques et/ou juridiques.

Ainsi des zones comme des bas-fonds et des lits moyens et majeurs des rivières ont été anarchiquement colonisés. Dans ce même ordre d'idées, certains

cimetières non encore désaffectés ainsi que les abords immédiats de l'aéroport de Kindu ont été lotis par la même occasion. Signalons enfin que plusieurs bordures de rivières sont à ces jours entaillées à la recherche d'un espace de construction. (Photos et carte ci-dessous)

Tableau 6 : Espaces non aedificandi

N°	Nom du lotissement	Arrêté	Localisation	Observation
01	RVA	Ok	Les abords de l'aéroport et la partie Est de celui-ci.	Plusieurs habitations démolies après des longs procès
02	CIRCO	OK	Le versant Est de la corniche du gouvernorat et de l'HGR Kindu	Construction en gradin avec plusieurs risques : érosion et glissement de terrain
03	VILLE	Ok	Dans la vallée de Mikelenge et son versant Sud vers le fleuve Congo	Terrain inondable et risque d'érosion et glissement de terrain (photo 11-14)
04	VILLE	OK	Cimetière le long de raille	Non désaffecté, toutes les maisons démolies après un soulèvement populaire
04	DU PLATEAU	Ok	Les deux versants de Mikelenge	Risque d'érosion et de glissement de terrain

*Source : Rapport annuel de la division de cadastre 2018*

Comme nous l'avons signalé plus haut, des démolitions ont été signalées sur les cimetières non désaffectés. Il s'agit du prolongement Ouest du lotissement REGIDESO qui est situé dans un cimetière non encore désaffecté ainsi que le pourtour de la piste de l'aéroport de Kindu.

Cependant, d'autres sites qui présentent des dangers n'ont jamais fait l'objet d'une quelconque discussion dans ce sens.

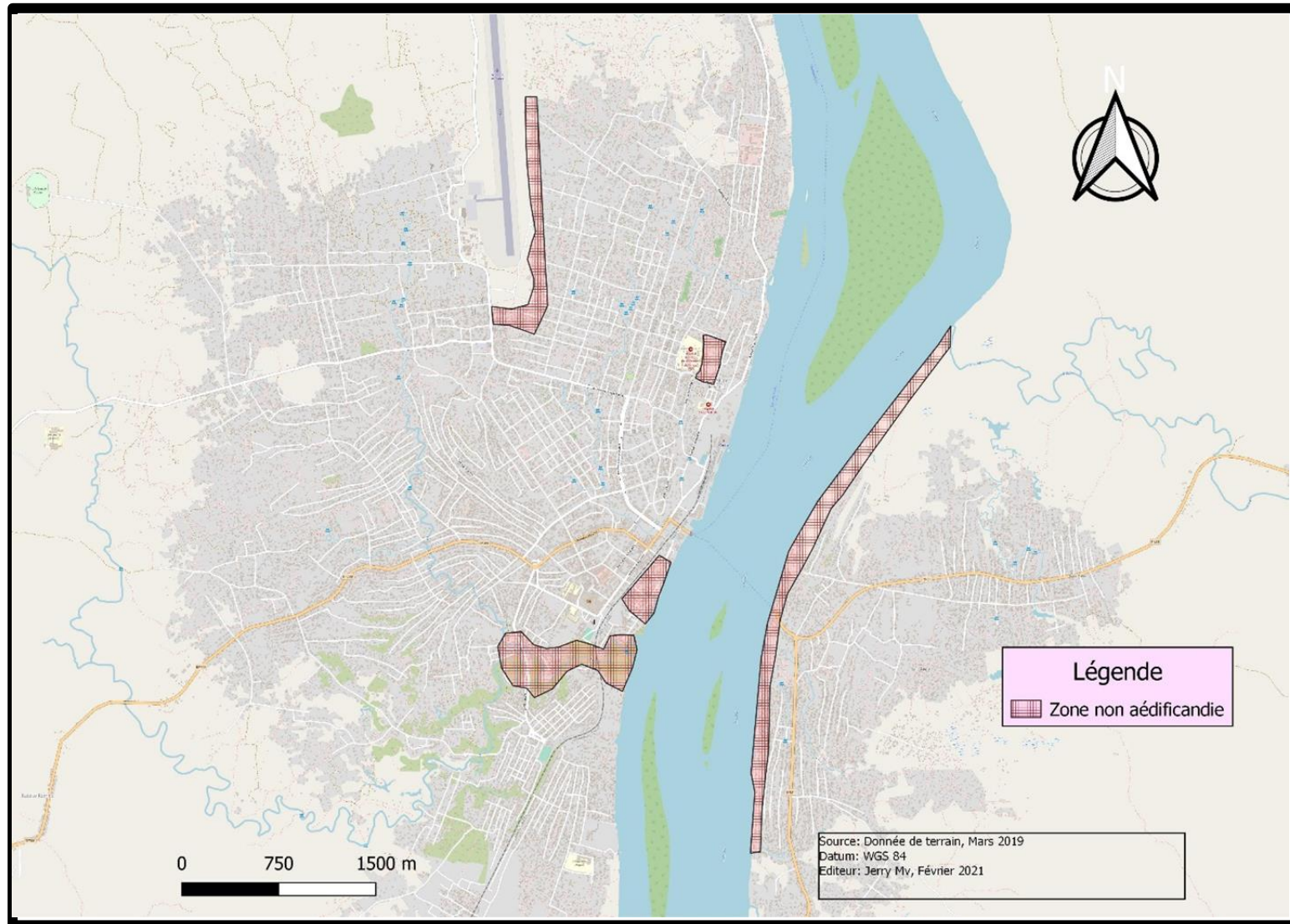


*Photo n° 2 et 3 : Construction anarchique dans le lit mineur moyen et majeur de la rivière Mikelenge (A gauche : avant la crue et Adroite : pendent la crue)*



*Photo n° 4 et 5 : La confluence fleuve Congo-Mielenge anarchiquement colonisée (à gauche en 2009 et à droite en 2020 est sous les eaux)*





*Carte n° 4 : Zones non aedificandi*

### 1.6.3. Zones d'extension "intentionnelle"

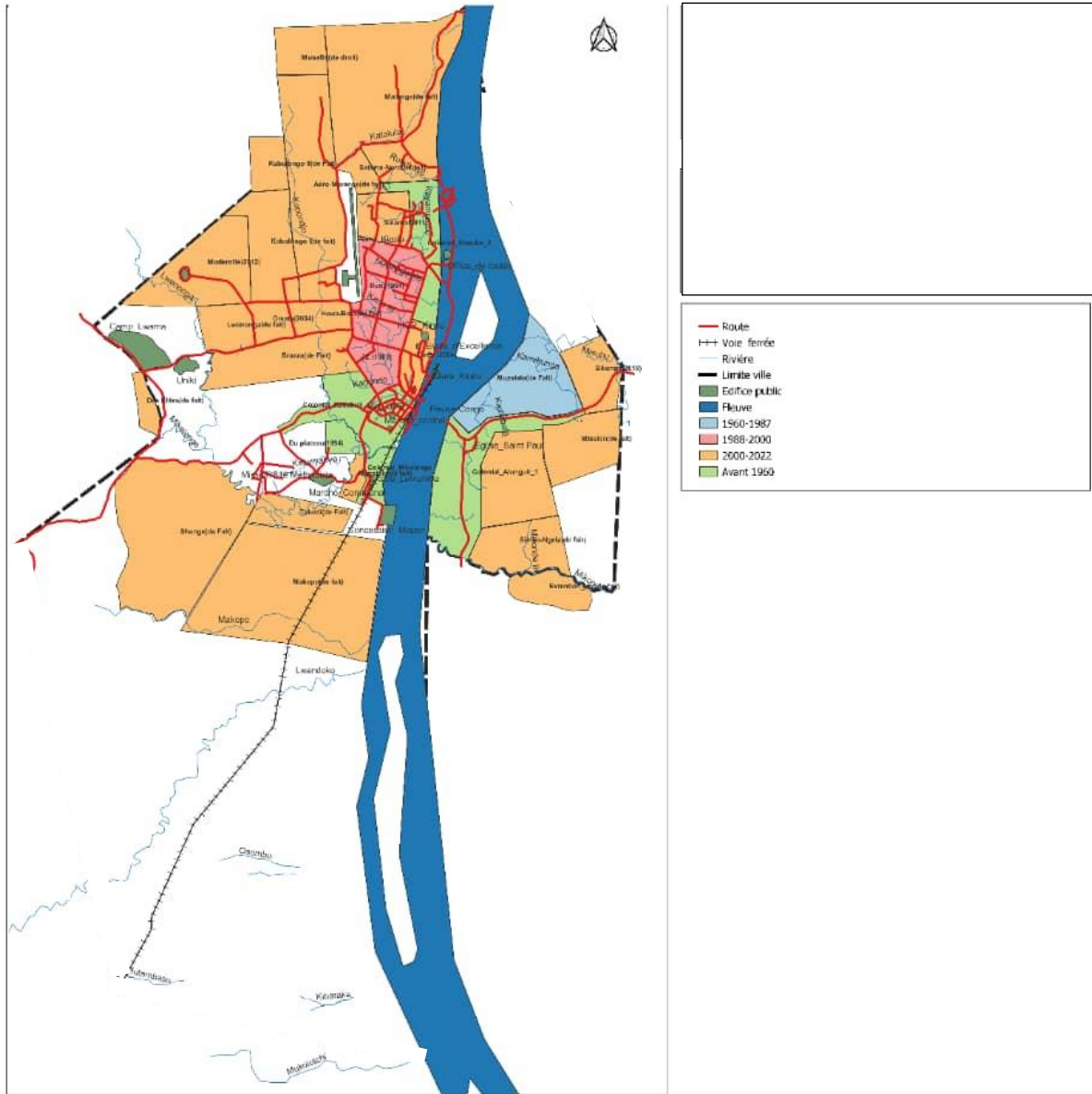
Nous qualifions d'intentionnelle, toute occupation de sol menée en bonne et due forme et légalement établie. Néanmoins, nous ne manquerons pas de signifier ici que ce processus n'a jamais été planifié car, non accompagné d'une planification des services de base.

A ce niveau, nous pouvons signaler que plusieurs lotissements ont vu jour dans les pourtours de la ville. Le tableau ci-après reprend les différents lotissements dont nous avons pu trouver les références.

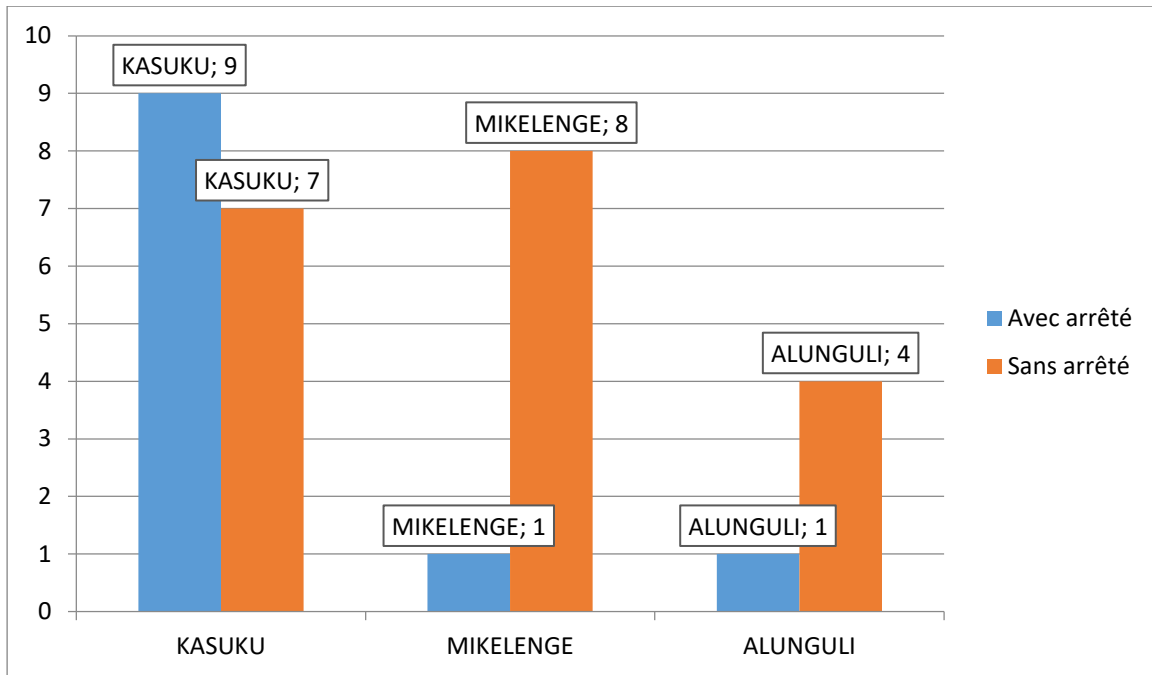
Tableau 7 : Liste des lotissements de la ville de Kindu

N°	Lotissement	Arrêté du GOUPRO	Observation	Année
<b>I. Commune de Kasuku</b>				
1	Ville, 3Z, RVA, CIRCO, LWAMA AERO	Ok	L'enchérissement des terrains, colonisation des espaces non aedificandi	2004
2	SALAMA, PRISON CENTRALE	Ok	Sans respect des normes, destruction espaces verts	2008
3	MODERNITE,	Ok	Bien urbanisé, pas d'équipements d'encadrement	2012
4	MUSAFIRI	Ok	Idem	2019
5	MALONGA, KABOLONGO, SALAMA NORD, LWAMA I, II, III, IV, V	Pas d'arrêté	En plein expansion vers la chefferie de bangengele	2009 à 2019
<b>Commune de Mikelenge</b>				
6	DU PLATEAU	OK	En partie dans la zone non aedificandi	2004
7	BRAZZA, LOKOLE, 100 MAISONS, MAKOPO, SHENGE, LES ELITES, TOKEDI, POUBELLE	Pas d'arrêté	En projets mais toutes les parcelles déjà vendues (en partie dans la chefferie de bangengele)	De 2005 à 2019
<b>Commune d'Alunguli</b>				
8	BIKENGE	OK		2017
9	MUZELELA, MIZEITUNI, MWANGA, SIMBA et KABUNGULU	Pas d'arrêté	Lotissements en projet avec toutes les parcelles déjà vendus	De 2007 à 2019

Source : Rapport annuel 2017, division du cadastre de Kindu



*Carte 7 : Evolution des lotissements dans la ville de Kindu*



**Figure 6 : Occupation du sol (lotissement avec ou sans arrêtés du Gouverneur)**  
*Source : Bureau de la division urbaine du cadastre*

Il ressort de l'analyse du graphique ci-dessus que l'occupation spontanée des espaces urbains l'emporte sur l'occupation ordonnée dans la ville de Kindu.

Sur 30 lotissements déclarés, seuls 11 ont un arrêté du Gouverneur contre 19 en projet, mais dont les parcelles ont été distribuées par les services attitrés.

La question qui demeure est celle de savoir comment se justifie l'établissement de ces saucissonnements d'espace s'ils ne sont pas couverts par un document de l'autorité provinciale ?

Cette situation est incompatible avec les normes d'occupation du sol et facilite les disparités territoriales.

### **Conclusion partielle**

Dans ce chapitre, il est démontré à travers l'histoire politico-administrative et les différents textes légaux que Kindu jouit du statut d'une ville. Cependant, le transfert dudit statut ne s'est pas accompagné des autres compétences.

Seule ville de la province du Maniema, Kindu connaît une dynamique démographique et territoriale élevée par rapport à l'ensemble de la province. En deux décennies, sa population a plus que doublé. Elle est passée de 165 000 en 1998 à 580 007 nationaux en 2019 soit une progression de 251,5%.

Voyons à présent comment sont répartis les équipements d'encadrement urbain dans la ville de Kindu et cela en fonction de l'évolution spatio-temporelle.

## **Chapitre deuxième : EQUIPEMENTS D'ENCADREMENT URBAIN, UN THERMOMÈTRE DE L'ÉQUITÉ SOCIO-SPATIALE À KINDU**

Ce chapitre entreprend une analyse dont les éléments clés sont les équipements d'encadrement urbain. Il s'agit des équipements socio-économiques comme les structures sanitaires, les infrastructures scolaires, les infrastructures routières ou la voirie urbaine, les infrastructures économiques (marchés), bref les services sociaux de base. Le chapitre est subdivisé en trois points dont :

- La disparité spatiale, une réalité et un vrai problème de gouvernance (causes et conséquences de la disparité spatiale) ;
- L'occupation du sol et l'implantation disproportionnée des services sociaux de base ;
- La zonation des actions urbaines.

A ce sujet, l'analyse dans ce chapitre concerne plus le niveau des services offerts aux habitants et leur qualité, ainsi que les projections sur les besoins futurs.

### **2.1. La disparité spatiale à Kindu, un vrai problème de gouvernance territoriale**

L'analyse spatiale présente une certaine hiérarchie dans la ville de Kindu. Les éléments d'hiérarchisation relèvent de plusieurs natures. Il s'agit :

- de la superficie qui a classé les communes comme suit : Mikelenge – Kasuku – Alunguli
- de la démographie où le même ordre s'est répété et enfin ;
- de l'importance socio-spatiale, qui d'après nous, est liée à la concentration des services sociaux de base. C'est ici que plusieurs analystes font une hiérarchisation Kasuku – Mikelenge – Alunguli.

Cette classification hiérarchisée des communes de Kindu peut être aussi perceptible au niveau interne.

La disparité spatiale est liée à une gestion spontanée de l'espace. C'est cette occupation spontanée qui ne s'accompagne pas des infrastructures, ajoutée à l'incapacité des gestionnaires à mener une étude prospective et projective à partir des différents agrégats qui paraissent d'après nous, la cause majeure de cette inégalité spatiale.

Les conséquences sont multiples. A titre d'exemple nous citons : la centralité des points d'attraction ; entraînant ainsi un mouvement unidirectionnel tous les matins, et le soir un mouvement inverse. Il faut ajouter aussi le rallongement des distances résidence-lieu de travail, la multiplication des structures socio-économique de dépannage ne remplissant pas les conditions requises (écoles, structures sanitaires, marché de circonstance, ...).

A propos des services sociaux de base, bien qu'étant présents dans les zones auréolaires de l'ancien centre, ils sont de mauvaise qualité, appartiennent en majorité aux privés et parfois sans bâtiments appropriés, offrant un service à la hauteur de leur possibilité.

## **2.2. Occupation et implantation inégale des équipements sociaux de base**

Ce point aborde une analyse de l'implantation et de l'évolution spatiales des différents équipements d'encadrement urbain ciblés dans ce travail. Il s'agit du réseau de voirie urbaine, de l'approvisionnement en eau et en électricité, de structures sanitaires, structures scolaires et des marchés urbains.

Leur répartition spatiale détermine si l'on peut ou non parler de l'injustice spatiale à Kindu. Analysons un à un les aspects ci-haut listés.

### **2.2.1. La voirie urbaine à Kindu**

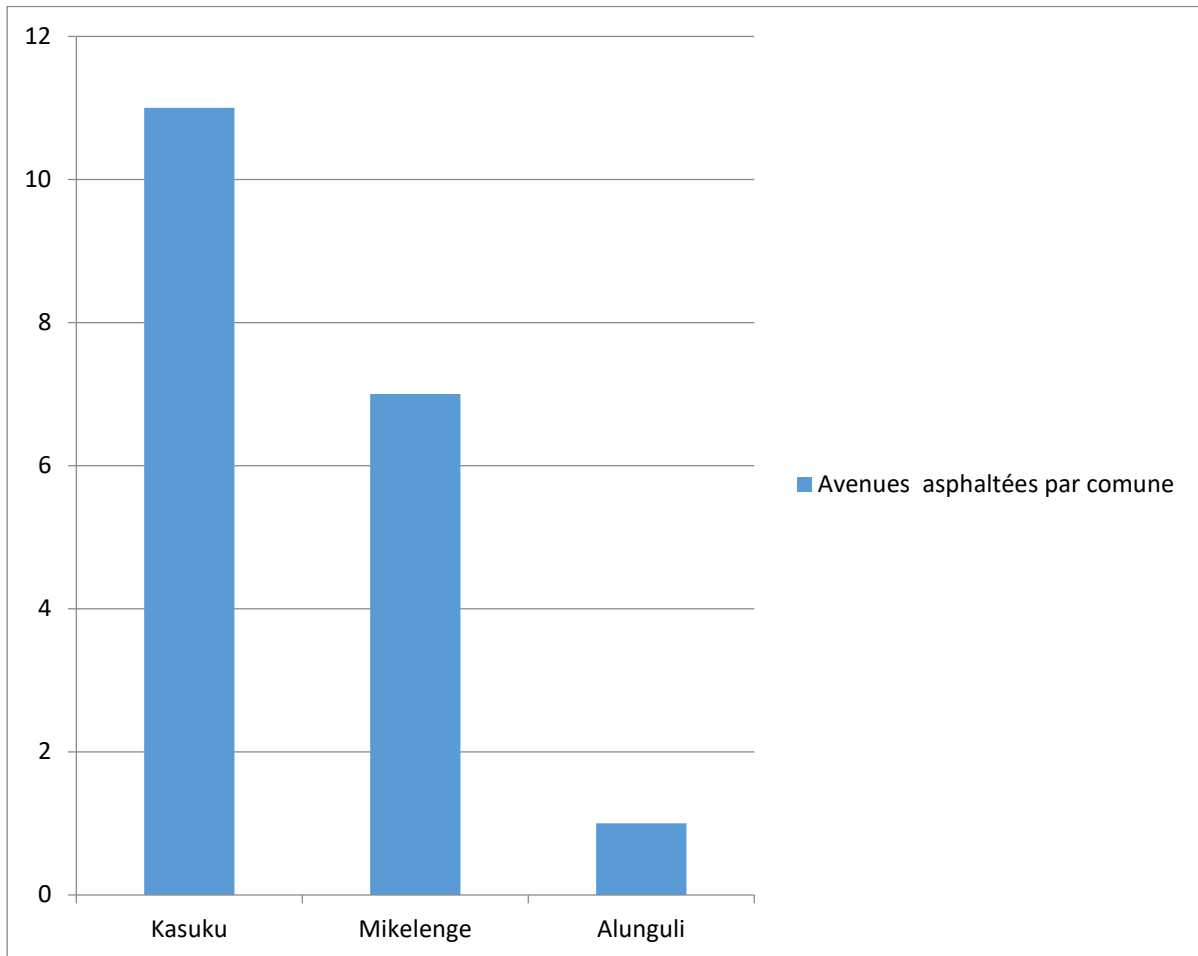
Avec un seul boulevard et plusieurs avenues à deux sens, cette voirie est constituée de deux types de route. Les voies ou routes en terre battue et les voies asphaltées. Cette dualité se rencontre dans toutes les trois communes.

Cependant, sur les kilomètres asphaltés de la voirie urbaine dont Kindu a bénéficié du programme "cinq chantiers" et "révolution de la modernité", mais aussi du plan de développement urbain PDU, la Commune de Kasuku vient en tête avec plus de 50%, suivie de la commune Mikelenge. Notons que la commune d'Alunguli n'a bénéficié d'aucun kilomètre de voirie asphalté par les trois programmes.

La bretelle de la voie asphaltée de la commune d'Alunguli qui va du Beach central vers la route Kalima, date de 1955. Elle a été faite par le colon quelques années avant l'indépendance et constituent le départ de la nationale 31 qui va de Kindu à Bukavu.

Cependant, même pour les voies en terre battue, cette commune ne bénéficie pas des interventions de l'office de voirie et drainage (OVD) qui intervient pour les autres communes. Seule la partie de la nationale 33 bénéficie de multiples réhabilitations par l'office de route dans le programme PIRAM.

Cette situation entraîne des frustrations au sein de la population de la commune d'Alunguli qui se sent discriminée.



**Figure 7 : Répartition spatiale des avenues asphaltées e (2020) à Kindu**

**Source : Direction provinciale des voiries et drainage**





Carte 5 : Concentration de la voirie urbaine à Kindu. (source enquête de terrain 2020)

### 2.2.2. Les infrastructures de distribution d'eau potable

Ce point a été abordé dans un autre angle un peu plus haut. A ce niveau nous observons juste la répartition spatiale de points d'approvisionnement de cette denrée via le réseau urbain.

D'après nos enquêtes auprès de service concerné, on constate une évolution des effectifs d'abonnés et une augmentation du nombre des bornes fontaines publiques. Cette augmentation se justifie par la construction de trois nouveaux châteaux d'eau. Il s'agit des structures ci-après :

- Le château d'eau de la commune de Mikelenge construit par le privé (la fondation MAPON), qui pompe l'eau souterraine. Conçu pour desservir le complexe Mapon (écoles, université et l'hôpital Mapon), celui-ci dessert la population environnante.

- Le château d'eau de la RVA : capte l'eau de la source Lomata par gravitation, est installé dans la commune de Kasuku. Il dessert deux de trois quartiers de la commune de Kasuku uniquement à partir des bornes fontaines publiques.

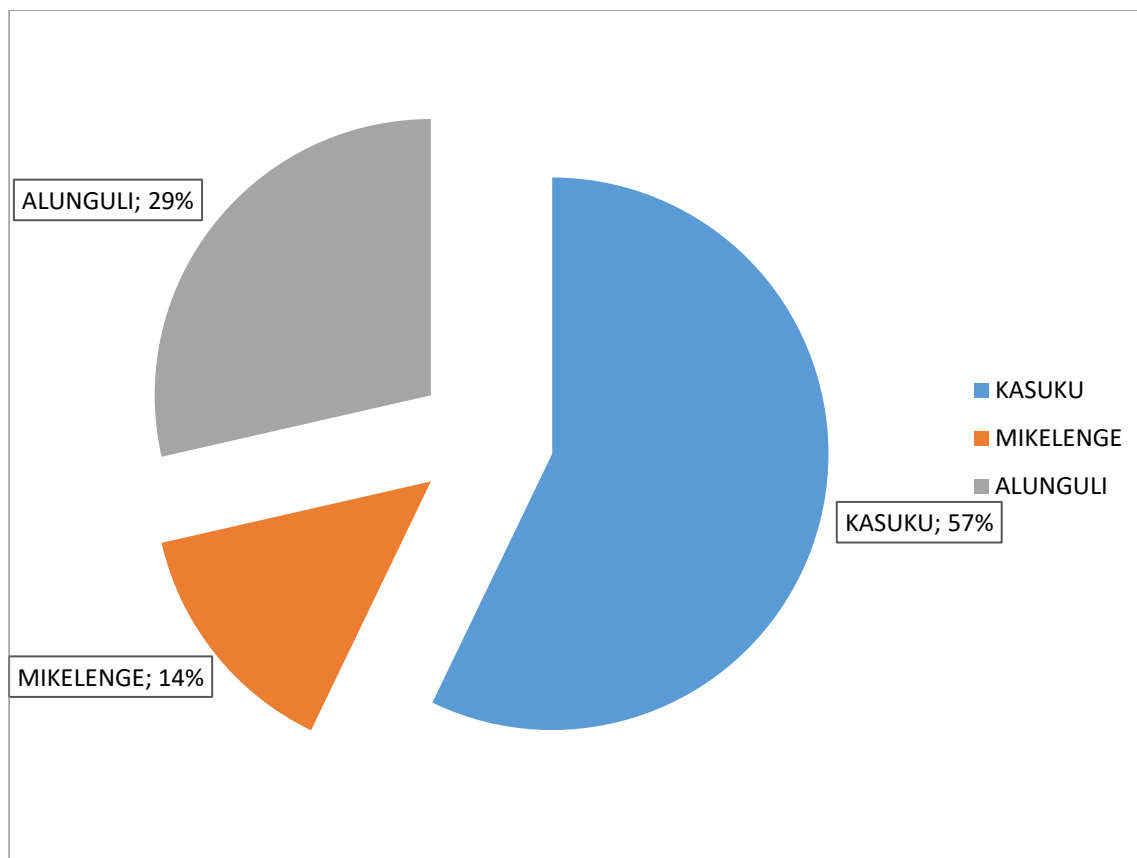
- Le troisième château, est celui installé dans la commune d'Alunguli qui est entré en fonction en 2018, date à laquelle la population de cette commune a touché à un robinet pour la première fois. Négocié dans le cadre de la banque mondiale, ce réseau pompe l'eau d'une source situé à 11 Km au Nord de la ville, et utilise un moteur diesel, qui du reste n'est pas régulièrement opérationnel. Ici aussi seules quelques bornes fontaines publiques approvisionnent la population.

En ce qui concerne les abonnés, les enquêtes révèlent que la commune de Kasuku vient en tête avec 4588 abonnés soit 54,6% suivie de la commune de Mikelenge avec 3821 soit 45,4% et enfin la commune d'Alunguli avec 2 abonnés soit moins d'1%.

Tableau 8: Répartition des abonnés et bornes fontaines par commune

Commune	Bornes fontaines	%	Abonnés	%
Alunguli	22	28,6	02	0,04
Kasuku	37	48	4588	54,54
Mikelenge	18	23,4	3821	45,42
Total	77	100	8411	100

Source : Regideso Kindu (2019)

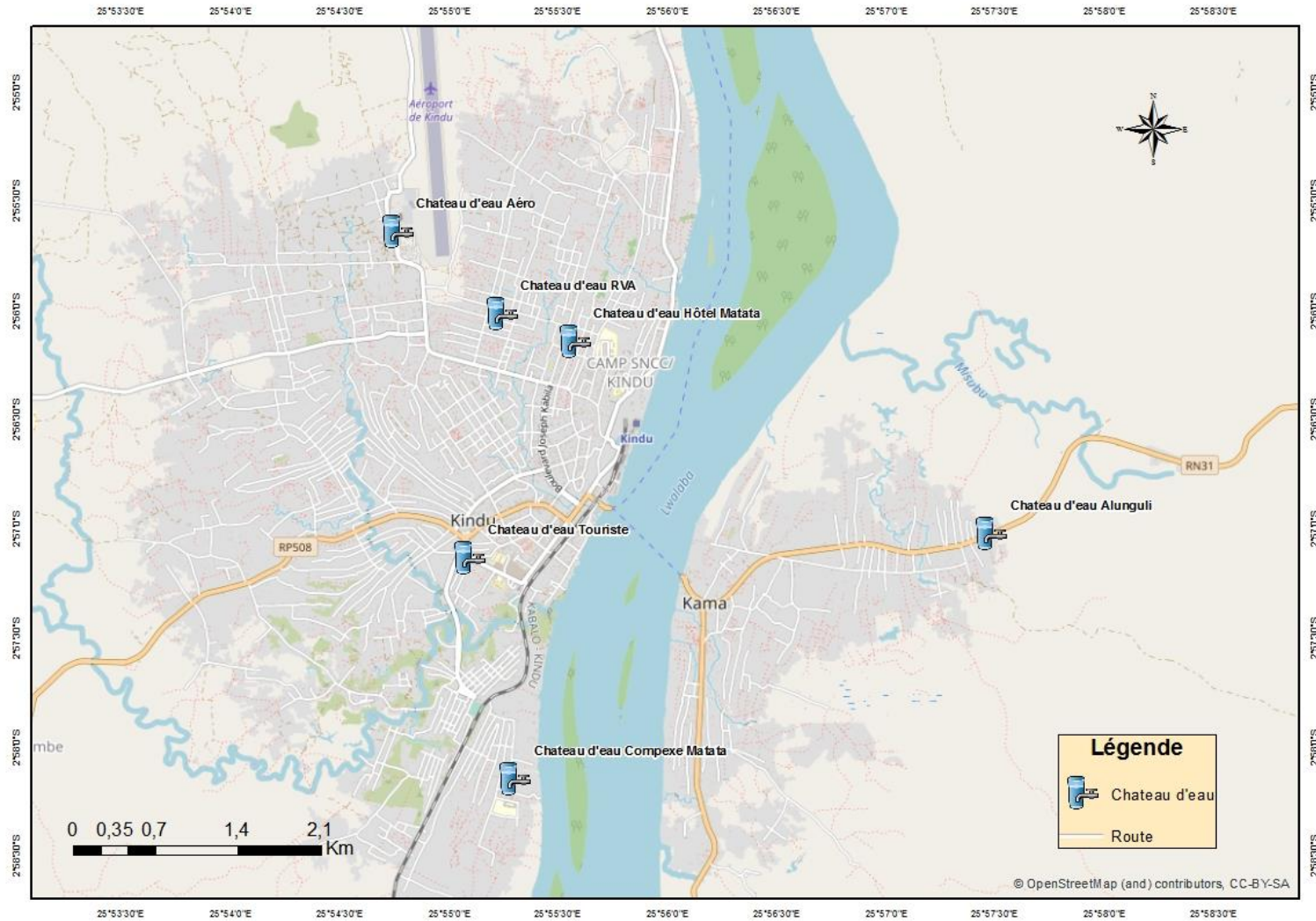


*Figure 8 : Concentration et évolution spatiale des châteaux d'eau par commune*

En somme le graphique ci-dessus montre que la commune de Kasuku vient en tête avec 4 châteaux d'eau, suivi de la commune de d'Alunguli avec deux chateaux d'eau tous publics et enfin la commune de Mikelenge avec un château d'eau privé de la fondation Mapon.

D'après les données de nos enquêtes auprès de la REGIDESO, celles des années antérieures n'étant pas disponibles, il se fait remarquer pour celles que nous disposons, la même disparité dans la répartition par commune des bornes fontaines et des abonnés, comme l'indique le tableau ci-dessous :

En définitive, 8411 ménages sont connectés (abonnés) à la REGIDESO, ce qui représente un effectif significativement faible pour une ville estimée à plus de 100 000 ménages.



*Carte 6 : Infrastructures d'adduction d'eau à Kindu (Source enquête de terrain 2020)*

### 2.2.3. Les infrastructures de distribution d'électricité

La ville de Kindu est actuellement alimentée en énergie électrique par la centrale hydroélectrique de Lutshulukulu située à 101 km. Celle-ci se trouve comme nous l'avons dit, dans un état vétuste et obsolète. Elle fournit à la ville près d'un Méga Watts, qui du reste n'arrive pas à couvrir le besoins en énergie.

D'après nos enquêtes et les données de la SNEL en notre possession, la ville possède plusieurs cabines de distribution d'énergie. La principale est située dans la commune de Kasuku dans les anciennes installations de la SNEL qui jadis était jumelées à celles de la REGIDESO. Signalons que dès sa création, Kindu n'était alimenté que par une centrale thermique jusqu'en 2007. Les cabines étaient réparties comme suit : deux dans la commune de Mikelenge (RENATELSAT et Lufungula) et trois dans la commune de Kasuku (la sous-station REGIE, Lumumba et aeroport). A ces jours, la répartition des cabines par commune se présente comme suit :

Tableau 9 : Répartition des cabines électriques par commune.

N°	Commune	Nombre de cabines	de	Nombre d'abonnés	Projection
1	KASUKU	18		2859	2
2	MIKELENGE	8		1975	1
3	ALUNGULI	2		560	0
Total		28		5894	3

Source : SNEL Kindu (2019)

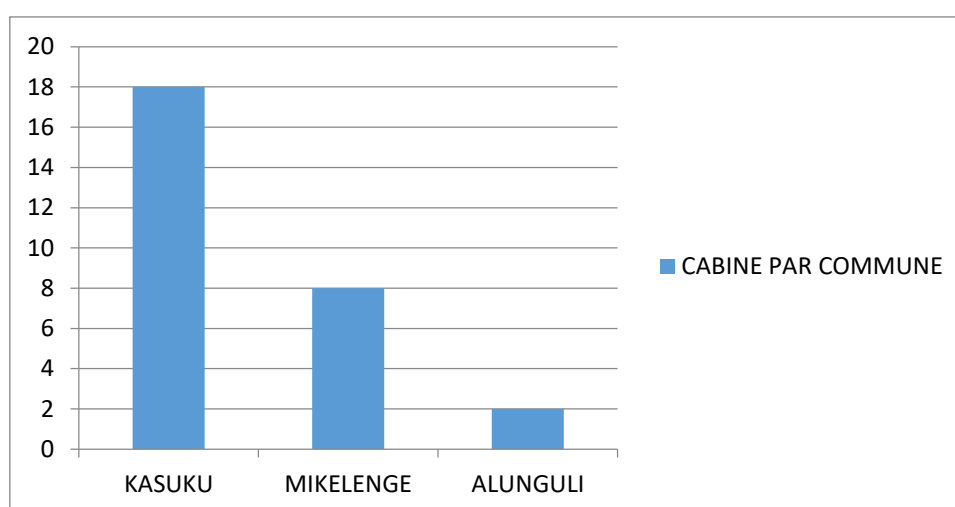
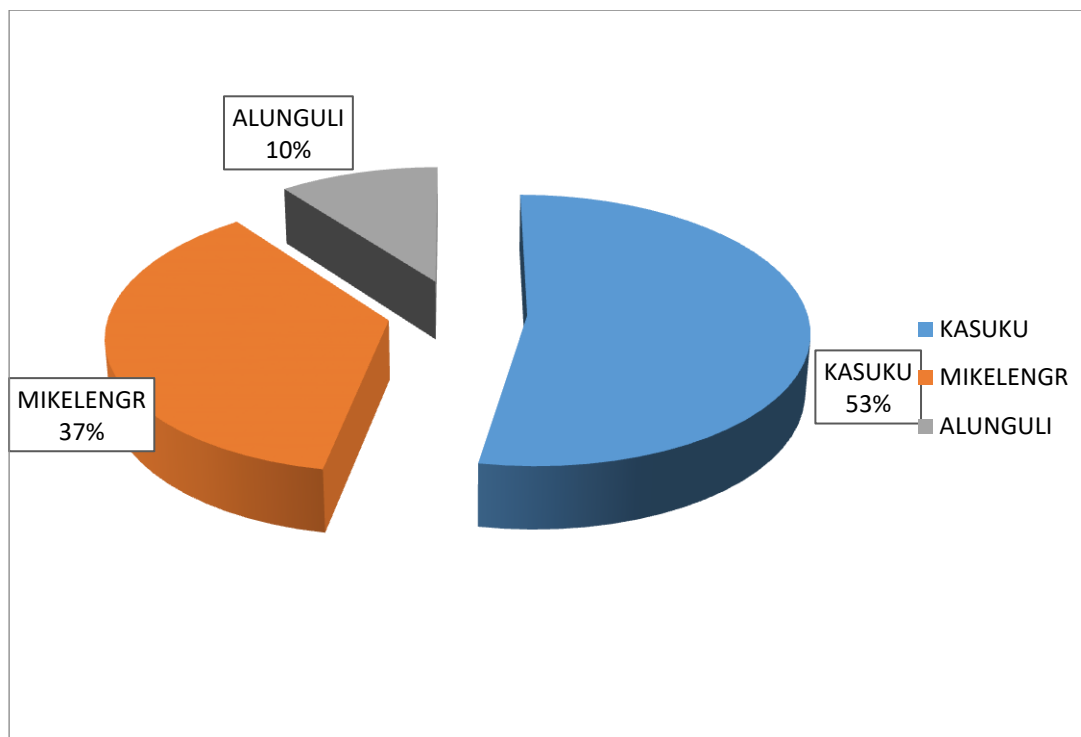


Figure 8 : Concentration des cabines électriques par commune (Source données du tableau 9)



*Figure 10 : Abonnés SNEL par commune (Source données du tableau 9)*

Le tableau et le graphique ci-dessus révèlent une disparité criante dans la répartition des cabines et des abonnés de la SNEL dans les communes de la ville de Kindu.

Les raisons derrière cette disparité restent la centralité de la commune de Kasuku qui concentre la majeure partie des activités socioéconomiques. Etant l'ancien centre de la ville, la commune de Kasuku concentre plus de 65% d'institutions de la ville.

Il s'observe aussi un écart entre le nombre d'abonnés et celui des ménages de la ville. Comme nous l'avons déjà signalé, la population de Kindu se démène tant bien que mal pour satisfaire ses besoins en énergie, d'où elle recourt aux panneaux solaires, groupes électrogènes et bois.

#### **2.2.4. Les infrastructures sanitaires**

Comme nous l'avons signalé plus loin, le secteur sanitaire est l'un de plus convoité par les différents acteurs de la gouvernance dans la ville de Kindu. Il sied de signaler que les privés y sont présents à hauteur de 60 % contre 40 % pour les publics en ce qui concerne les hôpitaux. Il est de même de centres de santé où les privés gardent 74,6% contre 25,4% pour le public.

Nos enquêtes nous ont amené à présenter une cartographie de localisation de structures sanitaires par zone de santé qui sont au nombre de deux dans la ville de Kindu. Le tableau ci-dessous présente les structures sanitaires par zone de santé et par secteur privé ou public.

Tableau 10 : Répartition des structures sanitaire par zone de santé

Zone de santé	Hôpital		Centre hospitalier		Centre de santé	
	Privé	Public	privé	Public	Privé	Public
Kindu 2	0	1 : HGR KINDU	2 : BDEOM MAPON	1 : SNCC	39	11
Kindu 2	0	1 : HGR ALUNGULI	0	0	10	9
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>48</b>	<b>20</b>

Source : enquête 2019

Plusieurs des structures sanitaires privées ne remplissent pas les normes et fonctionnent dans des conditions parfois inacceptables. Notons qu'au cours de l'année 2019, il y a eu augmentation de 6 Médecins Spécialistes au niveau de l'Hôpital MAPON.

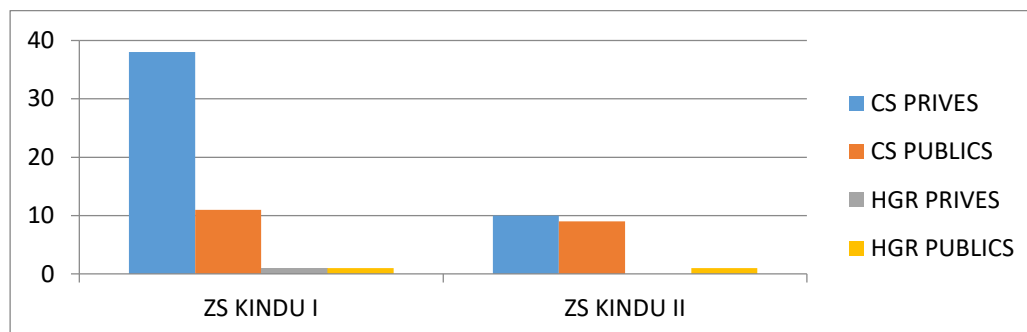
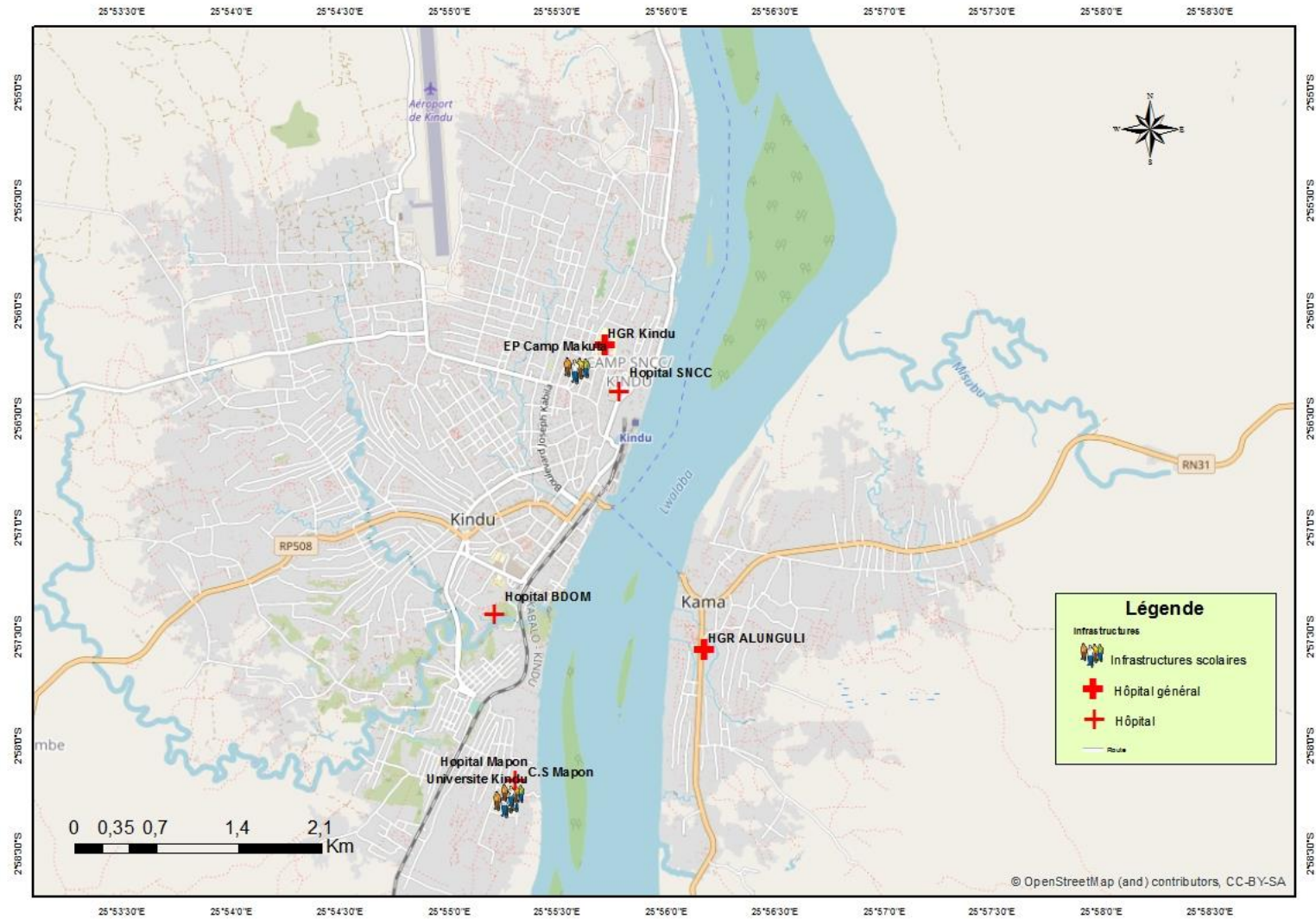


Figure 11 : répartition spatiale des infrastructures sanitaires (Source données du tableau 10)

Il sied de rappeler ici que, le secteur de santé est l'un des plus envahis par le privé. Les deux zones de santé ayant presque la même superficie dans leur prolongement vers les périphéries de la ville, la zone de santé de Kindu I est mieux servie que celle de Kindu II



*Carte 7 : Infrastructures sanitaires importantes à Kindu*



Tableau 11 et 12 : Nombre de médecins et capacité d'accueil des infrastructures sanitaires

## a. Hôpitaux généraux de référence

Zone de santé	Médecins		Hôpitaux	Etat général	Capacité d'accueil	Centre de santé	Capacité d'accueil	Etat général
	Généraliste	Spécialiste						
Alunguli	11	00	01 HGR KINDU	Bon	72	8	66	Bon
Kindu	11	00	01 HGR ALUNGULI	Bon	186	14	139	Bon
<b>Total</b>	<b>22</b>	<b>00</b>	<b>02</b>	<b>-</b>	<b>258</b>	<b>22</b>	<b>205</b>	<b>-</b>

## b. Centres de Santé et Hôpitaux privés

Zone de santé	Médecins		Centres hospitaliers		Centres médical		Maternité		Dispensaire		LABO	HOPITAL	
	Généraliste	Spécialiste	Nbr	CA	Nbr	CA	Nbr	CA	Nbr	CA	Nbr	Nbr	CA
Kindu	28	12	22	260	115	962	04	64	35	272	02	01	34
Alunguli	04	00	00	00	09	90	00	00	04	18	01	00	00
<b>Total</b>	<b>32</b>	<b>12</b>	<b>22</b>	<b>260</b>	<b>124</b>	<b>1052</b>	<b>04</b>	<b>64</b>	<b>39</b>	<b>290</b>	<b>03</b>	<b>01</b>	<b>54</b>

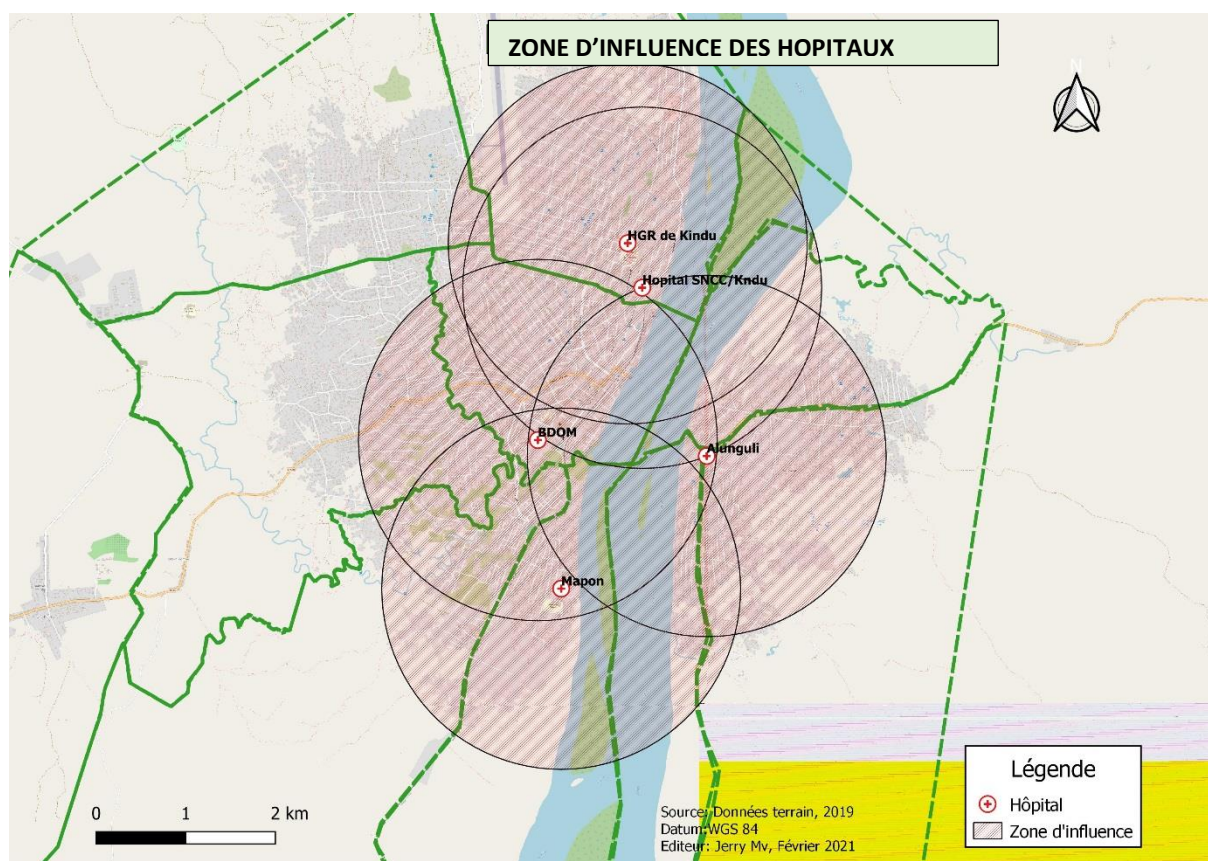
Source : Rapport 2019 de la Division provinciale de santé du Maniema

Légende : Nbr : nombre, CA : capacité d'accueil

En essayant d'appliquer un buffer de 2 km comme distance maximale à parcourir par un malade pour atteindre un hôpital de référence, il ressort que plusieurs espaces sont au-delà de deux Km.

Ce qui rejette ces espaces en dehors des zones d'influence et expose ces populations aux risques liés à l'éloignement des structures sanitaires.

Ainsi, les gestionnaires de la ville sont interpellés pour parvenir à une répartition équitable comme nous le proposons dans les pages qui suivent.



*Carte 8 : Zones d'influence des hôpitaux*

### **2.2.5. Les infrastructures scolaires**

Comme pour le secteur sanitaire, le secteur scolaire ou de l'éducation est aussi partagé entre le public et le privé. Cependant, la répartition n'est toujours pas équitable entre les trois communes de la ville de Kindu.

Du point de vue qualité des infrastructures surtout au niveau primaire et secondaire, elle décroît plus on s'éloigne du centre-ville.

Cependant nos enquêtes ont révélé une nette progression de nombre d'écoles et institution d'enseignement supérieure. Le détail dans le tableau ci-dessous :

Tableau n° 12 : Population scolaire par régime de gestion

	Etatique	ECCAT	ECP	ECI	ECK	EP	TOT	Populations scolaires
EN 2008								
PRIM	09	09	31	02	04	20	65	23876
SEC	06	05	13	01	01	10	35	30776
TOTAL	15	14	44	03	05	30	101	54652

Légende :

ECCAT : écoles conventionnées catholiques

ECP : écoles conventionnées protestantes

ECI : école conventionnées islamiques

ECK : école conventionnées kimbanguistes

EP : écoles privées

D'après nos enquêtes, ces chiffres ont presque triplé en 2019 comme l'indique les tableaux pris in extenso dans le rapport de l'hôtel de ville de Kindu. Ci-dessous

Tableau 13a et 13b : Effectifs des écoles et des élèves (primaire et secondaire) en 2019

**a) Ecoles primaires**

N°	Entité	Réseau	Nombre Ecoles	Elèves		
		Confession		G	F	Tot
01	Alunguli	confondues	61	27446	15563	43009
02	Kasuku	Confondues	179	41716	21204	62920
03	Mikelenge	Confondues	106	28114	14266	42380
TOTAL VILLE			346	97276	51033	148309

**b) Ecoles secondaires**

N°	Entité	Réseau	Nombre Ecoles	Elèves		
		Confession		Elèves		
				G	F	Tot
01	Alunguli	confondues	41	3189	920	4109
02	Kasuku	Confondues	74	11581	4223	15804
03	Mikelenge	Confondues	54	10642	5037	15679
TOTAL VILLE			169	25412	10180	35592

Source : hôtel de ville de Kindu

La ville de Kindu compte 341 écoles primaires et 169 écoles secondaires hébergeant respectivement 148.309 élèves et 35.592 élèves soit un total de 183 901 élèves représentant ainsi environ 2/5 de la population urbaine à Kindu.

Il se fait remarquer que la gratuité de l'enseignement de base commencée en province a favorisé l'accroissement du taux de fréquentation.

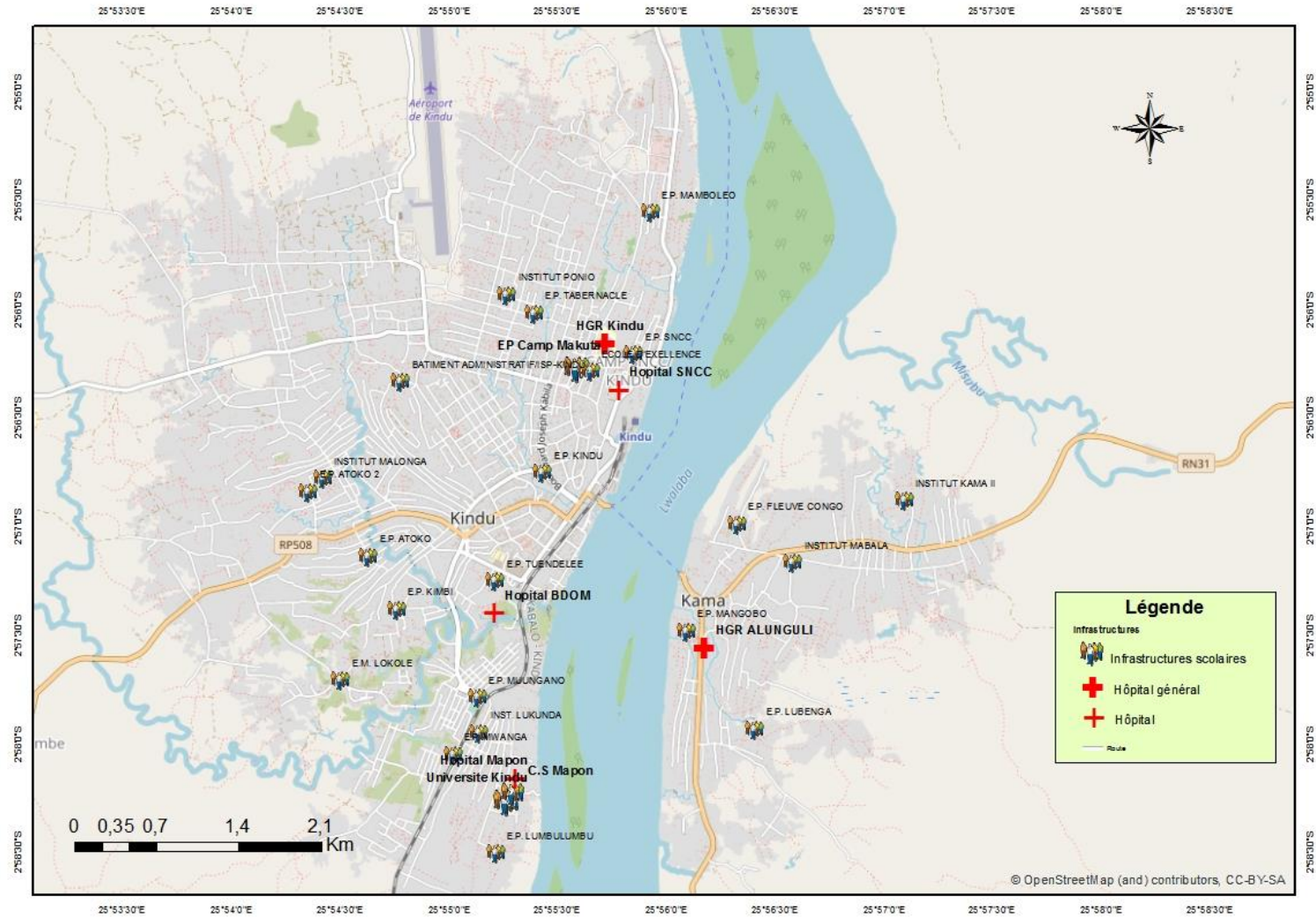
En appliquant le même exercice fait pour les structures sanitaires sur les infrastructures scolaires, le constant reste le même. Les bonnes écoles sont concentrées dans le centre-ville et rejette de ce fait les écoles dites de sauvetage dans les espaces auréolaires.

Comme nous l'avons souligné un peu plus haut, les privés se sont lancés dans le secteur éducatif en construisant pour certains quelques écoles de bonne qualité et de bonne réputation dans la ville de Kindu.

Nous citons à titre d'exemple l'ancien premier Ministre MATATA PONIO, l'église catholique qui compte quelques écoles de renommé, le complexe Mwamba et bien d'autres privés.

Cependant, nous déplorons la présence de nombreuses écoles organisées dans les maisons d'habitation ne remplissant pas toutes les conditions requises. Ce sont ces écoles qui sont éparpillées dans des zones éloignées du centre-ville.

Cette situation concerne à la fois les privés et le public qui s'empresse à organiser les activités éducatives sans préalablement réunir les conditions y relative.



Carte 10 : Synthèse spatiale des infrastructures sanitaires et scolaires (publiques/privées)

### **2.3. Evolution spatiale de la ville de Kindu**

Les cartes ci-dessous montrent combien la ville a spatialement évolué en trois décennies. C'est ici que nous comparons plusieurs paramètres, l'évolution démographique, l'évolution spatiale et l'évolution des équipements pour aboutir à une proposition de gestion spatiale équilibrée.

Nous prenons à titre illustratif l'analyse des images du point de départ et du point de chute de notre étude, soit les années 1986 et 2020. (Ci-dessous les cartes 13 et 14 : Évolution de l'occupation spatiale des 3 dernières décennies).

Il ressort de l'analyse des différentes cartes que l'évolution de l'occupation du sol dans la ville de Kindu deux faits majeurs :

1. Le couvert végétal a reculé sensiblement, passant ainsi de la forêt primaire à la forêt secondaire jusqu'au sol nu ;
2. Le bâti a connu une croissance spatiale exponentielle durant les trois dernières décennies.

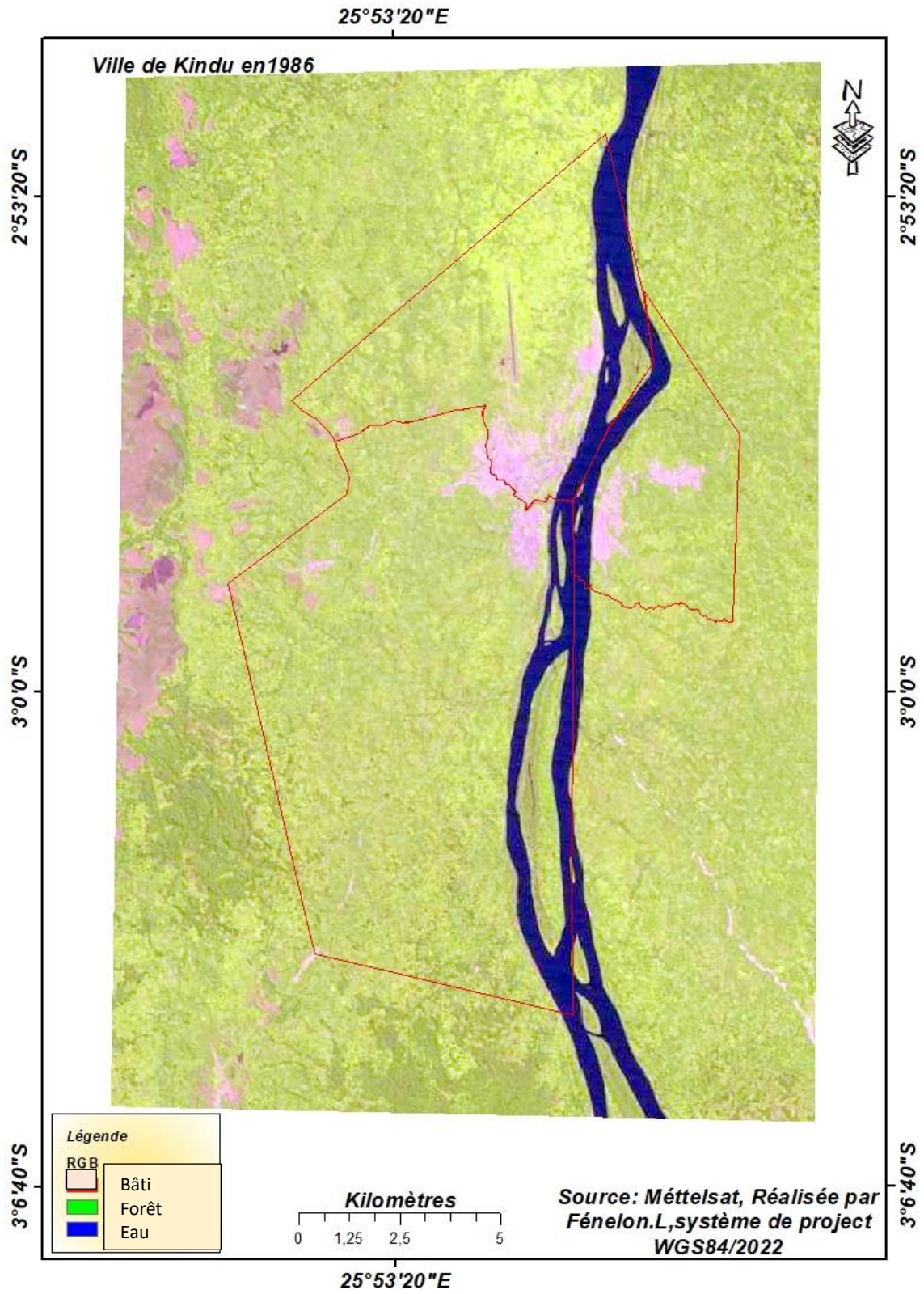
#### **2.3.1 Recul du couvert végétal**

Nous rappelons que la ville de Kindu est située dans une zone tropicale humide, où il pleut environ neuf mois sur douze. Elle est bâtie sur un sol argilo sablonneux favorisant une succession rapide d'essences.

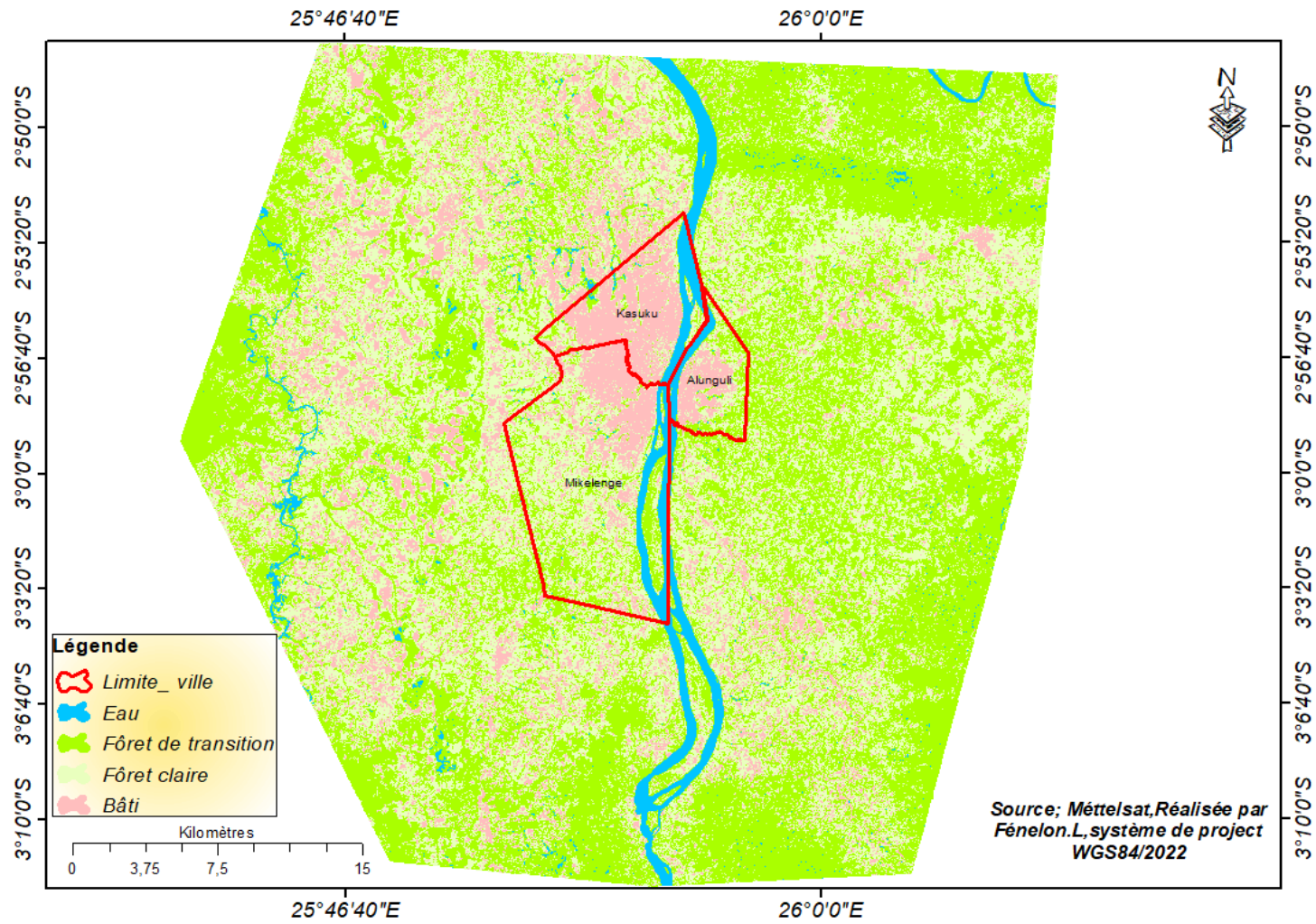
Peu avant la création de la ville, c'est-à-dire en 1986, le couvert végétal occupait au total 87,8% de la ville. Cinq ans après soit 1991, il a reculé de 3,1% passant ainsi à 84,9%. Cette perte est essentiellement en faveur du sol mis à nu suite à l'agriculture péri-urbaine et au bâti.

De 1991 à 2006 (cartes en annexes) soit aussi cinq ans après, le couvert végétal occupe 77% pour passer en 2006 à 69,1% et en 2011

De 2016 à 2020, (cartes en annexe) le couvert végétal est resté intact. il a occupé 67,9% de superficie de la ville.



*Carte n° 11 ; Occupation du sol en 1986*



*Carte 18 : Occupation du sol en 2020 :Mitage (exurbanisation) de la ville dans la chefferie de Bangenge et le secteur de Kailo*



### **2.3.2. L'emprise du bâti sur le couvert végétal**

D'origine Urbino-rurale, la ville de Kindu a démarré avec une population en majorité agricole. Son habitat du type semi durable, n'a connu d'évolution sensible qu'autour des années 90.

L'analyse des images ci-dessus montre que le bâti dans cette ville est passé en trois décennies de 3,7% à 20,5%.

Au bâti, il faut ajouter les 31% des forêts claires qui sont dans la plus par de cas des espaces lotis et colonisés par des maisons parsemées et entourées des jardins maraîchers. Cette pratique a pris de l'ampleur à Kindu depuis un certain temps pour simuler la mise en valeur des espaces acquis après lotissement. C'est à ce niveau qu'interviennent les services de cadastre qui sont dans l'obligation d'atteindre leurs assignations en procédant aux lotissements sans normes urbanistiques.

A ces causes, il faut ajouter aussi le phénomène des concessions, qui consiste à s'accaparer d'un certain nombre d'hectares que l'on n'exploite pas du tout. Les auteurs de cette pratique sont en majorité les hommes politiques de Kinshasa et certains opérateurs économiques.

C'est à ce niveau qu'il faut chercher les causes de la présence des friches en pleine ville de Kindu, lesquelles friches sont presque intouchables. Signalons que ce phénomène est à l'origine des grognes sociales dans les secteurs et groupement proches de la ville, car il a introduit le métayage.

Poussés loin de leurs terrains agricoles, les agriculteurs sont obligés de trouver d'autres solutions de survie. Ils sont obligés soit de louer les espaces cultureux qui jadis les appartenaient, soit aller au-delà des limites, repoussant de ce fait les limites d'influence urbaine, attirant ainsi les services fonciers urbains et provinciaux.

### **Conclusion partielle**

S'agissant des équipements d'encadrement urbain, il s'observe un déphasage face à la croissance démographique et sa localisation spatiale. L'analyse faite ici n'a concerné que les infrastructures de base : sanitaires, routières, socio-éducatives et socio-économiques.

De manière générale, la zonation des infrastructures a dégagé une disparité spatiale, mais aussi une évolution à double vitesse. Les dynamiques démographique et spatiale sont élevées par rapport à l'évolution des infrastructures.

## **Chapitre troisième : LES ENJEUX ET DÉFIS DE LA GOUVERNANCE URBAINE À KINDU**

Ce chapitre est articulé autour de trois principaux points. Il s'agit d'évoquer les enjeux de la gouvernance urbaine, de procéder à l'identification des différents acteurs de la gouvernance ainsi que leurs domaines d'intervention et en dernier lieu de présenter leurs actions.

### **3.1. Problématique global des enjeux et défis de la gouvernance**

Les enjeux et défis de la gouvernance urbaine sont à rechercher dans la constitution et les lois de la RD Congo. Dans le contexte de notre étude, nous considérons les enjeux comme l'objectif à atteindre, ce que l'on est sensé résoudre par la gouvernance urbaine.

Les enjeux se résument en une formule globalisante : "assurer le bien-être des habitants de l'ensemble du territoire national". Cette formule rassemble à son sein plusieurs embranchements, dont les planificateurs et gestionnaires territoriaux désignent par le concept « la durabilité à travers la gouvernance à différents niveaux » (Françoise, 2007).

Il en ressort que le grand défi de la gouvernance urbaine réside sur "la durabilité urbaine" qui, « revient à comprendre le rôle de la ville et de prendre conscience que les villes sont les lieux du futur où s'expriment les problèmes urgents et se cherchent des solutions audacieuses par l'expérimentation démocratique, l'innovation sociale et la prospective écologique. Par-là, elles ont un effet d'entraînement pour le développement durable... ». (Françoise, 2007, op. cit).

Quels sont les défis que doit relever la gouvernance urbaine ? La réponse à cette question varie évidemment selon le cadre d'étude.

Il s'agit, comme l'a énuméré un organisme, « de la précarité de l'habitat, insuffisance ou absence d'installations sanitaires, surpopulation, vulnérabilité aux contraintes environnementales, risques épidémiologiques, rareté et inadéquation des équipements collectifs, sous-scolarisation et sous-emploi chroniques, violences endémiques et insécurité alimentaire sont autant des défis en apparence insurmontables auxquels les autorités et autres acteurs sont confrontés » (PNUD, 1997).

La ville de Kindu est confrontée aux problèmes ci-haut relevés. Elle connaît un étalement depuis plus d'une décennie due à la désertification démographique de

ses campagnes, avec comme conséquence la colonisation des espaces périphériques de la ville. Celle-ci s'accompagne ainsi de leurs cortèges de méfaits, tant socio-économiques qu'écologiques. Nous les décrivons dans le quatrième chapitre.

Le second groupe de défis est celui du sous-équipement en infrastructures et du dysfonctionnement des services urbains. Les rares services urbains fonctionnent à peine. A cause de manque d'emploi, la jeunesse est quasi totalement occupée par l'informel.

Le troisième groupe de défis concerne les tensions et conflits sociaux et de compétence entre acteurs pour l'accès et/ou le contrôle de la ville ; avec comme conséquence les chevauchements de compétences entre institutions; la persistance du chômage. Signalons que la ville fait face à la pénurie de ressources financières ; ce qui entraîne les difficultés de régulation sociale et économique. Il semble que c'est cette situation qui fait que les acteurs exécutent sur terrain des projets selon la volonté du donateur et non du bénéficiaire.

Une section du quatrième chapitre de notre étude prévoit l'analyse détaillée (FFOM ou SWT) des différents défis de la gouvernance.

### **3.2. Les acteurs de la gouvernance à Kindu**

Les lois de la RD Congo ont identifié les acteurs de la gouvernance locale à tous les niveaux. « Il existe au niveau local des organes élus qui ont parmi leurs attributions des fonctions législatives ou réglementaires et de contrôle de l'organe exécutif local en vue de faire participer la population à la gestion de la chose publique au niveau local, de promouvoir le développement harmonieux du pays en tenant compte des particularités locales et de favoriser une gestion transparente des affaires de l'Etat » (CTAD, 2013).

A notre niveau nous avons identifié cinq groupes d'acteurs locaux. Il s'agit de :

- L'Etat et ses services décentralisés ;
- Les populations et les collectivités locales ;
- Les organisations de la société civile (ONG, ILD, associations...) ;
- Les partenaires au développement ;
- Les privés.

Essayons de voir comment se présente la situation de la gouvernance à Kindu, notre milieu d'investigation.

### **3.2.1. Identification des acteurs urbains à Kindu**

Le premier partenaire que nous avons identifié est l'Etat. Comme le déclare nos lois, il est le partenaire incontournable des collectivités locales car la décentralisation consiste en un transfert par l'Etat, aux collectivités locales, des compétences particulières et de moyens appropriés, mais aussi parce que les collectivités locales exercent leurs activités dans le respect de l'unité nationale et de l'intégrité du territoire.

Nous avons indiqué ci-haut, que les groupes d'acteurs du niveau national se rencontrent à tous les niveaux de démembrement territorial. La ville de Kindu, qui a basculé au cours de son histoire, comme nous l'avons vu un peu plus haut, du statut d'un simple centre de transbordement à celui du chef-lieu de la province en passant bien sûr par celui de chef-lieu de district. Il en est de même pour bon nombre de chefs-lieux des provinces actuelles.

L'Etat est représenté à ce niveau ; comme le souligne la loi n° 08/016 du 7 octobre 2008 qui régit les entités territoriales décentralisées, par le conseil urbain (organe délibérant) et le collège urbain (organe exécutif). Ces deux acteurs représentent pour le premier le citoyen qui lui a confié un mandat à travers le suffrage direct et pour le deuxième l'Etat Congolais au niveau urbain.

Ces deux travaillent avec un autre acteur, qui dans la plupart des cas est considéré comme contrepoids du pouvoir étatique. Il s'agit de la société civile. La portée de son interaction avec les deux premiers acteurs dépend de sa bonne ou mauvaise structuration.

En R D Congo, la ville, la commune, le secteur et/ou la chefferie, sont dotées de la personnalité juridique, jouissent de la libre administration et de l'autonomie de gestion de leurs ressources économiques, humaines, financières et techniques. La loi n° 08/016 du 7 octobre 2008 qui régit les entités territoriales décentralisées et leurs rapports avec l'Etat et les provinces, détermine les compétences, l'organisation et le fonctionnement de chacune de ces entités.

Tableau n° 15 : Compétences du niveau local

N°	Entité	Compétences (Article 204 de la constitution de 2011)
1	Ville	Planification du développement au niveau de la ville.
2	Commune	Planification du développement au niveau de la commune.

*Sources : La Constitution de la RDC du 18 février 2006 telle que modifiée par la loi n° 11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution.*

### 3.2.2. Les partenaires du développement

Il s'agit ici des acteurs du système des Nations unies. Sous la coordination et le leadership de OCHA, la ville de Kindu a bénéficié depuis les périodes d'instabilité politique des services des organisations des Nations unies ci-après : OMS, FAO, PAM, UNICEF, PNUD.

A côté de ces organisations, la ville de Kindu profite aussi des services des organisations internationales comme : MERLIN, CARE INTERNATIONAL, COOPI, CHRISTAN AID, ASF, CICR, NOVIB, GIZ, CARITAS DEVELOPPEMENT etc. Ils sont présents à Kindu. Il s'agit des organisations dont nous allons détailler dans les lignes qui suivent, la portée des actions et les relations qu'elles entretiennent avec les autres organisations au niveau local.

Pour une harmonie nous présentons ici les acteurs de la gouvernance selon leurs catégories et dans une hiérarchie basée parfois sur une relation de partenariat et de sous-traitance.

#### a. Acteurs de la société civile

Dès l'avènement des mouvements associatifs, Kindu s'est doté dans un premier temps d'une plate-forme qui regroupait à son sein les différents mouvements associatifs. Il s'agit de la société civile du Maniema ; SOCIMA en sigle. D'autres plates-formes sont nées au fil du temps et se sont disputé le leadership. Il s'agit de La nouvelle société civile, la société civile force vive, etc.

Une étude démontre que les organisations des communautés de base, les organisations non gouvernementales de développement et, en général les organisations de la Société civile sont devenues des partenaires incontournables du développement local, provincial et national<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> La monographie de Kindu, élaborée en 2010 par les scientifiques de l'ISP Kindu.

Dans la province du Maniema, ces organisations dites de la dynamique communautaire, ont également joué un rôle très important durant toute la période de crise politique et économique. Elles sont structurées en Conseil Régional des ONG de Développement (CRONGD), Confédération de Petites et Moyennes Entreprises (COPEMECO), etc.<sup>2</sup> 82 ONG ont été enregistrées, dont 4 ONG du système des Nations unies, 10 ONG internationales, 11 nationales et 57 locales. Beaucoup de ces ONG ont installé leurs bureaux dans la ville, mais leurs activités sont réalisées dans les territoires de la province.

### **b. Acteurs du niveau local**

Au niveau local, les multiples acteurs se sont regroupés dans une seule nébuleuse : "CRONGD Maniema". Deux organisations se sont démarquées à ce point. Il s'agit de KINDU SANTE et de la fondation MAPON.

Notons ici que leur importance et leur portée varient selon les événements. Nombreuses sont celles dites de "mallettes". Cependant, l'intrusion de la politique dans le monde des ONGD a produit des dislocations de cette méga plate-forme. Voyons dans les lignes qui suivent les domaines d'intervention de ces différents acteurs.

### **3.3. Domaines d'intervention**

Par domaine d'intervention, nous entendons ici un secteur de la vie communautaire que l'organisation s'est choisie pour participer à la gestion urbaine et/ou territoriale face aux défis auxquels est confrontée la communauté.

Comme nous le constaterons ici, les organisations surtout locales sont éparpillées par rapport à leurs domaines d'intervention.

#### **3.3.1. Les partenaires du développement (Les agences du système des Nations Unies)**

Tableau 15 : ONG internationales et leurs domaines d'intervention à Kindu

<b>N°</b>	<b>Institutions</b>	<b>Dénomination /Secteur d'intervention</b>
01	OMS	- Santé
02	FAO	-Multiplication des services vivriers et maraîchers
03	PAM	- Alimentation
04	UNICEF	- Formation - Santé - Education

*Source : Enquête de terrain, 2019.*

<sup>2</sup> Plan quinquennal du Maniema élaboré de croissance et de l'emploi 2011-2015.

Ces organisations des Nations Unies sont implantées à Kindu de façon permanente, depuis les événements malheureux (guerre, catastrophes naturelles) qu'a connue la province. Leurs secteurs d'intervention restent bien définis, le financement est aussi assuré.

### 3.3.2. Les organisations internationales

Ces organisations bénéficient des fonds des organisations du système de Nations unies. Elles peuvent à leur tour sous-traiter les organisations locales ou cogérer les projets avec ces dernières. Pour l'exécution de leurs programmes, les financements proviennent du Fond monétaire international (FMI) ou de la Banque mondiale.

Cependant, elles sont les mieux organisées et les mieux structurées. Elles ont la capacité de conception, de gestion et de justification des projets selon la ligne proposée par les bailleurs. Très souvent, elles élargissent leurs domaines d'intervention à plus d'un, pour ne pas rater les financements qui, dans la plupart des cas dépendent des urgences de terrain. D'où certaines disparaissent après la résolution des urgences.

Tableau 16 : ONG internationales de la province du Maniema

N°	Organismes	Dénominations /Secteur d'Intervention
01	MERLIN	- Approvisionnement en médicaments - Réhabilitation des Infrastructures de santé - Soins de santé primaires
02	CTB	Eau, infrastructures administratives
02	CARE INTERNATIONAL	- Désarmement des enfants soldats - Prise en charge intérimaire/CTO - Réunification familiale - Réinsertion familiale et communautaire des enfants
03	COOPI	- Organisation, centres nutritionnels - Appui psycho-socio-sanitaire aux femmes violées
04	CHRISTIAN AID	- Distribution intrants agricoles et ménagers, gouvernance
05	FHI	- Distribution intrants agricoles aux ménagers.
06	ASF (Avocat Sans Frontière)	- Défense Judiciaire - Droit de l'homme
07	CICR	- Assainissement, - Réhabilitation infrastructures de base, - Réunification familiale
08	GTZ	- Sécurité Alimentaire - Réhabilitation infrastructures de base (route) - Action Génératrice des Revenus
09	NOVIB	- Appui au CRONGD
10	CARITAS DEVELOPPEMENT	- Sécurité Alimentaire, - Réhabilitation infrastructures de base (route) - Action Génératrice des Revenus

Source : Enquête de terrain, 2019.



### 3.3.3. Les organisations de la société civile locale

Nous avons signalé un peu plus haut que, la plupart de ces organisations sont appuyées par les organisations internationales ou par celles du système des Nation Unies.

Leurs domaines d'intervention restent flous et globalisant. La simple lecture des panneaux qui trônent leurs bureaux soulève la question de compétence et de capacité de ces organisations.

Les statuts qui les gèrent les prédisposent à embrasser tout : agriculture, éducation, santé, environnement, infrastructures, ... Un observateur avéré, les qualifierait de "piège de fonds". D'où la question de la véritable motivation derrière leur création.

A côté de cette multitude se positionne une autre catégorie d'acteurs locaux, les églises. Elles font partie de la société civile dans la ville de Kindu. Elles ont joué un rôle très important durant la période trouble du pays ; la pacification de la province, le désarmement des milices et leur intégration communautaire. Chaque communauté ecclésiastique dispose ainsi d'un organe de développement dont les objectifs sont calqués sur les problèmes sociaux locaux et/ou régionaux.

Nous présentons ici les plus influentes de ces organisations.

Tableau 17 : Acteurs urbains locaux et domaines d'intervention

N°	Institutions	Domaine d'intervention
01	CRONGD	- Renforcement des capacités des ONG locales
02	ICG	- Aménagement de routes de desserte agricole. - Appui économique aux ONG - Réhabilitation des Infrastructures Sociales.
03	UWAKI	- Appui économique aux organisations de base. - Distributions intrants agricoles aux familles. - Eau et assainissement. - Entretien des routes de desserte agricole.
04	KINDU SANTE	- Eau et assainissement - Approvisionnement en médicaments. - Réhabilitation Infrastructures de Santé. - Soins de santé primaire.
05	BDC 5 <sup>e</sup> CELPA	-Education, Santé, -Agriculture, infrastructures, ...
06	BDC 8 <sup>e</sup> CEPAC	-Agriculture -Santé, ...

Source : *Enquête de terrain, 2019.*

Notons que le gouvernement central intervient au niveau de la ville de Kindu pour des projets du niveau national et régional par ses services spécialisés. Nous citons à ce stade le Fond social et d'autres entreprises tant publiques que privées qui gagnent le marché selon l'offre.

### **3.3.4. Les acteurs privés**

Ils sont présents dans le domaine de la santé, de l'éducation, des infrastructures, le transport, et bien d'autres secteurs de la vie urbaine. Ils sont nombreux et de moins en moins organisé en corporation.

Etant un partenaire de taille, les privés se sont très bien implantés à Kindu (fondation MAPON, Fustula clinic, NASA, etc). Ils prêtent main forte à l'Etat Congolais dans plusieurs domaines : il s'agit de la santé, de l'éducation, où ils se partagent parfois à pourcentage égal ou parfois plus avec l'Etat. L'approvisionnement de la ville en produits de première nécessité et le transport est l'exclusivité des privés.

Ils sont présents dans la petite entreprise où l'Etat n'assure que la régulation à Kindu. Nous allons un plus développer dans les lignes qui suivent.

### **3.4. Actions urbaines et gouvernance locale**

Confondues aux actions nationales et provinciales, les actions urbaines se chevauchent. Il s'agit de :

- Asphaltage de 1240 mètres de la voirie de Kindu de l'avenue de l'évêché et de 1500 mètres sur l'avenue de la paix par la banque mondiale à travers le projet de développement urbain (PDU);
- Construction des trois marchés communaux par la banque mondiale ;
- Appui en médicaments et fonctionnement aux deux zones de santé de la ville par le projet ASSP/ CARITAS-IMA-DFED ;
- Appui à l'agriculture périurbaine par le FIDA à travers le PIRAM ;
- Appui en surveillance épidémiologique et la vaccination par l'OMS ;
- Appui en manuel scolaire et le programme village et école assainis par l'UNICEF ;
- Captage et adduction d'eau potable au quartier Basoko dans la commune de Kasuku par la coopération technique belge, CTB (système gravitaire) et dans la commune Alunguli par la REGIDES (Banque Moniale). Signalons ici qu'un

privé s'est démarqué dans ce domaine. Il s'agit de la fondation Mapon qui compte deux châteaux d'eau ;

- Assistance en vivres et non vivres aux sinistrés des récentes inondations dans la ville de Kindu par la CARITAS développement, par le gouvernement central ;
- Construction de l'hôpital général d'Alunguli et quelques centres de santé par le projet ASSP/ CARITAS-IMA-DFED ;
- Construction du complexe médico-scolaire et universitaire (MAPON) de Lumbulumbu par la fondation Mapon financé par la fondation GETLER.

A côté de ces projets financés par les privés et les institutions du système des Nations unies dans la ville de Kindu, celle-ci a connu aussi des projets financés par le gouvernement national :

- Construction et réhabilitation des infrastructures publiques (asphaltage de la voirie urbaine de Kindu sur plus de 12 Km, la tribune centrale de Kindu, bureau de l'inspection provinciale de la police, bureaux de la DGM, DGDA et DGRAD, modernisation de l'aéroport de Kindu, l'hôpital général de référence de Kindu ).
- Adduction d'eau potable dans la commune d'Alunguli ;
- Eclairage public dans les grandes artères de la ville de Kindu (non achevé jusqu'à ce jour) ;
- Appui en médicament dans les zones de santé (en cours) ;
- Construction des écoles et centres de santé (en cours) ;

Telles sont les grandes actions au niveau urbain réalisées à Kindu avec des fonds public/privé.

En ce qui concerne les projets urbains réalisés par divers acteurs, et au vu de nombre important d'intervenants, nous le regroupons ici par catégorie d'intervention dans des tableaux ci-dessous. Nous signalons en passant que ces différents acteurs n'exécutent pas simultanément des actions sur terrain. Ils ne sont pas tous permanents. Leur présence est souvent fonction des besoins humanitaires et/ou de réponses aux appels d'offre que lance soit le gouvernement national, provinciale et les partenaires des institutions de Bretton wods. Ils restent de ce fait entièrement dépendent des fonds extérieurs et tombent de temps en temps dans les oubliettes.

### 3.4.1. Dans le domaine sanitaire

Deux grands acteurs ont marqué leur présence au niveau de la ville de Kindu à travers leurs actions. Bien qu'appuyées par les organisations du système des nations unies, Merlin a beaucoup fait au niveau de la ville de Kindu sur le plan sanitaire. Il a été relayé dans ses actions par la CARITAS. Voyons dans le tableau ci-dessous les différents acteurs du domaine sanitaire.

Nous signalons que le secteur de santé est devenu l'un de plus prisés de la ville par les privés, qui y ont multiplié des petites structures qualifiées de 'mouroirs'.

Tableau 19 : Acteurs urbains et leurs actions

N°	Acteurs	Actions
1	Merlin de 1999 à 2013	Construction et réhabilitation des infrastructures sanitaire, appuie financier, en intrants et en médicaments aux structures sanitaires,
2	Caritas	A part la construction et la réhabilitation des infrastructures sanitaires, Caritas a repris l'action de Merlin par le programme ASSP (accès au soin de santé primaire)
3	Kindu santé	S'est occupé d'une seule structure devenue aujourd'hui CS Kasuku III
4	Fistula clinic (Maternité sans risque)	Ce privé a construit un centre hospitalier en plein ville. Intervention chirurgicale gratuite des cas des fistules avec la collaboration de ses partenaires.
5	Eglises	Construction des centres hospitaliers et du premier centre ophtalmologique de la région.
6	Fondation Mapon	Construction du centre hospitalier Mapon et ainsi que 3 centre de santé (Un par commune)

Source : *Enquête de terrain, 2019.*

### 3.4.2. Dans le domaine de l'éducation

Comme nous venons de le signifier pour le domaine sanitaire, le domaine de l'éducation est aussi prisé par les privés, qui s'y investissent pour des objectifs lucratifs. Le relâchement constaté de la part du pouvoir public en matière de l'éducation et les événements qui se sont succédés au pays ont favorisé cet état des choses.

Dans ce domaine, c'est l'Etat congolais avec son partenaire UNICEF qui trônent à la tête. Ils sont suivis par les organisations internationales et les églises qui ont signé avec l'Etat Congolais des accords de cogestion des écoles publiques.

Signalons en passant que les infrastructures sont les plus souvent construites par le gouvernement central. En ce qui concerne les privés, ils restent promoteurs de leurs écoles y compris les infrastructures.

La fondation MAPON s'est une fois de plus distingué avec un complexe scolaire de très haute qualité incluant à son sein un cycle complet du primaire, du secondaire et une université de renommé international.

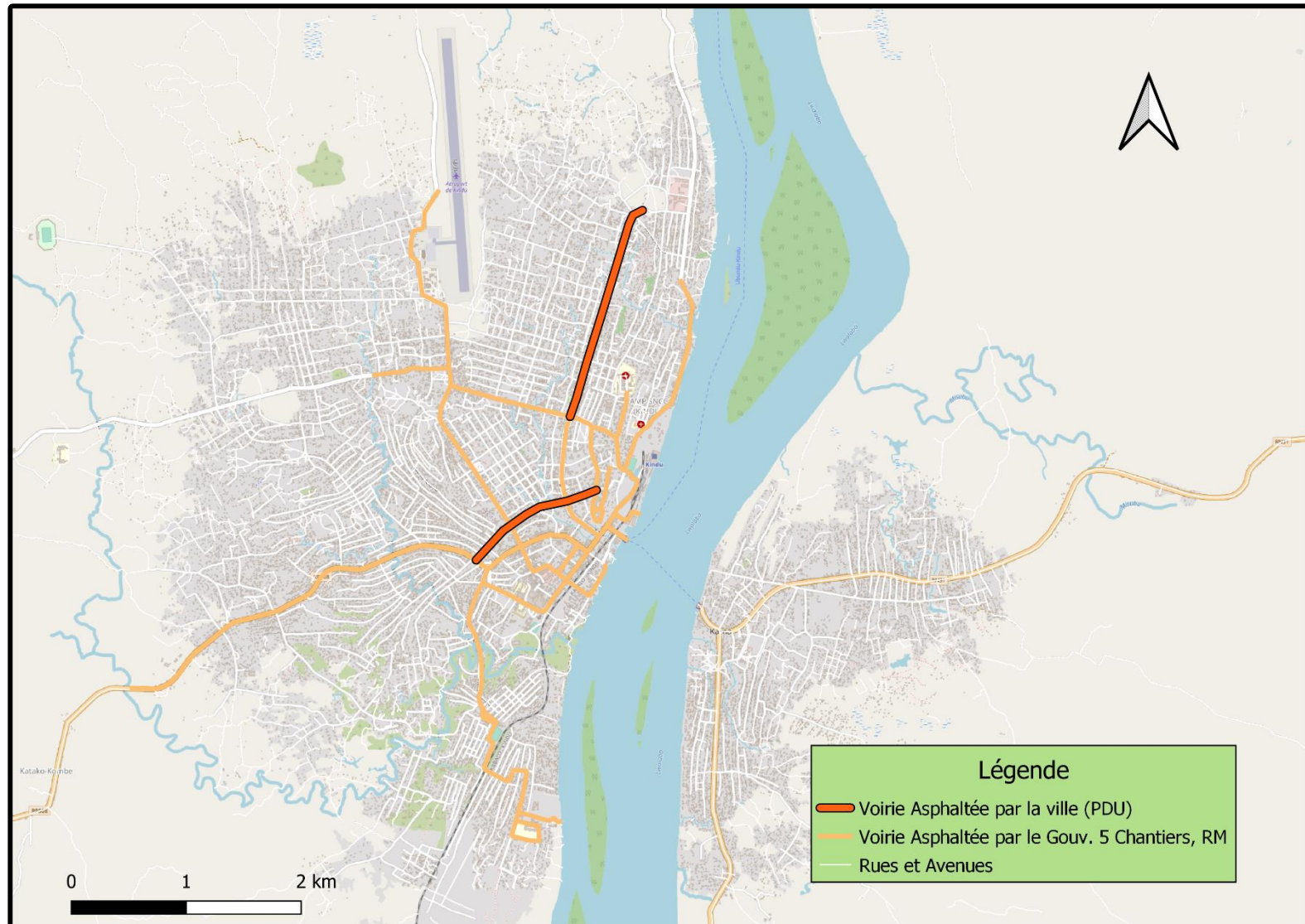
Construite en 2016 elle organise les facultés plus technique et pratique que théoriques, et accueille des étudiants de nationalités diverses.

Nous y reviendrons un peu plus en détail dans la deuxième partie de ce travail.

### **3.4.3. Les infrastructures routières**

Le gouvernement central reste le principal promoteur des infrastructures routières ou tout simplement de la voirie urbaine à Kindu. Cependant, la ville a initié un projet de bitumage de 2,7 Km dans son plan de développement urbain (voir carte ci-après).

Il sied de signaler que la nomination de Matata Ponyo à la primature correspond au lancement du programme ‘révolution de la modernité’ qui a vu Kindu bénéficier de plus de 10 km de voirie asphalté. Cependant, cet asphaltage n'a couvert que deux communes de la ville de Kindu.



*Carte 16 : Kindu : Voiries urbaines asphaltées par la ville et le gouvernement central (Source : données du terrain 2019)*

### **3.5. Les difficultés des acteurs de la gouvernance**

Les difficultés auxquelles sont confrontés les acteurs urbains dans la réalisation de leurs projets, sont de plusieurs ordres. Les unes sont inhérentes à la définition même des problèmes à résoudre, les autres tiennent à la cohabitation, de l'orientation du bailleur et des attentes de la communauté urbaine.

La plus grande difficulté qu'ont connue les acteurs à ce niveau, est liée à la destruction totale de tous les systèmes de gestion de la ville. Tout est priorité. D'où les acteurs sont restés le plus longtemps sur les projets d'assistance ponctuelle, plongeant ainsi les populations dans l'attentisme.

L'enclavement de la ville en particulier et de la province en général, n'a pas facilité les choses aux acteurs. Le seul mode de transport étant l'avion, et par occasion intermittente le train, a doublé le coût des projets. C'est le cas par exemple de quelques écoles primaires construites par le fonds social pour un coût de 100 000\$ par école.

Le manque sur place de toutes les ressources est à mettre toujours au compte de l'enclavement d'une part, mais d'autre part, la qualité de la main d'œuvre, dont certaines organisations ont besoin n'a pas été rencontrée sur place. D'où son importation, qui a entraîné une certaine méfiance des locaux.

L'autre difficulté qui a touché les acteurs, c'est l'atavisme ; les populations se sont longtemps attachées à la coutume et aux mœurs du coin. C'est qui n'a pas favorisé l'introduction des innovations tentées par les acteurs.

Cet aspect a été plus observé dans le domaine agricole (agriculture péri-urbaine, et maraîchère, pisciculture, élevage, ...).

### **Conclusion partielle**

La gouvernance urbaine à Kindu reste un idéal, bien que prônée par la constitution de la RD Congo.

Kindu est confrontée à un certain nombre des problèmes. Ainsi, elle fait face aux problèmes liés à l'accès aux soins de santé primaires, à l'accès à l'eau potable, accès à l'énergie, à l'accès à l'éducation, etc.

Il s'avère que le budget de la ville tel qu'il est conçu ne peut résoudre les différents problèmes que connaît la ville. D'où, elle est constamment obligée à recourir aux partenaires du développement pour tout projet urbain, comme c'est le cas avec la Banque Mondiale qui finance quelques projets dans le cadre du plan de développement urbain (PDU).

Après l'analyse des différents acteurs de la gouvernance dans la ville de Kindu, abordons dans le chapitre qui suit, les différents problèmes auxquels reste buttée la gouvernance territoriale.



## **Chapitre quatrième : PROBLEMES DE GOUVERNANCE TERRITORIALE A KINDU**

Ce chapitre aborde deux principaux aspects de la gouvernance territorial, à savoir : d'une part, les problèmes, qui soit doivent trouver solution par la gouvernance, soit se dressent en termes d'obstacles. Nous le qualifions ici de difficultés. D'autre part, les potentialités dont dispose la ville à partir d'une analyse FFOM (forces, faiblesses, opportunités et menaces) se basant sur les potentialités de la ville et son hinterland proche.

### **4.1. Inventaire des difficultés de la gouvernance urbaine à Kindu**

Nous analysons ici les questions de gouvernance ayant trait à l'accès aux services de base. Il s'agit de plusieurs problèmes comme listés ci-après:

#### **4.1.1. Difficultés d'accès aux services sociaux de base**

La ville de Kindu étant au centre des enjeux de la gouvernance analysés un peu plus haut, il est évident qu'elle présente un lot de problèmes sur le plan socio-économique. Ces derniers relèvent de plusieurs ordres. Le plan de développement urbain (PDU) et les autres travaux de planifications faits par la division du plan, en disent long. Nous épinglons ici les principaux problèmes de gouvernance qui se posent à Kindu:

##### **a. Accès à l'eau potable :**

La ville a disposé depuis 1945 d'une usine de traitement et d'épuration d'eau du fleuve Congo, avec deux châteaux d'eau et un laboratoire, pour une population estimée en 2019 à 580052 âmes, et dont la croissance est estimée à 3,16% l'an.



*Photo n° 6 : Le principal château d'eau construit depuis l'époque coloniale qui dessert la ville à ce jour*

D'après une enquête du PNUD à Kindu, seuls 3,3% des populations ont accès à l'eau de robinet dans le logement, 6,7% dans les parcelles, alors que 7,6% ont accès à l'eau de la REGIDESO à partir des bornes fontaines. Le reste des populations se contente de l'eau de puits aménagés ou non, de sources, des rivières et du fleuve. Nous y reviendrons avec forte détaille au troisième chapitre.

Nos enquêtes auprès du service concerné (REGIDESO), signalent qu'à ces jours un peu plus de 10% de la population sont connectés à l'eau potable et disposent des robinets à domicile. Il en est de même de l'estimation de nombre personnes ayant accès à l'eau de la REGIDESO via les bornes fontaines nous est paru difficile pour raison de la cohabitation et de la solidarité des populations.

Une initiative a été menée en 2012 par la ville de Kindu financée par la CTB qui a installé par gravitation un autre système d'adduction d'eau mais toujours dans la commune de Kasuku.

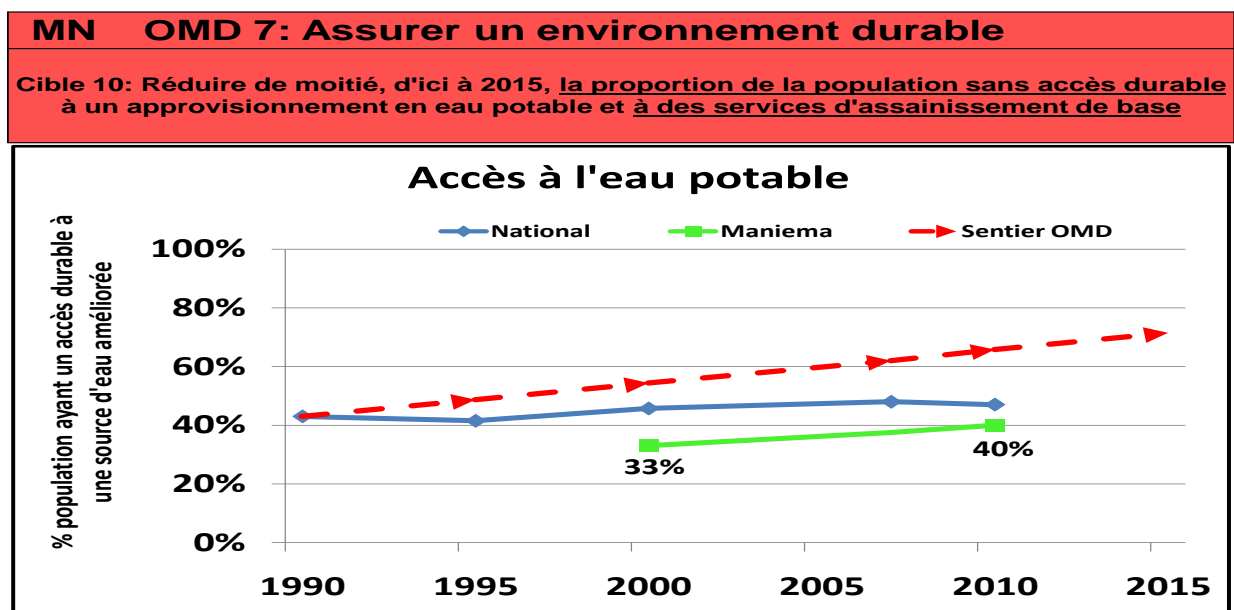
La gestion de ce système est actuellement faite par une organisation belge ENABEL. Elle perçoit l'argent auprès des usagers organisés en ASUREP à chaque borne fontaine.



*Photos n° 7 et n° 8 : Les bornes fontaines gérées par ENABEL (ex CTB). Un agent y vend l'eau pendant la journée*

A ces jours d'autres châteaux d'eau se sont ajoutés. Il s'agit du château d'eau de la fondation MAPON qui pompe l'eau souterraine et dessert le complexe médico-scolaire de la fondation MAPON et les populations environnantes. Le troisième est celui installé à Alunguli, avec une possibilité de service très limitée à cause de la non permanence de l'énergie.

Bref la question de desserte en eau reste entière dans la ville de Kindu. D'après l'étude de PNUD ci-haut évoquée, le pourcentage d'individus ayant accès à l'eau potable au Maniema comparé aux objectifs du millénaire n'a pas évolué. Dans dix ans il a évolué de 33% à 40% alors que le niveau national a frôlé les 50%, contre plus de 65% prévus par l'OMD 7.



Source : Le plan quinquennal du Maniema.

Figure 12 : Evolution du niveau d'accès à l'eau potable

### b. Accès à l'électricité :

Servie en électricité hydro-électrique à partir de la centrale hydro-électrique de Lutshulukulu située à 101 Km, la ville de Kindu en reçoit 500 Kw à 1 Mgw selon la saison. L'état vétuste et obsolète des installations n'augure pas un avenir meilleur pour la ville.

Toujours d'après le PNUD, seuls 5543 ménages sur plus 100 000 que compte la ville, soit 5,5% sont abonnés à l'électricité. De ceux-ci, seuls 3444 sont effectivement desservis en électricité, donc sont connectés à ce réseau géré par la SNEL. Notons qu'une partie de ces abonnés n'est servie que de façon intermittente. Ce qui pousse les populations à recourir à des solutions palliatives. Elles recourent ainsi au solaire et aux générateurs pour les autres usages.

Nos enquêtes nous ont révélé que la commune de Kasuku vient en tête avec 51% suivie de la commune de Mikelenge avec 38 % vient enfin la commune d'Alunguli qui compte moins d'abonné représentant ainsi 11%

Cette situation a des répercussions graves sur l'environnement. Les populations sont obligées de recourir aux bois et à la braise pour la cuisine. Cette autre question demeure dans l'attente d'une solution durable.

### c. Accès aux soins de santé primaire :

La ville compte deux zones de santé : Celle de Kindu et celle d'Alunguli. Elle compte 2 hôpitaux généraux de référence, donc 2 hôpitaux publics, l'un dans la zone de santé de Kindu II (Kasuku et Mikelenge) et l'autre dans la zone de santé de Kindu (Aluguli et son hinterland) et 3 centres hospitaliers privés. On compte aussi 75 centres de santé dont 19 centres de santé publics et 56 centres privés agréés. Un seul hôpital public est construit selon les normes et a fait récemment l'objet d'une réhabilitation (l'hôpital général de référence de Kindu, appelé aussi hôpital provincial) (CTB, 2015).

Avec deux hôpitaux généraux de référence, et 19 centres de santé publics, le secteur sanitaire est absorbé par les privés, qui comptent 3 hôpitaux soit 60% et 56 centres de santé soit 74% de ces structures.

Il en ressort que la politique publique d'accès aux soins de santé primaire à tous, se trouve diluée dans cette masse des structures privées et passe presque inaperçue.

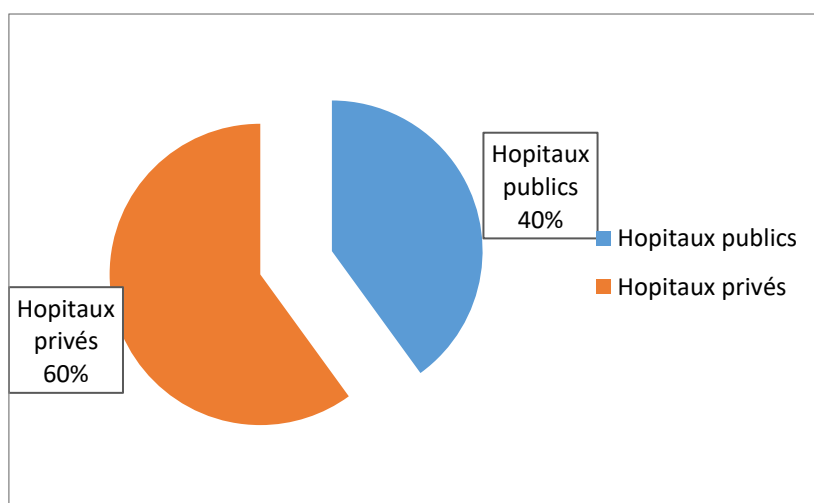


Figure 13 : Répartition de structures hospitalières dans la ville de Kindu (Source :

En ce qui concerne la fréquentation de ces structures sanitaires, nos enquêtes qui ne concernent que les cinq grands hôpitaux révèlent ce qui suit :

Tableau n° 19 Fréquentation et qualité des structures sanitaire de Kindu

Structures	Gestionnaire	Niveau d'Équipement	Catégories de patients en %	
			Nantis	Moins nantis
HGR Kindu	Public	Moyen	29,8	70,2
Hopital MAPON	Privé	De pointe	68,1	31,1
CH BDOM	Privé	Moyen	59	41
Hôpital SNCC	Public	Vétuste	11	89
HGR Alunguli	Public	Moyen	4	96

Source : Enquête, juillet 2019

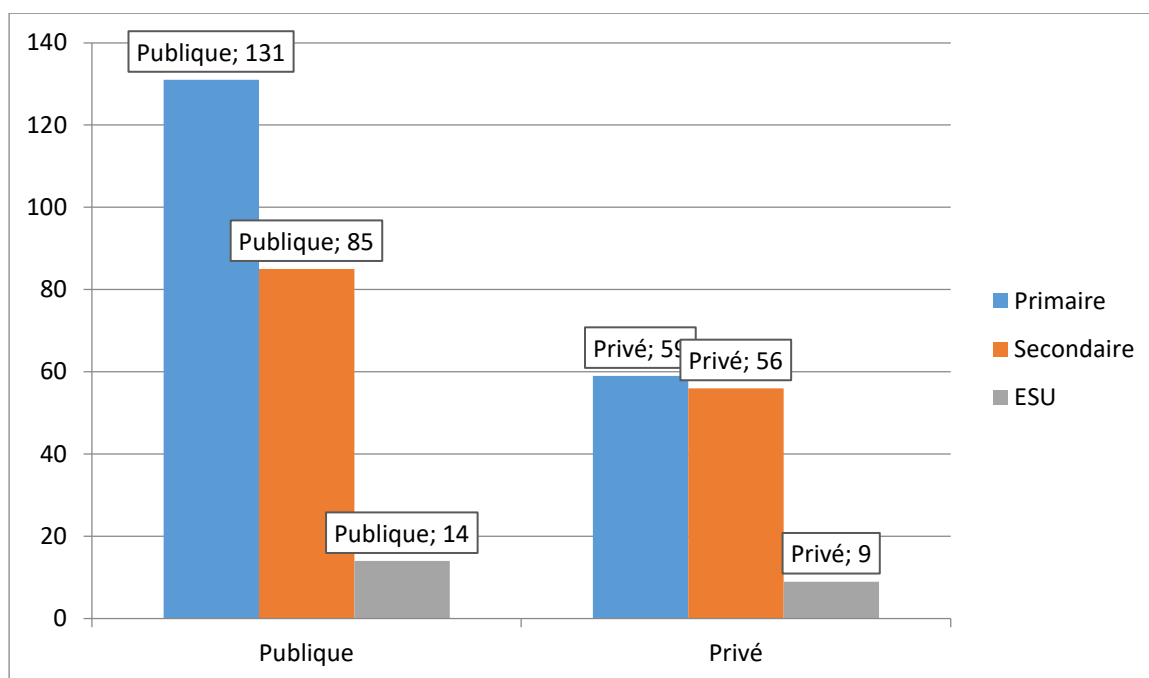
De l'analyse de ces résultats, il ressort que les structures sanitaires privées sont plus fréquentées par la catégorie jugées nantie de la ville de Kindu. Ainsi, l'hôpital MAPON vient en tête suivi du centre hospitalier BDOM. Il est à noter ici que les meilleurs équipements et services médicaux ne sont disponibles que chez les privés. Cependant, l'accès n'est pas à la bourse de tous les citoyens. Nous évoquerons à ce titre la fondation de l'ancien Premier Ministre Matata Ponyo qui dans ses réalisations comme acteur privé, a construit l'hôpital MAPON, qui reste la structure sanitaire la mieux équipée et qui fournit un service de qualité.

Un autre cas est celui de l'hôpital BDOM, structure de l'église catholique avec un service bien organisé, rivalisant ainsi les structures hospitalières publiques. Les hôpitaux de l'Etat tel que l'hôpital de la SNCC, l'hôpital général de référence de Kindu II (provincial) et celui de référence d'Alunguli, sont en permanence en partenariat avec les organisations de Nations unies comme OMS, UNICEF, ...

#### **d. Accès à l'aménagement**

Avec 181 écoles primaires (131 écoles publiques et 50 écoles privées) et 141 écoles secondaires (85 écoles publiques et 56 écoles privées) qui fonctionnent, la ville de Kindu connaît une véritable amélioration en termes d'effectifs d'écoles. De 43 écoles secondaires publiques en 2001 à 85 écoles en 2018, l'effectif a presque doublé en dix-huit ans. De l'autre côté, la population s'est multipliée par 2,5. Ce qui démontre une certaine inadéquation entre l'évolution de la population scolaire et les infrastructures scolaires.

En ce qui concerne l'enseignement supérieur et universitaire, la ville compte 6 universités parmi lesquelles, 5 sont privées et 1 seule est publique. Par contre, sur 14 institutions supérieures de Kindu, 10 sont publiques et 4 sont privées.



*Figure 14 : Répartition des structures éducatives*

La lecture de ce graphique indique que le secteur d'éducation est majoritairement contrôlé par le secteur public. En définitive, le secteur éducatif n'a pas attiré les privés du fait de la pauvreté des ménages. Ceci est confirmé par les résultats de l'enquête EADE-DRC (2012).

D'après cette enquête, « la comparaison des provinces en termes de distribution des classes de revenu, révèle que c'est dans les provinces de l'Equateur, du Maniema et du Kasai Oriental où il y a plus de 70 % des ménages avec un revenu mensuel inférieur à 50 \$ US. Le Maniema avec 78,5 % alors qu'à l'opposé Kinshasa compte 52 % des ménages considérés comme pauvres.

Le grand problème reste celui des infrastructures et de la qualité de l'enseignement et de l'accessibilité de celui-ci. La pauvreté des parents prive un bon nombre d'enfant l'accès à l'éducation. Heureusement que la mise en application de la gratuité va changer la donne, mais n'aura pas à rambleer le fossé entre les classes en matière d'accessibilité des enfants à une éducation de qualité

#### **4.1.2. Difficultés d'ordre économique et financier**

Comme déjà souligné, les problèmes économiques tirent leurs origines de la destruction du tissu économique de la province par les différentes guerres qui se sont succédé au Maniema, l'exploitation anarchique des ressources naturelles, la

destruction des infrastructures de transports et de communication (voie routière, fluviale et ferroviaire), etc.

Il s'en suit alors un semi-enclavement de la ville. Celle-ci n'est rapidement reliée de l'extérieur que par la voie aérienne ; très coûteuse. Toutes les entreprises installées en ville (ENTRIACO, NAMOYA Mining,...) ont fermé. Kindu importe presque tous les produits manufacturés, à l'instar d'autres agglomérations Congolaises.

Le manque d'énergie freine toutes les initiatives. Aucune industrie capable de résorber le chômage, d'où la prolifération du secteur informel. Ce manque d'énergie ne favorise que l'installation de très petites unités de production locale. Il s'agit par exemple de la savonnerie NASA, une petite usine de production d'eau minérale dont le prix est trois fois cher.

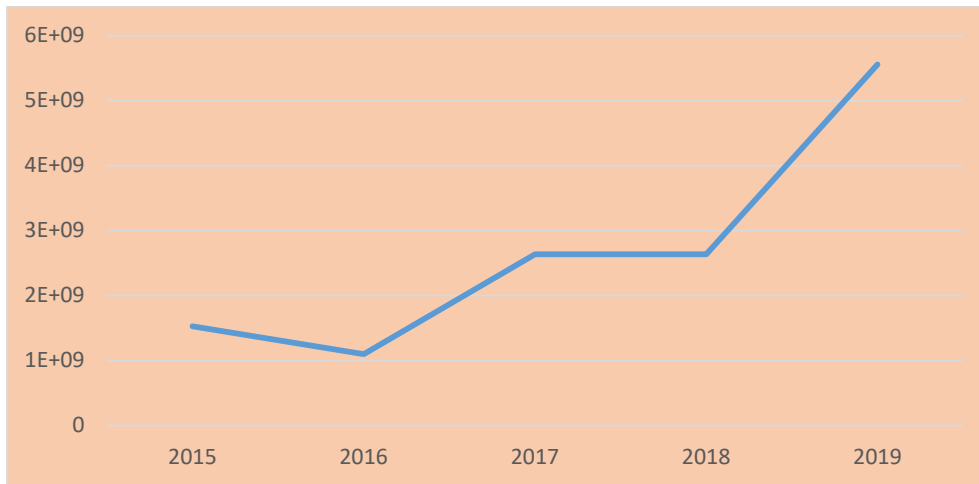
Cependant, l'agriculture urbaine et péri-urbaine reste l'une des principales activités économiques de la ville. Son apport étant essentiellement vivrière, elle ne contribue pas assez dans l'assiette fiscale urbaine.

En son article 175, la constitution stipule que 40% des recettes fiscales à caractère national seront attribués aux provinces et 50% à l'État central. Les 10% restants alimenteront une caisse de péréquation destinée à compenser les inégalités économiques entre les provinces. Instruit par l'expérience du passé et influencé par le poids politique de certaines provinces, le constituant a jugé utile de préciser que la quotité des recettes à caractère national attribuée aux provinces serait « prélevée à la source » (GRIP, 2013).

La décentralisation financière s'est traduite par la promulgation de l'ordonnance-loi n° 009/012 du 21 septembre 2012 fixant la nomenclature des impôts, droits, taxes et redevances des provinces et des ETD ainsi que les modalités de leur répartition.

La décentralisation financière reste donc un des grands défis à relever pour rendre effective la décentralisation en République Démocratique du Congo (Mashini, 2013).

L'évolution des budgets de la ville de Kindu telle que échantillonné ici, ne présage pas une politique pouvant allés vers le financement des infrastructures urbaines. Prenons de manière indicative successivement quatre exercices tel qu'illustré ci-dessous:



*Figure 15 : Évolution budgétaire de la ville de Kindu (Source : Hôtel de ville de Kindu)*

La lecture du graphique traitant de l'évolution du budget de la ville de Kindu montre que celle-ci se heurte aux problèmes de maximisation des recettes, ce qui peut avoir un impact sur le financement des projets de développement urbain pour raison financière.

Très souvent exécuté dans l'ordre de 50 à 55%, il n'est pas rare de voir la ville de Kindu recourir auprès des institutions internationales du développement pour financer les projets urbains.

La ville a bénéficié comme nous l'avons signalé d'un financement de la Banque mondiale pour l'asphaltage de 2750 mètres de sa voirie.

#### **4.1.3. Difficultés d'ordre socio-politique**

Si le constituant ne s'est pas trompé en estimant que la décentralisation était la seule voie institutionnelle susceptible de relever le défi de la gouvernance dans un pays tel que la RDC, il n'a peut-être pas mesuré à quel point la mise en œuvre de la décentralisation au départ des dépouilles d'une structure étatique unitaire représentait en elle-même un défi de gouvernance.

Du point de vue général, Friedrich Von Hayek cité par Giles Paquet (2016), remet en cause l'application des lois par les politiques. Il déclare que « laisser la loi aux mains de gouvernants élus, c'est confier le pot de crème à la garde du chat. »

Dans son approche participative, la gouvernance met les politiques en face des administrés, qui ne sont pas toujours intransigeants avec eux.



Les problèmes politiques consistent dès lors, à une canalisation idéologique à travers des discours de recadrage, sachant très bien que ces derniers s'opposent à ceux fabriqués par les grandes organisations en la matière.

L'autre déficit et non le moindre c'est la canalisation des visions du citoyen sur l'unicité décisionnelle en leur faveur. Les appartenances politiques divisent les citoyens quant au choix des acteurs et/ou des actions sur leurs espaces.

Comme modèle à suivre, l'Etat doit développer des mécanismes politiques en vue de rendre la gouvernance urbaine effective. Il se fait que sur le plan politique, les différentes tendances politiques du pays se disputent la gestion ou le monopole en ville.

Avec deux élus nationaux sur douze que compte la province, et trois élus provinciaux sur le vingt et deux de la province du Maniema, disposer politiquement d'une main mise sur la ville reste le leitmotiv des politiques.

Il se fait aujourd'hui que, les politiques traînent les pas au profit d'une structure étatique ancienne, qui doit conjuguer tant bien que mal avec une nouvelle volonté politique.

Les autorités urbaines sont jusqu'à ces jours nommées, au lieu d'être élues comme le demande les lois du pays, et jouir ainsi d'une totale légitimité, ce qui les rassureraient d'une autonomie de gestion de la chose publique.

La ville de Kindu est par conséquent sous pression de ses leaders politique résidant à Kinshasa. Il s'agit de Matata Ponio, Emanuel Shadari, Tambwe Mwamba, Kalumba Mwanangongo, Joseph Kokonyangi ..., qui se disputent le contrôle de la ville de Kindu.

Il s'avère alors que l'implication de ces hommes politiques sur la gouvernance urbaine de Kindu a rompu la grande cohésion sociale qui a jadis caractérisé le Maniema, entraînant de ce fait une partition de la société en groupuscule politiques.

Loin de faire l'unanimité, les projets socio-économiques initiés et mis en place par ces derniers, souffrent du non adhésion totale de la population qui trouve en eux des motivations politiques et électoralistes.

Il en est de même des acteurs politiques de la ville qui, majoritairement sont mis sur place par Kinshasa. Ces derniers obéissent à la lettre les instructions de leurs

mentors en lieu et place de laisser guidés par les règles de la gouvernance territoriale. Cette situation fait que le Maniema est devenu une province des intérimaires. Il se pose à ce niveau la question de la gouvernance des originaires.

#### 4.1.6. Difficulté d'ordre environnemental

Les problèmes liés au changement climatique sont les premiers à signaler de ce côté-là. Il s'en suit ceux relatifs à l'assainissement de la ville en général et des habitations en particulier. Nous devons signaler ici qu'en matière de logement, la ville de Kindu est encore au niveau des discours. Le manque d'un plan d'aménagement coordonné fait ressortir une anarchie y compris sur le plan d'assainissement.



*photo n°9 Marché des bois de cuisson de bruque au bord du fleuve Congo et N° 10 à droite les briques prête a être cuites*



*Photo n° 11 et n° 12 : Marché des braises ou charbon de bois dans la commune de kasuku*

Face au changement climatique, la ville connaît une perturbation saisonnière, avec comme conséquence des averses très violentes, la perturbation de saison culturale, des inondations et des érosions récurrents, etc..

Une étude de MICS a démontré que seul le centre-ville bénéficie de service urbain d'assainissement. Par contre dans les autres quartiers 30% de la population se débarrassent de leurs déchets dans les caniveaux contre 40% qui creusent des trous dans la parcelle, alors que les restes s'en débarrassent de façon peu commode.

Comme souligné un peu plus haut, il se fait remarquer à ce jour, la rareté des bois dans les alentours proches de la ville. Ainsi la perte de ressources en bois n'a pas seulement éloigné les espèces vivantes, mais a entraîné aussi un commerce florissant des bois et ses dérivés.

## **4.2. Atouts de la gouvernance urbaine**

D'après Kalombo et Kabala (2011), « la ville de Kindu, ancien poste commercial du Baron Empain, est devenue aujourd'hui la capitale provinciale du Maniema, une province aussi vaste que certains Pays du monde tels que le Benin, le Libéria, Rwanda, ... Ainsi défini, Kindu doit se prendre en charge pour mériter sa place dans le développement du Maniema ».

Plusieurs atouts disponibles dans la ville de Kindu et son hinterland peuvent contribuer à son développement harmonieux en dépit de certaines contraintes. Nous les présentons dans les lignes qui suivent, chaque potentialité étant accompagnée d'une analyse FFOM.

### **4.2.1. Les potentialités physiques**

La position géographique, de part et d'autre du fleuve Congo, offre à la ville de Kindu une multitude de possibilités, facteurs de son épanouissement :

- Matériaux de construction dans le fleuve (graviers, sable lavés) ;
- Richesse en eau ;
- Grande potentialité ichtyologique dans le fleuve et les cours d'eau environnants ;
- Navigation sur le fleuve et ouverture sur les autres provinces;

- Grande capacité hydro-électrique ;
- Sol alluvial favorable aux cultures maraîchères...

La situation bioclimatique de la ville, lui offre des potentialités dans plusieurs domaines:

- Energie photovoltaïque liée à la longue durée d'insolation, etc.

Avec ces potentialités, la ville présente des perspectives exploitables en matière de logement, d'agriculture, de transport, d'élevage, d'énergie, ... Nous présentons ici une analyse FFOM par secteur de la vie de la ville de Kindu. Il s'agira premièrement des forces et opportunités puis en deuxième lieu viennent les faiblesses et les menaces qui sont de ce fait considérées comme problèmes.

#### 4.2.1.1. Dans le domaine agro-pastoral

La ville, regorge dans son hinterland d'énormes possibilités agro-pastorales à cause d'un climat propice, d'un sol favorable et de la présence des savanes dans l'hinterland pour le pâturage.



Photo n° 13 et 14 : Elevage de vache dans l'hinterland de la ville et la culture maraîchère dans les plaines alluviales (photos PDU Kindu)

Tableau n° 20 : Analyse FFOM du secteur agricole

Forces	Opportunités
<ul style="list-style-type: none"> <li>- conditions naturelles favorables à l'élevage de plusieurs espèces d'animaux domestiques et de grandes étendues de terres arables aux sols très fertiles ;</li> <li>- population jeune en termes de main d'œuvre et existence des éleveurs traditionnels de petits bétails et de la basse-</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-attitude favorable des habitants à l'élevage et à l'agriculture;</li> <li>- conditions naturelles propices à l'élevage de petit et gros bétail ainsi que de la basse-cour et à l'agriculture;</li> <li>- présence des médecins et techniciens vétérinaires dans la ville de Kindu ;</li> </ul>

<p>cour; regroupement des éleveurs de petits bétails et de la basse-cour;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- implantation à Kindu d'un Institut Supérieur d'Etudes Agronomiques et Vétérinaires (ISEAV) et faculté d'agronomie à l'UNIKI</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- implantation à Kindu d'un mini abattoir bien équipé et de quelques dépôts agricoles;</li> <li>- présence de partenaires intéressés aux activités agro-pastorales (PNUD, FIDA, Christian Aid, Caritas Développement, GIZ, ...).</li> </ul>
<b>Problèmes du secteur agricole</b>	
<b>Faiblesses</b>	<b>Menaces</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- difficulté d'accès aux crédits;</li> <li>- inexistence de l'élevage et agriculture du type moderne;</li> <li>- insuffisance d'encadreurs pour les éleveurs traditionnels ;</li> <li>- manque de produits zoo et phyto-sanitaires ainsi que des équipements vétérinaires ;</li> <li>- absence de la chaîne de froid pour la conservation des produits carnés ;</li> <li>- délabrement très avancé des routes de desserte agricole ;</li> <li>- dégénérescence des semences suite à l'atavisme de la population.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- répétition des épizooties;</li> <li>- grande propension à la chasse au détriment de l'élevage;</li> <li>- destruction méchante des animaux en divagation;</li> <li>- dépendance extérieure dans l'approvisionnement en intrants d'élevage (géniteurs des races, équipements et produits vétérinaires) ;</li> <li>- démotivation des éleveurs de suite des maladies à répétition dans leurs unités de production ;</li> <li>- abandon des cultures industrielles ;</li> <li>- conflits fonciers ; perturbations climatiques ;</li> <li>- évasion du secteur agricole vers d'autres secteurs démotivation des agriculteurs suite aux difficultés d'évacuation de la production.</li> </ul>

*Source : enquête de terrain, août 2019*

#### **4.2.1.2. Les atouts liés à l'habitat**

Dans ce domaine, la ville de Kindu présente aussi d'énormes potentialités. Il s'agit de :

- Espaces disponibles et favorables aux nouveaux lotissements. Ces derniers devraient de ce fait être organisés et bien coordonnés pour l'extension de la ville, surtout dans sa partie sud-ouest et sud;
- Possibilités énormes de production de matériaux de construction (briques cuites et tuiles à partir d'une argile de bonne qualité, exploitation des moellons, sables, ...).

Bien que limitées par des contraintes, ces potentialités méritent d'être exploitées au maximum pour permettre à la ville de jouer son rôle d'organisateur de la vie communautaire urbaine. Ci-dessous une analyse à ce sujet.

Tableau n° 21 : Analyse FFOM du secteur de l'habitat

<b>Forces</b>	<b>Opportunités</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- existence des services de l'habitat ;</li> <li>- existence d'étendues des terres disponibles pour la construction ;</li> <li>- abondance des matériaux de construction.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- présence des sols argileux pour la fabrication des briques ;</li> <li>- potentialités forestières dans l'hinterland de la ville ;</li> <li>- existence des carrières de sables, de moellons pour la construction des maisons.</li> </ul>
<b>Problèmes lié au secteur de l'habitat</b>	
<b>Faiblesse</b>	<b>Menaces</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- habitat du type semi-traditionnel ne réunissant pas les conditions hygiéniques ;</li> <li>- vieillissement des habitations ;</li> <li>- non-respect des normes urbanistiques et absence du plan d'aménagement urbain.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- catastrophes naturelles ;</li> <li>- absence d'urbanisation ;</li> <li>- et inondations.</li> </ul>

*Source : enquête de terrain, août 2019*

#### **4.2.1.3. Les atouts dans le domaine de transport**

Le choix de son site n'étant pas un fait du hasard, il a été le fruit d'une réflexion basée sur des perceptions lointaines, bien qu'exogènes et extraverties. Dans ce domaine voici quelques-unes des potentialités exploitables:

##### **a. L'abondance des voies de communication**

Il s'agit d'une forte densité du réseau dont Kindu reste le point de départ, de la voie ferroviaire qui ouvre vers le Katanga et le Kasai et du fleuve qui constitue la voie navigable reliant la ville à l'ex Province orientale et qui peut contribuer non seulement à l'approvisionnement de la ville mais aussi au désenclavement de la province.

A ce sujet Kindu peut jouer le rôle de distributeur et de passage obligé pour tous les points de la RD Congo. Du Nord au Sud (fleuve-rail) et de l'Est à l'Ouest par la voie terrestre sans parler de voie aérienne.

## b. La présence des grandes infrastructures de transport

Un port jumelé à une gare et un aéroport équipé de grande capacité, sont des atouts pouvant permettre la circulation des personnes et des biens.

Il sied d'ajouter à ceux-ci, la RN 31 qui est une bretelle de la RN 3 qui ouvre Kindu à l'Afrique de l'Est via Kasongo, Salamabila et Bukavu. Il existe aussi des routes provinciales comme celle qui relie la ville de Kindu à celle de Kisangani et de Goma en passant par Lubutu et Walikale et enfin celle qui ouvre Kindu à la province de Sankouru en passant par Kibombo. Dans ce domaine nous avons identifié les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces que nous présentons ci-dessous.

Tableau n° 22 : Forces et opportunités

<b>Forces</b>	<b>Opportunités</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- existence de plusieurs réseaux de transport ;</li> <li>- présence de l'Office de Route et de la SNCC dans la Province ;</li> <li>-financement de la réhabilitation et de l'entretien par PIRAM ;</li> <li>- plusieurs initiatives privées pour le transport routier, fluvial et aérien.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- financement des travaux de réhabilitation et d'entretien par FONER ;</li> <li>- réforme des entreprises du portefeuille de l'Etat ;</li> <li>- existence des partenaires techniques et financiers dans le secteur ;</li> <li>- développement du partenariat public- privé et la décentralisation.</li> </ul>
<b>Problèmes à résoudre</b>	
<b>Faiblesses</b>	<b>Menaces</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- plusieurs tronçons routiers non praticables ;</li> <li>- absence de bateau de la SNCC sur le fleuve Congo entre Kindu et Ubundu ;</li> <li>- irrégularité des trains sur la voie ferrée.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- pluie abondante dans une partie de la Province ;</li> <li>- corruption et clientélisme dans le secteur ;</li> <li>- faible budget alloué au secteur de transport.</li> </ul>

*Source : enquête de terrain, août 2019*

### 4.2.1.4. Les atouts liés à l'eau et à l'assainissement

En matière d'eau et assainissement, la ville de Kindu présente après analyse ce qui suit :

Tableau n° 23 : Analyse FFOM du secteur d'eau et d'assainissement

<b>Forces</b>	<b>Opportunités</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- présence de plusieurs sources d'eau, présence de services de l'Etat comme OVD, REGIDESO, SNHR et ceux de</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La présence des partenaires et autres acteurs de développement dans le secteur de l'eau et assainissement constitue la</li> </ul>

l'environnement; - présence de partenaires œuvrant dans le domaine de l'eau : CARITAS, TEAR FUND, CHRISTIAN AID, CTB/EAP.	principale opportunité du secteur.
<b>Problèmes du secteur d'eau et assainissement</b>	
<b>Faiblesses</b>	<b>Menaces</b>
- insuffisance de techniciens en assainissement ; - faible accès à l'eau potable ; absence d'une politique de gestion des déchets ; - inopérationalité des services de la REGIDESO dans certains quartiers de la ville ; - inopérationalité du Service National de l'Hydraulique rurale ; - dépendance de l'extérieure en intrant.	- La pollution ; - l'explosion démographique ; - la faible allocation budgétaire aux secteurs..., sont les principales menaces.

*Source : enquête de terrain, août 2019*

#### **4.2.2. Les atouts en rapport avec la gestion de la ville**

La ville de Kindu possède une grande capacité d'autofinancement au regard de nombre des taxes prévues pour générer les recettes.

La Mairie de Kindu pourrait s'autofinancer essentiellement si elle exploitait totalement la capacité que lui confère la législation fiscale en vigueur (Décret sur la nomenclature des taxes).

D'après la monographie publiée sur Kindu (2011) et notre investigation auprès des services financiers de la mairie, cette capacité est réduite à cause du caractère standard dudit décret qui ne tient pas compte des réalités locales des villes de l'arrière-pays.

Pour le cas de Kindu, sur les 14 taxes prévues dans la nomenclature, 4 seulement sont perçues notamment; les taxes rémunératoires sur location des échoppes au marché central, l'autorisation d'abattage gros et petit bétail, les actes notariés ainsi que la taxe fiscale relative aux amendes transactionnelles sur l'hygiène. Par contre, bien d'autres taxes sont source des tensions sociales. C'est le cas de la taxe sur le parking, sur l'accostage, sur le revenu locatif, ...

#### **4.2.3. Les atouts sociodémographiques**

Comme nous l'avons vu, la population de Kindu est issue de plusieurs cultures. Elle constitue de ce fait un métissage et représente une tradition cosmopolite qui crée un esprit d'émulation favorable au développement.



La dynamique que présente cette diversité de population de la ville peut être source de développement, dans le sens que chaque peuple contribue avec sa culture, ses initiatives et son savoir-faire.

Tableau n° 24 : Forces et opportunités

<b>Forces</b>	<b>Opportunités</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- existence de plusieurs organisations des communautés de base ;</li> <li>- structuration des organisations en réseaux ;</li> <li>- existence de la Loi 004/ 2001 du 20 juillet 2001 portant dispositions générales applicables aux ASBL et aux Etablissements d'Utilité Publique et existence des partenaires techniques et financiers en appui à cette dynamique.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- mise en œuvre et suivi-évaluation du plan urbain qui nécessite l'implication de la dynamique communautaire ;</li> <li>- décentralisation qui donne plus d'autonomie de gestion aux entités territoriales décentralisées et la présence des partenaires qui appuient la dynamique communautaire.</li> </ul>
<b>Problèmes sociodémographiques</b>	
<b>Faiblesses</b>	<b>Menaces</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- difficulté d'obtention de la personnalité juridique pour agir à toute liberté et signer des accords solides ;</li> <li>- faibles capacités humaines et institutionnelles ;</li> <li>- faible mobilisation des ressources locales pour leurs activités.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- forte dépendance au financement extérieur ;</li> <li>- politisation des organisations ;</li> <li>- faibles capacités humaines et institutionnelles et conflits intercommunautaires.</li> </ul>

*Source : enquête de terrain août 2019*

#### 4.2.4. Le secteur de santé

Dans ses multiples potentialités, nous avons été obligés aussi de présenter une analyse dans le domaine sanitaire, et cela comme suit :

Tableau 25 : Forces et opportunités

<b>Forces</b>	<b>Opportunités</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>-fonctionnalité de deux Zones de santé urbaines ;</li> <li>-existence des partenaires techniques et financiers qui appuient les activités de la santé.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- développement du partenariat public-privé ;</li> <li>- présence de partenaires intervenant dans les domaines de la santé tant public que privé, ONG, les Agences du Système des Nations Unies, la communauté ;</li> <li>- présence de la Faculté de médecine à l'UNIKI et l'organisation de l'option laboratoire à l'ISTM/Kindu.</li> </ul>
<b>Problèmes du secteur de santé</b>	
<b>Faiblesses</b>	<b>Menaces</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- insuffisance de matériels médicaux de pointe ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- invasion du secteur par les non professionnels ;</li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>- insuffisance dans la dotation des équipements appropriés pour des structures sanitaires (HGR, CS, ...)</li> <li>- absence d'un laboratoire moderne au chef-lieu de la Province ;</li> <li>- inexistence du système d'évacuation des malades ; coût élevé des soins médicaux et démotivation du corps médical impayé ou sous payé.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- mauvaise conservation des produits pharmaceutiques et dépendance du secteur aux partenaires étrangers et autres ONG internationales.</li> </ul>
---	--

*Source : enquête de terrain, août 2019*

Ne prétendant pas faire une analyse de tous les secteurs de la gouvernance, nous venons de présenter juste quelques secteurs clés de celle-ci dans la ville de Kindu.

Cette situation a montré les limites des actions de gouvernance, alors que les intervenants sur le terrain croient avoir mobilisé les moyens nécessaires pour aider au développement des différents secteurs de gouvernance.

### **Conclusion partielle**

De par sa situation au centre d'une province vaste, la ville de Kindu et son hinterland sont dotées de plusieurs potentialités dont une exploitation efficiente boosterait son développement et par-dessus, celui de la province tout entière.

Ces potentialités considérées dans la planification et la gouvernance future, offrent à la ville de Kindu des perspectives pouvant rendre celle-ci prospère et attrayante.

C'est à ce point que nous abordons dans le dernier chapitre de cette étude l'analyse de quelques perspectives de gouvernance pour la ville de Kindu.

## **Chapitre cinquième : LES PERSPECTIVES DE GESTION URBAINE À KINDU**

Ce dernier chapitre de notre étude se propose de projeter dans le futur une géogouvernance basée sur l'équité spatiale de la ville de Kindu. Elle s'articule autour de trois principaux aspects :

- Les stratégies spatiales de développement, où nous proposons une modélisation de la gouvernance à partir de la plus petite unité sociale ;
- Les perspectives de gestion à travers un diagnostic actualisé ;
- Les perspectives financières de la ville.

La ville de Kindu est héritière de plusieurs situations qui lui imposent son état actuel. Plusieurs études DSRP (2005), PDU (2010), Monographie du Maniema (2011) et PAP (2015) considèrent que Kindu a longtemps été caractérisée par une dégradation générale du tissu économique, une insuffisance des infrastructures et une faible capacité dans la gestion de la chose publique.

### **5.1. Les stratégies spatiales de développement : vers une décentralisation affirmée ?**

L'aménagement du territoire, pour jouer son rôle, doit trouver une échelle spatiale à partir de laquelle les différentes actions peuvent être menées d'une façon plus rationnelle. Et cet espace doit être d'un niveau plus bas que le territoire national difficile à appréhender de par la complexité et l'hétérogénéité de ses réalités (Cavailhès et al, 2002).

En RD Congo, la constitution en vigueur a prévu une structuration spatiale d'ordre géopolitique. Ainsi, l'espace national est subdivisé en entités "décentralisées", dont chacune est dotée d'une personnalité juridique lui permettant d'organiser à travers les lois y relatives l'espace local.

C'est le cas des villes en général et de la ville de Kindu en particulier, qui jouissent d'une autonomie leur reconnue par les lois en vigueur : loi sur la libre administration des provinces, l'autonomie financière, décentralisation.....

La stratégie spatiale du développement bien que locale, doit être en accord avec les stratégies régionales et nationale (Mashini, 2013).

En ce qui concerne la ville de Kindu dont il est question dans cette étude, nous proposons la stratégie très simple que nous résumons en “D 3B”, qui signifie tout simplement : « le développement de la base par la base et pour la base ».

Considérant l’avenue comme « unité socio-spatiale », au plus bas de la hiérarchie territoriale bien que ne pouvant nullement remplacer aucunement le quartier, qui du reste est reconnu constitutionnellement et scientifiquement comme îlot d’où doit partir toute analyse spatiale liée à l’aménagement urbain, cette unité peut dans ce cas jouer le rôle de structure d’impulsion.

Nonobstant la collaboration en termes de gestion des entités qui existe entre les chefs des rues, les chefs des blocs et les chefs des quartiers. Nous illustrons et schématisons cette stratégie dans le tableau ci-dessous :

Tableau n° 26 : Niveau A (le plus bas) de la stratégie « D 3B » : l’avenue

Avenues	Problèmes	Solutions
A	- Accessibilité - Eau potable - Obscurité	- Construction d’un dalot - Borne fontaine publique - Cabine électrique
B	- Insalubrité - Obscurité - Eau potable - Erosion	- Décharge publique et égout - Cabine électrique - Borne fontaine publique - Maîtriser la tête d’érosion
C	- Débordement des eaux - Obscurité	- Curage des caniveaux et rivière - Cabine électrique
D	- Accessibilité - Obscurité - Erosion	- Construction d’un dalot - Cabine électrique - Maîtriser la tête d’érosion

*Source : Conception de l’auteur*

A son niveau, le bloc qui est constitué d’un certain nombre d’avenues et qui est considéré ici comme second niveau, rassemble, échelonne et regroupe par affinité les différents problèmes soulevés au profit du quartier tel que présenté ci-dessous.

Tableau n° 27 : Niveau moyen de la stratégie « D 3B »

A	- Accessibilité - Eau potable - Obscurité - Erosion	- Construire un dalot - Bornes fontaines - Cabines électriques - Maîtriser la tête
B	- Eau potable - Obscurité	- Bornes fontaines - Cabines électriques
C	- Débordement des eaux de rivière - Marché secondaire distant	-Draguer la rivière et les caniveaux -Aménager un espace

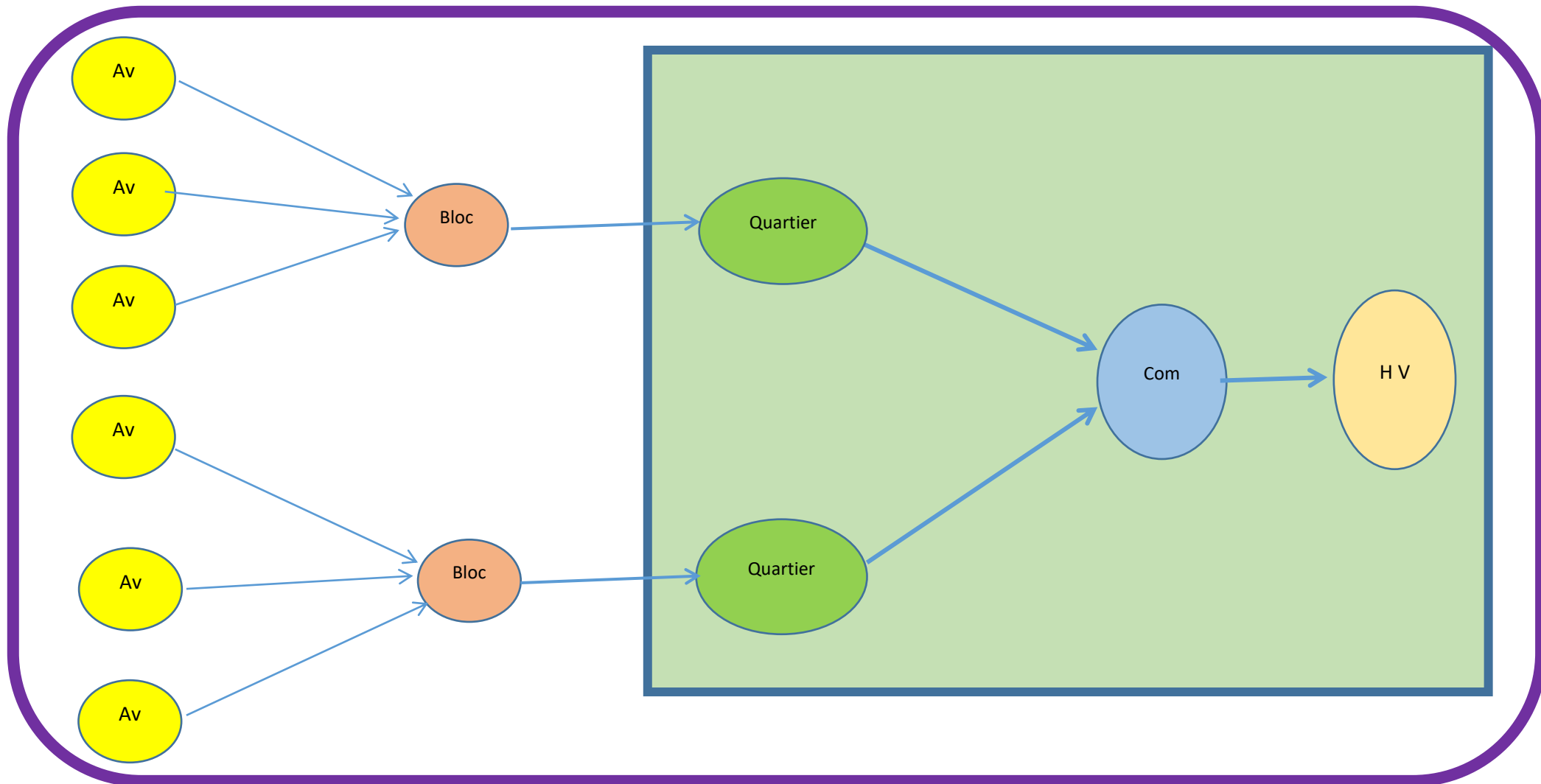
*Source : Conception de l’auteur*

Plusieurs blocs formant ainsi un quartier (unité civique de la ville), ceux-ci vont à leur tour faire le même exercice au profit de la commune qui en fait autant pour l'hôtel de ville.

La ville étant le niveau le plus élevé dans cet espace territorial, aura l'avantage par cette stratégie de gagner en temps et en énergie, mais aussi elle visualisera la totalité de problèmes à résoudre exprimé par les communautés urbaines. Cette stratégie évitera aussi le parachutage des projets, la politisation des actions publiques ainsi que le tâtonnement des acteurs.

Cette base des données ainsi conservée, nécessitera une mise à jour dans un intervalle de temps en fonction du taux de la croissance démographique et spatiale.

Ci-dessous, la modélisation du schéma 'D 3B'



**Figure 16 : Schématisation de la stratégie "D 3B" au travers des unités socio-spatiales (Source :De la conception de l'auteur)**

**Légende :** **Av** : avenue, **Com** : commune, **H.V** : hôtel de ville  : Cadre organique territoriale reconnu juridiquement

## **5.2. Perspectives d'aménagement : un diagnostic partagé et/ou actualisé**

Les perspectives d'aménagement de la ville passent par plusieurs stratégies. Cependant, un diagnostic s'avère indispensable. Ce diagnostic est celui de différentes ressources de l'espace concerné. Il s'agit ici d'un des niveaux ou maillons de compartimentation de l'Etat. Il est à noter que c'est ce diagnostic qui pourra être le véritable soubassement de la géogouvernance à Kindu.

D'après Montanola (2013), « le diagnostic partagé constitue la première démarche de partenariat entre les acteurs et les habitants. Il permet de faire le point sur la situation de la gouvernance et a pour objectif de faire apparaître les causes des dysfonctionnements ».

Un bon diagnostic de l'espace doit se faire au niveau le plus bas de structures territoriales comme nous venons de le voir. Pour le cas de la ville de Kindu, ce diagnostic doit ainsi partir de l'avenue vers la commune en passant par le bloc et le quartier.

L'on a la certitude que cette approche varie toujours selon les sites et peut être par moment transversale. Dans ce cas, « le fonctionnement de l'ensemble des services apportés sur le quartier est mis à plat de sorte que la remise en cause soit globale et constitue l'enjeu central du projet. La démarche peut être spécifique et concerner le traitement d'un problème précis » (Fixot, 2011).

Cette situation éviterait des élucubrations qui très souvent caractérisent les nombreuses planifications, dont la plupart des projets sont qualifiés d'héliportés. Il en résulte que les citoyens demeurent indifférents aux actions de certains intervenants.

Durant cette étape de diagnostic partagé, comme le souligne Fixot (2011), chaque acteur rassemble toutes les sources quantitatives et qualitatives disponibles dans son champ professionnel (enquêtes, questionnaires, statistiques, bilan...). Parallèlement, ces données devront être enrichies par un éclairage sur la vie sociale vécue sur le terrain par les habitants dans les aires urbaine de proximité.

Ce diagnostic partagé doit être soumis à une révision par intervalle de temps. Comme pour l'aménagement, la gestion spatiale de la ville de Kindu peut se faire sur plusieurs plans. Nous prenons ici les plus importants et ceux susceptibles d'influer sur la gestion communautaire urbaines.



### **5.2.1. Sur le plan de la gouvernance et de l'aménagement urbains**

Les problèmes de la gouvernance et de l'aménagement font un tout dans la ville de Kindu. Ce qui est évident est que l'une appelle l'autre. A ce sujet nous avons suggéré la conception d'un plan directeur de la ville de Kindu séquencé à moyen et long terme dont les grandes articulations sont énoncées ci-dessous. Celui-ci mettra côte à côte les problèmes à résoudre, les moyens pour les atteindre dans le temps et dans l'espace en se basant sur les agrégats spatio-démographiques.

Ceci garantirait l'ordre dans cette ville que LeCorbusier, cité par H. Katalay (2014) qualifie schématiquement par le classement des fonctions dans l'espace (zonage) et par l'organisation géométrique, immédiatement perceptible dans l'espace urbanisé.

Etant donné l'absence de certains acteurs locaux, il est indispensable que le processus électoral soit achevé pour doter la ville de Kindu de tous les organes prévus par la constitution : conseil urbain et collège exécutif urbain. Ces organes dont la constitution de 2006 leur reconnaît respectivement la mission législative et de planification du développement territorial ainsi que l'exécution des lois et exécuter le plan d'aménagement de la ville. La gouvernance participative et le contrôle citoyen ne sont possibles qu'avec la mise en place de ces acteurs.

### **5.2.2. Accès aux services de base (eau et électricité)**

Un des plus grands problèmes de la gouvernance à Kindu tourne autour de l'accès aux services sociaux de base ici identifiés et, doit s'inscrire dans la planification urbaine. C'est à ce niveau, par exemple, et en fonction de production et prévisions que doivent être envisagés l'extension du raccordement et la construction des nouvelles usines de traitement d'eau, ainsi que l'amélioration de la qualité de l'eau de la REGIDESO.

En ce qui concerne l'énergie électrique, les potentialités en cette matière sont énormes dans la périphérie de la ville de Kindu. Etant traversée par le fleuve, la ville dispose des sites capables de produire le courant électrique. Un investissement qui peut avoir des effets d'entraînement. Les usines pourront être installées, l'emploi rendu disponible, les prix des produits de première nécessité pourront baisser et booster ainsi le développement de la ville.

Il sied de signaler que les sites proches de la ville dont la construction d'une centrale hydro-électrique sur l'un d'eux permettrait la production d'énergie

capable d'alimenter les grandes industries et déclencher la création des emplois pour résorber le chômage, sont localisés à moins de 100 Km de la ville.

Mais en attendant les grandes réalisations, les acteurs devraient se pencher sur la réhabilitation à court terme de la centrale Rutchurukuru capable de produire 5 à 6 Mg W. Celle-ci pourra permettre l'éclairage de la ville et la relance des activités des petites et moyennes entreprises.

### **5.2.3. Le secteur de transport et l'approvisionnement en biens et services**

L'état vétuste et l'obsolescence des équipements ne permettent pas l'exploitation maximale des trafics ferroviaires. Pourtant, c'est l'une des raisons de la sortie sous terre de la ville de Kindu par son initiateur Baron Empain. Couplée à la voie fluviale, ces deux modes de transport pourraient créer l'abondance des produits sur le marché de Kindu, l'une des villes les plus chères du pays avec une population dont le niveau de vie est l'un de plus bas.

La ville étant reliée à plusieurs points de la RD Congo voire d'Afrique par différentes voies, ceci place Kindu dans une position de centralité. Nous pensons pour notre part que la réhabilitation des différentes voies de communication (routes, rail, fleuve et ses affluents navigables), la diversification des modes de transport (multimodalité), la restructuration et une bonne organisation de ce secteur, tout ceci passerait pour moteurs du développement et d'amélioration de conditions de vie des populations de la ville à cause de sa situation presque au centre de la province et du pays.

En pratique, l'exploitation maximale des trafics ferroviaire et fluvial pourrait créer l'abondance des produits sur le marché de Kindu.

Signalons que 120 Km séparent Kindu de la rivière Lomami où existent des vestiges d'un port dont la construction a été amorcée par le colonisateur. Il relierait Kindu à Kinshasa en passant par Isangi avec un seul transbordement.

En ce qui concerne l'approvisionnement de la ville en vivres, celle-ci compte plusieurs points d'approvisionnement hebdomadaires dont nombreux sont le long du fleuve Congo. En dehors du marché central, nos enquêtes auprès de la mairie nous ont révélé une progression non moins significative des lieux d'approvisionnement (marchés secondaires publics) qui dépendent exclusivement des axes menant vers les lieux de production. Comparée à la situation de 2008, les effectifs des marchés secondaires ont connu une nette

augmentation. De 20 points d'approvisionnement en 2008 à 38 en 2019 soit une augmentation de 90%.

Les raisons liées à cette augmentation sont les taxes que génèrent ces espaces, mais aussi la spontanéité et l'improvisation de certains vendeurs dans le but de raccourcir la distance domicile-point d'approvisionnement.

Notons qu'en dehors de ces points listés en annexe II, il existe dans l'hinterland proche de la ville d'autres points d'approvisionnement hebdomadaire localisés sur les grands axes reliant la ville à d'autres provinces.

#### **5.2.4. Sur le plan socio-économique**

En tenant compte de la dynamique démographique observée dans la ville de Kindu, dont les retombées ont vu l'augmentation de la population urbaine et de son espace, la ville se doit d'adapter ses infrastructures sociales et économiques (écoles, hôpitaux, centres hospitaliers, marchés, stades omnisports, ...) au rythme de la dynamique spatiale et démographique.

L'adaptation de ces trois dynamiques est plus que salutaire car elle évitera des frustrations dues au manque d'équité spatiale en permettant aux Kindusiens la satisfaction de besoin sans faire trop des déplacements.

La gestion spatiale actualisée et adaptée serait facile par le fait que Kindu, étant l'unique ville de la province du Maniema, et considérée de ce fait comme centre d'approvisionnement de tous les milieux ruraux de la province, la réhabilitation de la voie ferrée pour permettre la fluidité de transport entre Kindu et Lubumbashi (aussi Kindu Kalemie), la réhabilitation des routes Kindu-Namoya-Uvira et Kindu-Punia pourront permettre à la ville de se connecter au reste du monde ; c'est-à-dire aux pays limitrophes pour la facile importation des biens non disponibles sur place.

Enfin, la ville s'étant étendue ces deux dernières décennies, le financement de l'office de voirie et drainage pour urbaniser les blocs dans les nouveaux lotissements, ferait de Kindu une de grandes villes de la République démocratique du Congo.

Nous pensons que c'est à ce niveau que doit intervenir l'équité spatiale, ce qui par conséquent résoudrait la question des frustrations sociales et améliorerait le niveau de vie de population ; thermomètre de la gouvernance territoriale.

### **5.3. Le secteur des finances urbaines et la gestion participative**

Nous présentons en annexe un modèle de budget tel que produit par la mairie de la ville de Kindu en 2019. Il en ressort que sur les 36 taxes et redevances prévues, seules 22 sont perçues. Ainsi, sur 556 021 000,00 FC prévus en 2019, seuls 337 953 330,22FC ont été mobilisés soit 60,7% de prévision.

A ce sujet, nous pensons qu'au lieu d'en créer d'autres, la ville de Kindu doit chercher de mécanismes pour la perception quasi-totale de différentes taxes lui reconnues par les différentes lois du pays pour atteindre ses objectifs.

De ce fait, des stratégies de relance économique et de stimulation des investisseurs doivent être mises sur pied pour une mise en œuvre des mesures incitatives, des actions pratiques pour orienter les investissements, l'implantation des entreprises dans la ville et son hinterland. Bref, créer un environnement favorable pour attirer les investisseurs.

C'est ce qu'affirme Matata Ponyo (2016) en disant que la mise en œuvre réussie des politiques publiques dépend de plusieurs facteurs dont la qualité des institutions chargées de leur conception et de leur mise en œuvre. Il établit, en utilisant une approche économétrique, que dans le court et long terme, les réformes institutionnelles et l'amélioration de la gouvernance sont des facteurs sur lesquels la RDC devrait asseoir son modèle de développement.

Par ailleurs, pour accompagner la gouvernance à l'instar des autres volets de la planification, l'aménagement du territoire n'est ni l'œuvre des gouvernements ni celle des techniciens, mais le fruit des efforts et des aspirations de toute la collectivité qui doit se sentir concernée, consultée et informée. La participation des populations suppose qu'elle puisse définir, directement et/ou à travers ses élus, ses besoins en déterminant ses priorités dans le cadre des choix locaux et nationaux (Flores et Jarrot, 2016).

Cette étape reste incontournable. Cependant, dans les pays du Sud, comme c'est le cas pour notre site d'étude, la participation citoyenne est symbolique.

Dans la ville de Kindu, la démarche participative reste encore aujourd'hui peu maîtrisée. Depuis un temps, et sous l'impulsion du PNUD et de la Banque mondiale, cette démarche est quasi permanente dans la planification budgétaire des communes/chefferies et quartier/groupement. Nous pensons à ce sujet qu'il est nécessaire de mieux définir le concept et le contexte d'approche

participative, trop souvent utilisé à des fins normatives ou démagogiques par les acteurs de la ville, car exigée par les partenaires du développement.

#### **5.4. La gestion spatiale éco-citoyenne et équitable, une possibilité pour Kindu**

La gestion spatiale éco-citoyenne sous-entend une prise en compte des aspects environnementaux dans la gestion des espaces urbains. Celle-ci étant transversale, elle demande une implication communautaire sous l'impulsion des acteurs locaux.

A ce titre, tout aménagement urbain conçu pour Kindu doit tenir compte du changement climatique qui est une réalité irrévocable. Les raisons et axes sont multiples. La ville de Kindu est depuis un certain temps victime de plusieurs catastrophes naturelles. La dernière inondation d'avril-mai 2020 qui a mis des centaines de famille en errance, des vents violents qui n'ont épargné aucune catégorie de bâtiments, des excès de chaleur remarqués ces derniers temps de décembre à février, des perturbations du calendrier agricole avec leurs conséquence sur la production agricole péri-urbaine, restent là des facteurs environnementaux déterminants pour pousser les gestionnaire de la ville à y penser.

Cela ne pouvant pas être résolu par les décideurs seuls, la participation citoyenne s'avère indispensable.

La conception d'un plan directeur de la ville dans lequel les limites seraient clairement tracées à travers une cartographie participative, est capitale. Cela pourra permettre non seulement de résoudre les conflits de gestion entre l'administration urbaine et l'autorité coutumière, mais aussi et surtout de planifier l'étalement urbain et l'accompagner des infrastructures adéquates et appropriées. A ce titre, ce plan apparaît comme facteur du déblocage et de démarrage de développement.

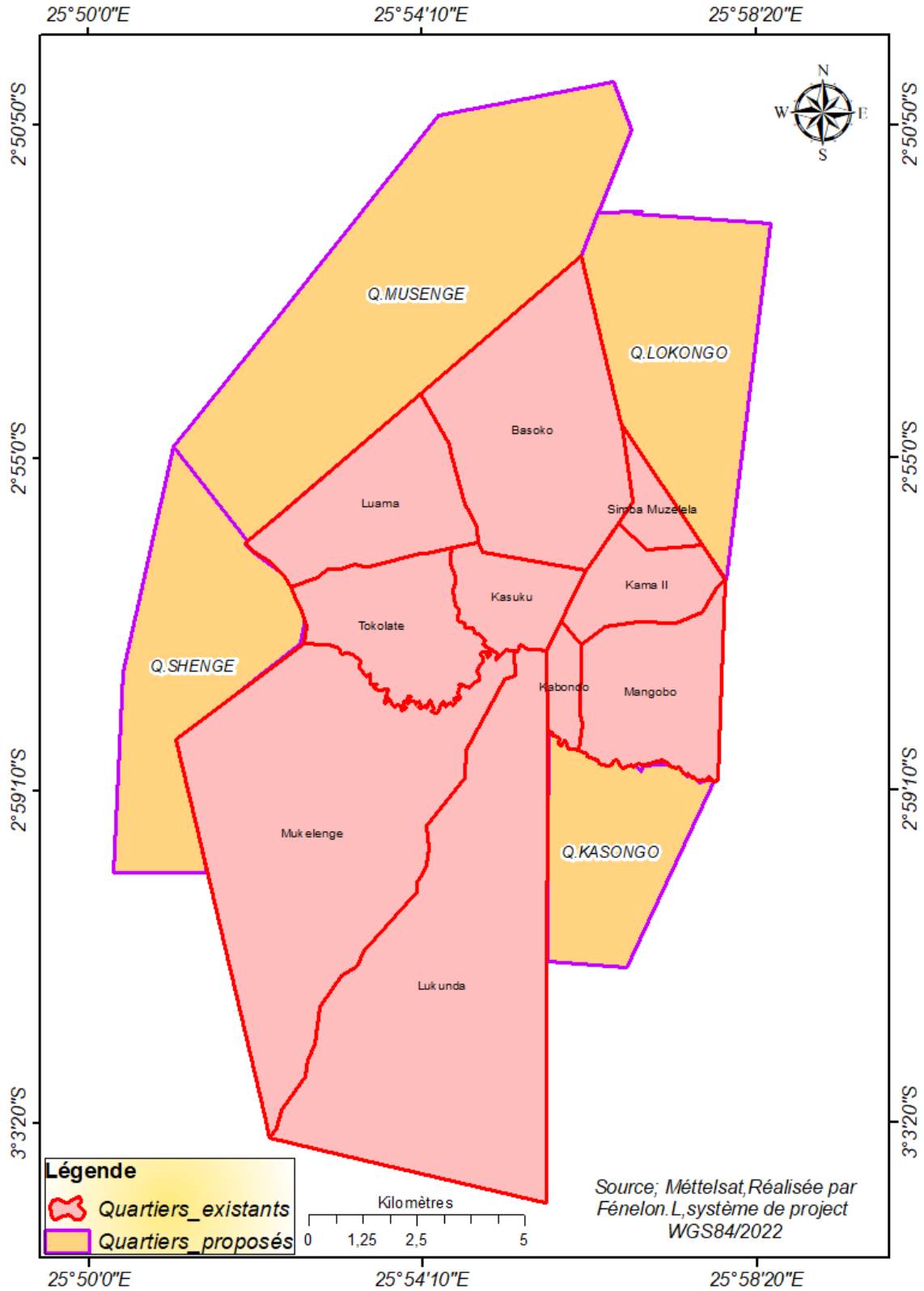
C'est dans ce cadre que nous pensons pour notre part que l'achèvement du processus électoral pourra jouer un rôle important. Ce processus dotera la ville de tous les organes prévus par la constitution : Conseil urbain et conseils communaux. Ces organes, une fois mise en place, vont accélérer le processus d'une gouvernance participative, car le citoyen acteur et bénéficiaire, connaît ses besoins, connaît aussi comment et où exciter un projet de développement urbain. Ceci va déclencher le mécanisme du contrôle citoyen.

L'évolution démographique telle qu'analysée dans ce travail est très importante. La population est passée de 213 863 habitants en 2001 à 580 052 habitants parmi lesquels 580 007 Congolais et 45 étrangers).

Paradoxalement, les structures administratives sont de leurs côtés restées les mêmes pourtant l'espace territorial urbain (bâti) a connu de son côté une évolution aussi remarquable depuis trois décennies, passant de 3,2% à 20,9%.

Pourtant l'analyse de la carte ci-dessous démontre combien l'exurbanisation se poursuit sans relâche dans la ville de Kindu surtout dans la partie Nord, Nord-ouest et au Sud-Est.

De notre côté, nous proposons un découpage un peu plus juste et plus équitable. Etant donné que c'est le mitage de la ville dans le groupement Simba Muzelela qui est le "mobile" de l'élévation de ce groupement en quartier urbain (voir tableau ci-dessous), il ne serait que justice si la même reconnaissance était faite aux entités comme Misenge, Shenge, Katakokombe, ...



Carte 17 : Proposition du nouveau découpage urbain à Kindu

### **5.4.1. De la frustration à la capitalisation des atouts de la commune d'Alunguli**

Nos investigations ont dégagé un déséquilibre spatial entre les trois communes de la ville de Kindu sur tous les plans de la gouvernance urbaine. Pourtant, comme entité territoriale, la commune d'Alunguli jouit des mêmes prérogatives que ses deux communes sœurs de la rive gauche. Elle dispose de certains atouts qui peuvent être pris en compte en vue de rendre cet espace urbain attrayant. Il s'agit par exemple de :

#### **a. Ses élites politiques et intellectuelles**

La commune d'Alunguli comme nous l'avons signalé est majoritairement habitée par la tribu 'Lega' qui compte aussi un nombre important d'intellectuels de la province. Exploiter cette force produirait un déclic pour un départ raisonné du développement de cette commune.

La commune produit à chaque échéance électorale à elle seule un des deux élus de la ville au niveau national. Nous pouvons citer à titre d'exemple le Sénateur KILOMO en 2006, le député national MBUKANI en 2011 et en 2018 le député national BUKANGA Rubin. Il en est de même au niveau provincial où la commune place toujours plus d'un élu sur les quatre de la ville.

Nous pensons que la capitalisation de ces atouts politiques en termes de l'acheminement des attentes de la population ne souffrirait aucunement si ces derniers œuvraient pour une gouvernance durable en lieu et place de la gouvernance politique.

#### **b. Conditions physiques et situation géographique propices**

La commune bénéficie des mêmes conditions climatiques que les deux autres communes. Cependant, du point de vue pédologique, elle est pourvue d'un sol argilo sablonneux mais aussi limoneux.

Par rapport à sa situation au point de départ et d'arrivée de deux axes routiers d'intérêt national (RN 31 vers Kalima et vers Kasongo), la commune bénéficie de plus d'ouverture que ses deux communes sœurs.

La capitalisation de ces atouts par les hommes politiques et les intellectuels de la commune d'Alunguli ferait de celle-ci l'une des communes importantes non seulement de la ville, mais aussi de l'espace régionale du grand Kivu.



#### **5.4.2. La gestion spatiale actualisée et équitable**

La notion d'équité territoriale fait référence à la dimension spatiale de la justice sociale. « Elle désigne une configuration géographique qui assurerait à tous les territoires et à leurs habitants les mêmes conditions d'accès aux services publics et privés, au logement, à l'emploi, à la vie sociale » (Langevin, 2013).

Un des chapitres de ce travail a largement démontré l'inégale répartition des équipements d'encadrement urbain à Kindu. Il a été prouvé que l'actuelle répartition pourrait faire l'objet de frustration et tensions sociales.

La matérialisation de l'équité spatiale dans la ville de Kindu passe par l'identification des objectifs à atteindre ou points repères qu'il faut standardiser en matière de gouvernance.

Il s'agit ici du niveau d'accès aux différents services publics privés de la ville et de l'accessibilité aux nouveaux et anciens quartiers. D'où il est plus que nécessaire d'effectuer un zonage sur le territoire urbain et y définir une zonation calquée de manière ci-après : zones urbaines sensibles, zones de redynamisation urbaine, zones franches, zones de développement prioritaire... C'est seulement après cette zonation que l'action locale à mener sera identifiée et envisagée.

En définitive, la notion d'équité spatiale fait recourt à une redistribution pour lequel l'équité repose d'après la théorie de John Rawls (1997) cité par Langevin (2013) sur deux principes :

- Le principe de différence : les inégalités constatées dans une société ne sont acceptables que si elles contribuent à l'augmentation du bien-être collectif ;
- Le principe de réparation : une société équitable doit accorder davantage d'attention aux personnes et aux zones démunies qu'à l'ensemble de la population ou du territoire.

La question qui, cependant, reste en suspens, c'est la participation du privé dans l'équité spatiale. Dans la plupart des cas, le privé est attiré par le bénéfice et non par l'équité sociale. D'où son intervention très souvent dans les zones à forte concentration d'équipements et de population.

Pour rendre pratique la notion d'équité spatiale, nous proposons une nouvelle zonation d'influence des futures infrastructures ou équipements de base d'encadrement urbain au départ de l'exemple des infrastructures hospitalières.

Le Nord et le Nord-Ouest sont les directions qui ont grignoté plus de l'espace des localités voisines à la rive gauche de la ville de Kindu, et cela que ça soit en terme de bâti ou en terme de la dégradation de la forêt.

A la rive droite par contre, c'est la direction Nord et la direction Sud qui sont privilégiées par le mitage ou exurbanisation.

Deux faits expliquent ce phénomène. Il s'agit :

Premièrement, de la présence des voies de communication qui attirent des populations. Il semble aussi que les migrants s'installent le plus souvent le long des voies de leurs provenances.

Deuxièmement, de la promotion et l'implantation des grandes infrastructures par les programme cinq chantiers et révolution de la modernité. C'est le cas du stade Joseph Kabila, de la modernisation de l'aéroport de Kindu et de l'université de Kindu au Nord, du boc 100 maisons à l'Ouest ...

Ces sites ont été envahies au point où leur pourtour ont connu un saucissonnement à des prix élevé entre (5 000 et 10 000\$) par terrain. C'est le cas des abords de l'aéroport qui fut lotis construits puis démolis et aujourd'hui classé non aedificandi.

Ainsi donc ayant proposé un découpage (voir annexe), nous avons pensé qu'il fallait réfléchir sur l'implantation des équipements de base pour une gestion équitable et équilibrée de la ville. Ce qui non seulement éviterait des frustrations pour des espaces moins équipé, mais stabiliserait et créerait une harmonie urbaine à Kindu.

Une décentralisation des acteurs et leurs actions basées sur une cartographie et un diagnostic actualisés s'avère indispensable dans ce contexte. Pour cela une géogouvernance participative doit céder la place à la gouvernance politique.

### **Conclusion partielle**

La gouvernance participative est possible à Kindu. La dernière partie de notre étude l'a démontré. Etant une ville à occupation majoritairement spontanée, Kindu peut être équitablement équipé en mettant sur pieds des stratégies de développement spatial appropriées.

Nous avons proposé pour cela la stratégie « D 3B » approche que nous avons trouvée susceptible de corriger à la fois la carence et le déséquilibre spatial en équipements publics.

Une projection basée sur une prospection des potentialités de Kindu nous a permis de proposer le mode de gouvernance dans les différents secteurs de la gestion urbaine. C'est dans ce cadre qu'un découpage (en annexe) a été proposé à la suite du mitage que connaît Kindu dans les localités voisines.

## CONCLUSION GÉNÉRALE

A l'issue de notre travail sur la dynamique territoriale et la géogouvernance à Kindu, nous tenons à rappeler que cette étude est subdivisée en cinq chapitres.

Les deux premiers ont abordé pour le premier l'aspect relatif à la dynamique territoriale de la ville et pour le deuxième l'analyse des équipements d'encadrement urbain, au départ d'une analyse de son évolution depuis son érection comme chef-lieu de province jusqu'en 2020.

Il a été démontré que la ville de Kindu connaît une croissance spatiale rapide depuis les deux dernières décennies. Il s'est observé un mitage vers les localités voisines. C'est le cas de Misenge, Shenge et Kange qui sont actuellement sous gestion de la ville, pourtant totalement situées dans la chefferie de Bangengele pour les deux premières et dans le secteur d'Ambwe pour le dernier.

Il en est de même de la croissance démographique qui a plus que doublé pour la même période alors que la dynamique des infrastructures n'a pas suivi la croissance tant de la population que celle du territoire.

Les analyses faites à ce sujet, montrent que certaines infrastructures conçues pour Kindu comme centre de transbordement, continuent à servir avec la même capacité une population plus nombreuse et un espace assez vaste que ceux pour lesquels elles ont été conçues.

Il s'observe ainsi plusieurs initiatives des privés qui interviennent dans divers domaines, suppléant ainsi aux infrastructures d'encadrement urbain. Les domaines les plus concernés par cette catégorie d'acteurs restent la santé, l'éducation et l'accès à l'eau potable.

Le troisième et quatrième chapitres ont inventorié et analysé les différents intervenants de la gouvernance publique/privée de la ville de Kindu.

L'Etat reste le principal acteur du développement. A ses côtés nous retrouvons plusieurs acteurs, parmi lesquels les Organisations non gouvernementales du système des Nations Unies (PAM, PNUD, UNICEF, BANQUE MONDIALE, ....) qui accompagnent la ville de Kindu depuis des années.

Une deuxième catégorie d'acteurs est constituée des Organisations non gouvernementales nationales et locales. Celles-ci dépendent financièrement des organisations du système des Nations Unies. Il se fait que leurs interventions

sont souvent dictées par les donateurs des fonds et non par les besoins de la population.

La dernière catégorie que nous avons identifiée, est constituée des privés. Mues par le lucre, ceux-ci jouent un rôle, non de moindre, dans la gouvernance urbaine de Kindu.

Notons que ces organisations interviennent en majorité dans l'accès aux services publics de base (éducation, santé, eau potable, etc.).

L'analyse (FFMO) nous a permis de nous rendre compte de nombreuses opportunités de la ville, de forces dont elle dispose, mais aussi des menaces et faiblesses que les gestionnaires sont tenus de résoudre comme défis de la gouvernance de la ville de Kindu. Nous nous sommes limités à quelques secteurs que nous avons circonscrits dans ce travail.

Voilà pourquoi, nous avons proposé dans le cinquième chapitre une perspective de la gouvernance territoriale actualisée ou un modèle de gouvernance urbaine. Il s'agit d'une projection de la géogouvernance. Celle-ci passe par un diagnostic actualisé de chaque secteur de la gouvernance urbaine.

A cela, il a été souhaitable qu'un nouveau découpage administratif suivi d'une nouvelle implantation des infrastructures soient envisagés afin d'éviter le déséquilibre spatial.

De ce qui précède nous suggérons pour la ville de Kindu les pistes qui suivent :

- Promouvoir une gouvernance participative au sens propre ;
- Considérer la rue comme l'unité sociale de base sur laquelle doit partir le diagnostic et l'analyse spatiale (schéma "D 3B") ;
- Doter la ville de tous les organes politiques en parachevant le processus électoral (organisation des élections locales) ;
- Inculquer la culture fiscale en vue de capitaliser la perception des taxes urbaines, ce qui doterait celle-ci des moyens de sa politique.

N'ayant pas la prétention de vider la question de la gouvernance urbaine à Kindu, nous pensons, pour notre part, que nous venons de planter le décor pour des études futures sur la géogouvernance des villes moyennes de la RDC et cela dans tous les domaines touchant au développement territorial.

Nous pensons que notre étude est un outil important pour la planification urbaine et territoriale. Elle apporte une contribution substantielle pour le plan de développement urbain de Kindu (PDU), programme où nous avons été collaborateur au titre du consultant.

Dans la programmation faite, la CTB projetait dans son projet PAIDECO (Programme d'Appui aux Initiatives du Développement Communautaire), dont l'objectif principal était la reconstruction institutionnelle, économique et sociale de Kindu, une stratégie de responsabilisation des partenaires pour répondre aux besoins de la ville.

Nous estimons, à l'issue de la présente recherche, que la promotion de la gouvernance participative, la prise en compte et la sélection priorisée des potentialités urbaines et périurbaines d'après leurs forces, faiblesses, menaces et opportunités, aideraient la ville à atteindre le développement local tant souhaité par le programme de développement urbain.

## BIBLIOGRAPHIE

### I. OUVRAGES SPECIFIQUES

BAILLY, A. (dir) (2007), *Les fondamentaux de la géographie*, Paris, Armand colin, 320 p.

BAILLY, A. (1998), *Les concepts de la géographie humaine*, Paris, 4<sup>e</sup> édition, Armand Colin, 333 p.

BILHEDI, A. (2010), *Epistémologie de la géographie*, Tunis, Université de Tunis, 224 p.

CASTEIGTS, M. et RIGAL, J. (dir.) (2004), *La gouvernance urbaine entre science et idéologie (Démocratie et management local)*, Paris, Dalloz, 665 p.

CLAVAL, P. (1998), *Géographie humaine et économique contemporaine*, Paris, PUF, 448 p.

« CTAD » Cellule Technique d'Appui à la Décentralisation (2013) LA DÉCENTRALISATION EN BREF Cellule d'appui politologique Afrique – Caraïbes, 142 p.

DUBRESSON, A. (2013), *Gouvernance, régulation et territorialisation des espaces urbanisés; approche et méthodologie (le territoire est mort vive le territoire)*, IRD édition, 384 p.

DUBY, G. (1985), *Histoire de la France urbaine*, Paris, Seuil, 884 p.

Dominik Grillmayer et Dr. Stefan Krämer (2015), *Stratégies pour un développement urbain durable en France et en Allemagne*, Hohenzollernstraße, 258 p.

Fouad Awada (2016), *comprendre la consommation des espaces agricoles et naturels, glossaire pédagogique IAU (institut d'aménagement et d'urbanisme)* Paris cedex 47 p.

LANGEVIN, P. (2013), *Equité territoriale : de quoi s'agit-il ?* Université d'Aix-Marseille, 308 p.

L'HOSTIS, A. (2014), *Le détour, la pause et l'optimalité. Essai sur la distance et ses apports au transport et à l'Urbanisme, Architecture, Aménagement de l'espace*, Paris, PUF, 453 p.

LELO NZUZI, F. (2008), *Kinshasa : ville et environnement*, Paris : L'Harmattan, 281 p

MASHNI, J. Cl. (2017), *Géographie et territorialité en RD Congo. Réflexion sur une discipline en mutation*, Academia-L'Harmattan, Louvain-la-Neuve, 342 p.

MASHNI, J. Cl. (2013), *Gouvernance en RD Congo. Regard et témoignage*, coll « espace Afrique », Academia-L'Harmattan, Louvain-la-Neuve, 331 p.

MATATA PONYO, M. (2016), *Qualité des institutions et résultats économiques en république démocratique du Congo de 1980-2015*, Kinshasa, L'Harmattan, 240 p.

MUKOKO SAMBA D (2021), *Guérir le Congo du mal zairois*, Académie l'Harmattan, Louvain-la-Neuve, 372 p.

N'SHIMBA, L. (2014), *Introduction aux méthodes de recherche en Géographie humaine*, Kinshasa, Gravitass, 198 p.

OMASOMBO, J. (dir) et al, (2011), *Maniema : espace et vie*, Buku les cris, Tervuren, 153 p.

OSMONT, A. (dir), (2008), *La gouvernance urbaine dans tous ses états*, DGCI, 70 p.

OSMONT, A. et al. (2005), *Enjeux du développement urbain durable : transformation urbaine, gestion des ressources et gouvernance*, Louisiane, Presse universitaire et technique romande, 480 p.

Pierre Jacquemot (2016), *Lexique de la ville (70 mots et concepts pour comprendre les défis de la ville en devenir)*, Gret-Groupe Initiatives, 46 p

RAMAZANI SHADARI, E. (2018), *Les institutions provinciales face au défi du développement de la RD Congo*, collection L'Harmattan RDC 330 p.

REMY, A. (2004), *Morphologie urbaine, géographie, aménagement et architecture de la ville*, Paris, Armand Colin, 256 p.



SIERRA, P. et al. (2011). *La géographie: concepts, savoir et enseigner*, Paris: Armand Colin, 368 p.

STEBE, J. M. (2007), *Sociologie urbaine*, Paris, PUF 5e édition, 127 p.

MAYOL P. et GANGNERON E., (2019), *L'agriculture urbaine : un outil déterminant pour des villes durables* Les éditions des Journaux officiels Paris Cedex, 98 p.

POLÈSE, M. (2015.), *Economie urbaine et régionale, Géographie économique et dynamique des territoires, 4e édition*, Paris, Economica 416p

VEYRET, Y. (2007), *Les fondamentaux de la géographie*, Paris: Armand Colin, 304 p.

## II. THÈSES

AISSAOUI, H. (2016), *Choix de la localisation résidentielle des ménages en milieu urbain: les apports récents des modèles de choix en présence d'un nombre élevé d'alternative*, *Thèse en économie et finances*, Lyon, France: Université de Lyon.

KAPITA KAMBA, M. (2019), *Etude morphologique de la croissance périphérique et de la production des quartiers urbano-ruraux à Kinshasa Sud : cas des quartiers Matadi Mayo et Ngasele dans la commune de Mont Ngafula en RD Congo*, Thèse présentée en vue de l'obtention du grade de docteur en art de bâtir à l'université de Liège.

KATALAYI, M H. (2014), *Urbanisation et fabrique urbaine à Kinshasa Défis et opportunités d'aménagement*, *Thèse de doctorat en géographie*, Université Bordeaux Montaigne.

KIBAYU LUSAMBA, M. (2010), *Evolution des pratiques de sécurisation des conditions de vie dans les trois quartiers populaires de Kinshasa. Enjeux et conséquences de la production spatiale et sociale de la ville*. Thèse présentée en vue de l'obtention du grade de docteur en sciences, politiques et sociales. Facultés catholique de Louvain, P.U.L.

MAËL MERALLI-BALLOU (2014), *La médiation urbaine, un champ émergent qui participe à la construction sociale des métropoles*, thèse de doctorat Institut d'urbanisme de Lyon, 489 p.

MASHINI, JC. (1994), Développement régional et stratégies spatiales dans le Kwango-Kwilu (Sud-Ouest du Zaïre), *Thèse de doctorat en science géographique*, Université Libre de Bruxelles

MUSENGA THIEY, V. (2014), *L'organisation de l'environnement urbain et les perspectives d'aménagement durable de la ville de Kinshasa*, Thèse de doctorat en sciences groupe Géographie, université de Kinshasa.

MPURU MAZEMBE BIAS, R. (1999), *Urbanisation et crise alimentaire à Kikwit (Congo) : Stratégie d'adaptation aux contraintes d'approvisionnement vivriers et alimentaires, incidences sur la société urbaine*, Thèse de Doctorat, Bordeaux : Université Michel Montaigne, Bordeaux 3.

NASSORI, D. (2017), Dynamique urbaine et développement économique au Maroc, *Thèse en Economie et finances*, Toulon, France, Université de Toulon.

NTUNGILA-NKAMA, F. (2008), *Pratiques populaires liées à la production et à l'appropriation de l'espace en périphérie de la ville de Kinshasa (RD Congo)*, Thèse de doctorat, Université Catholiques de Louvain, P.U.L.

RAMAZANI A. (1990), *Kinshasa-Est : De l'habitat planifié à la croissance spontanée*. Bordeaux : Université de Bordeaux 3, Thèse de Doctorat, Bordeaux.

RAMAZANI, SHADARI, E. (2019), Régionalisme politique et développement des provinces : plaidoyer pour la promotion d'un « Moyen-État » en RD Congo, Thèse de doctorat en sciences politiques, UNIKIN.

### III. ARTICLES

ALLAIN, R. (2005), Villes et proximité, Le point de vue d'un Géographe, *Mots. Langage du politique*, pp 129-136.

ARNAUD, J L. (2008), Analyse spatiale, cartographie et histoire urbaine, in *Parenthèses maison méditerranéenne des sciences de l'homme*, pp 204-231.

ARMAND-FARGUET, M. (s.d.), L'environnement urbain entre écologie et urbanisme. pp 167-192.

BAILY, A. (1973), Les théories de l'organisation de l'espace urbain, in *Espace géographique*, tome 2 n°2, pp. 81-93.

BAUDELLE, GD. (2009), L'organisation de l'espace urbain par la distance au centre: des modèles contradictoires? In *ATALA n° 12*, pp 86-104.

BARON, C. (2003), La gouvernance: débat autour d'un concept polysémique, in *Droit et société*, N° 54, pp. 329-349.

BEAUJEU-GARNIER, J. (2018), Comparaison entre les centres-villes aux Etats-Unis et en Europe, in *Annales de Géographie*, pp. 665-696.

BOLIVARD, A. (2016), La gouvernance des villes intelligentes. Analyse de la littérature sur la gouvernance urbaine, in *Revue internationale des sciences administratives vol 82 n° 2*, pp. 417-437.

BRETAGNOLE, A. (2010), Comparer deux types de système de villes par modélisation multiagent (Europe, Etats-Unis). Université Paris 1, UMR Géographie-cités.

Bilal Bourkha (2020), Géostratégie, une stratégie de croissance à l'international, in *hall open science*

CARTIER, S. (2004), Terroirs en nuances. *Strates 11*, <http://strates.revues.org/396>.

CHARBONIER, C. *Lexique de Géographie: vocabulaire et notions*. Albertville: Lu en ligne le 4 août 2019.

CHOAY, E. (1995), Que faut-il maintenant penser de Le Corbusier, *Revue Urbanisme*, 36-43. cipora, Climat et environnement urbain. Lu en ligne, 8 juillet 2019.

CHARPENTIER, C. (2018), Bangkok la ville à partir de ses représentations. Lu en ligne Lu en ligne, 8 juillet 2019.

CODJIA, A. M. (2016), Dynamique de l'aménagement du territoire et inégalité sociospatiale au Sénégal, In *Cahier de géographie de Québec*, pp 11-27.

HAMEL, P. (2016), « Leçons de démocratie urbaine », *Questions de communication lu en ligne*, 25 janvier 2020, URL : <http://journals.openedition.org/>

HASSENTEUFEL, P. (2013), La territorialisation comme réponse à la crise de l'Etat providence? In *Politique et management public*, vol 16 n° 3, pp. 1-11.

JAILLET, M.-C. (2004), L'espace périurbain, un univers pour les classes moyennes, in *Esprit*, n° 303, pp 40-64.

GAGNE, A. (2005), La gouvernance publique, le nouveau management public, la territorialité et les politiques publiques, in *Territoire et fonction, Tome 1. Des politiques aux théories: Les modèles de développement régional et de gouvernance en débats*, pp. 70-88.

GLENN, J. M. (1986), La décentralisation de l'aménagement du territoire : mythe ou réalité? in *Les Cahiers de droit*, 27 (2), pp 355–370.

KABAMBA, K. (2000), Dynamique territoriale du Kasayi (Congo-Kinshasa). Incidences des changements socio-politiques et économiques sur la recomposition spatiale, in *Bulletin de la Société géographique de Liège*, pp 101-114.

Karine EMSELLEM et al, (2018), Spatialité et géogouvernance : conceptualisation, expérimentations, évaluations in *BSGLg*, n° 71, pp 81-96.

LORRAINE, L. (2003), Gouverner les très grandes métropoles, in *Revue Française d'Administration publique* n° 107, pp 305 à 317.

MAKUNGU, J. et MUTUKA, B. (2014), La politique d'urbanisation de la RDC (Règles d'urbanisation, réglementation des eaux usées, drainage des eaux pluviales) : encadrement législatif, réglementaire et pistes d'amélioration à l'aune de la commune Kenya in *KAS African Law Study Library*, pp 121-144.

Martin SIMARD (2014), Étalement urbain, empreinte écologique et ville durable. Y a-t-il une solution de rechange à la densification ? in *Cahiers de géographie du Québec Volume 58, numéro 165*, pp 331-352

MERENENE-SCHOUMAKER, B. (2006), Développer une approche par compétences dans la formation. Bilan de trois expériences en géographie urbaine et économique, in *Bulletin de la Société géographique de Liège*, 48, pp 7-17.

Mostafa KHEIREDDINE et Mounir ZOUITE (2020), Le développement urbain au Maroc : déficits du modèle et éléments de politique alternative in *espace géographique et société Marocaine* n° 31 Janvier 2020, pp 205-2020.

PUMAIN, D. (1998), Dynamique démographique et dynamique spatiale, rapport introductif, in *Espace population et société*, pp 165-177

PUMAIN, D. (1998), Les modèles d'auto-organisation et de changement urbain, in *Cahier de géographie du Québec, Volume 47*, pp. 117-199.

PUMAIN, D. (1999), La ville et la croissance urbaine dans l'espace-temps, *M@ppmonde, Maison de la géographie*, pp 38-42.

PUMAIN, D. (2006), Article pour le Dictionnaire la ville et l'urbain, in *Antropos-Economica* , 121.

PUMAIN, D. (2007), « Lois d'échelle et mesure des inégalités en géographie », in *Revue européenne des sciences sociales*, pp 55-65

PIEUCHAUD, J. (2018), La ville, l'habitat, l'aménagement du territoire. lu en ligne 22 septembre 2019

PINSON, G. (2003), Chantier de recherche de la gouvernance urbaine et la question de la production des savoirs dans et pour l'action, in *Société des savoirs, gouvernance et démocratie* n° 50, pp. 33-46.

PLUS, B. (2015), Paris: Ministère du logement, d'égalité des territoires et de la ruralité, Lu en ligne le 12 janvier 2020.

ROCHEFORT, R. (2017), Problèmes humains de l'aménagement du territoire, In: *Revue de géographie de Lyon*, vol. 37, n°4. pp. 287-311.

ROLAND, M. (1987), Rapport entre les structures urbaines et les modes de division et d'exploitation du territoire, in *Architecture et urbanisme*, pp. 581-597.

Useni Sikuzani, S. Cabala Kaleba, J.-M. Halleux, J. Bogaert & F. Munyemba Kankumbi (2018), caractérisation de la croissance spatiale urbaine de la ville de Lubumbashi (Haut-Katanga, R.D. Congo) entre 1989 et 2014 in *Tropicultura*, 2018, 36, 1, pp 99-108.

SABIHA BELGUESMIA, BADREDDINE YOUSFI TAYEB OTMANE (2019), Interface ville/campagne et dynamiques des espaces péri-urbains d'une ville intermédiaire sud-méditerranéenne. L'exemple de Mostaganem (Algérie) in *cahier de géographie de Québec volume 63, numéros 179-180*, pp 259-279.

MARGUERAT Y., (sd) Dynamique sociale et dynamique spatiale d'une capitale africaine: Lomé, in *Tropiques lieux et liens*, éditions de l'ürstüm, pp 341-349.

#### **IV. RAPPORTS ET COLLOQUES**

BELHEDI, A. (2016), Territoire, développement territorial, géogouvernance, Colloque international Gouvernance et communication territoriales, Mahdia 7-9 avril 2016.

DSRP (2004), Monographie de la province du Maniema.

DIVISION PROVINCIALE DU CADASTE, Maniema, Rapport annuel 2017.

CAMARA, A B. (2016), *Infrastructure urbaine en Guinée*. Conakry: SONAPI (société nationale d'aménagement et de promotion de logement).

CTB PAIDECO (2011), PDU Kindu : projet de développement urbain de Kindu.

CTB PAIDECO (2010), Monographie de Kindu.

MOST (2004), *Quel plan pour la ville, Gouvernance, gestion et politique urbain, Table ronde de l'UNESCO au forum mondial*.

Nations Unies. (2018). Rapport sur les objectifs de développement durable 2018. Nations Unies, New York, 2018.

Plan quinquennal de croissance et de l'emploi du Maniema 2013, 2<sup>e</sup> édition.

L'encyclopédie universelle des populations (2016) mis en ligne le 26 Janvier 2023

#### **V. WEBOGRAPHIE**

<https://www.cairn.info/revue-d-economie-regionale-et-urbaine-2002-5-.htm>

<https://www.defisurbains.fr/les-d%C3%A9fisurbains/presentation.html>

<http://www.journals.openedition.org/questionsdecommunication>

[www.carleton.ca/cifp](http://www.carleton.ca/cifp)

[www.transparency.org/policy\\_research/surveys\\_indices/cpi](http://www.transparency.org/policy_research/surveys_indices/cpi)

[www.cipra.org/fr/cc.alps/resultats/compacts/compacts](http://www.cipra.org/fr/cc.alps/resultats/compacts/compacts)

[www.francestrategie1727.fr](http://www.francestrategie1727.fr)

**ANNEXES**

## Annexe 1 : Budget de la ville de Kindu exercice 2019

## MAIRIE

ART.LIT	LIBELLE	PREVISION 2019 en FC	EXECUTION 2019 en FC
	I budget general	556 021 000,00	337 953 330,22
	II. recettes courantes		
<b>1.1.1</b>	<b>Solde caisse +banque</b>		
	Report au 31 / 12/ 2018		
<b>1.1.2</b>	Rétrocession 40% sur les recettes administratives d'intérêt commun et fiscales cédées par l'Etat aux ETD	20.000.000,00	29208790
	Rétrocession de la Province sur les Recettes d'intérêt Commun	10.000	.00
	II.2. Recettes exceptionnelles		
67870000	Subvention éventuelle du Pouvoir Central	5.000.000	0.00
67812000	Dont intérieur Courant	500.000	0.00
5731000	Legs intérieur Courant	10.000,00	0.00
	III.3.Recettes Spécifiques		
	<b>Affaires Sociales</b>		
	Droit d'enregistrement des ONG à caractère Urbain	250.000	125.000
	<b>Agriculture ,Pêche et élevage</b>		
27423600	Taxes sur expertise des Certificats d'origine et de la bonne santé animale et Végétale	10470000	2509500
	Droit pour acquisition pièce d'appel pour OVCR	1000	0.00
27423840	Taxe sur Autorisation d'abattage gros et petits Bétaïls	64298800	18.988600
	<b>BUDGET</b>		
27012280	Produit de Vente des Dossiers d'appel d'offre	10.000	0.00
	<b>Cultures Et Arts</b>		
2742440	Taxe sur autorisation pour organisation des spectacles et autres manifestations	2002000	6179000
27022511	Quotité sur la vente des Billets d'accès aux manifestations culturelles ou des loisirs dans les installations sportives	12000	0.00



	<b>ECONOMIE</b>		
2745201	Taxes sur location échoppes au marché central	361521600	252021850
	<b>ENERGIE</b>		
	Redevance sur location des Photos d'éclairage Public	5472000	13650000
	Taxe d'éclairage Public	10.000	0,00
	Taxe sur demande d'avis pour raccordement aux réseaux de distribution d'électricité et d'eau potable pour immeuble à usage résidentiel de moins de trois étages	500.000,00	150.000,00
	<b>ENVIRONNEMENT</b>		
	Taxe spéciale d'assainissement dû aux déchargements des Wagons et unités flottantes	2280000,00	157000,00
	Taxe d'assainissement et enlèvement d'immondices et ordures ménagères	300000,00	388000,00
	<b>FINANCES</b>		
	Produit de vente de publication de la Ville	1000	0.00
27415280	Produit de location des échoppes, dépôt et Magasin des Marchés Urbains	1000	0.00
	<b>HABITAT</b>		
	Taxe sur notification préavis locatif, prorogation préavis Commercial et industriel	875.000,00	0,00
27415230	Revenu de location d'immeubles appartenant à la Ville	2960.000,00	970.000,00
	Produit de vente des biens Immobiliers du Domaine privé de la Ville	10.000,00	85.000,00
	<b>INDUSTRIE</b>		
	Produit de vente des fiches de recensement de PMI	2468000.00	24000.00
	<b>INTERIEUR ET SECURITE</b>		
27484800	droit sur permis d'inhumation	500.000	522.000
	Droit de transfert des cadavres humains d'une Ville à l'autre	200.000,00	0,00
27426250	Taxe annuelle sur exploitation des pompes funèbres	10.000.00	0,00
	Amande transactionnelle	240.000.00	154700.00
	<b>MINES</b>		
27415270	Taxe sur étalage de substances minérales classées en carrière	1080000.00	612940,22
	<b>Petites et Moyennes Entreprises</b>		
	Produit de vente des fiches de recensement de PME	20808000.00	3924550
	Abonnement	-	-

	Taxe sur utilisation d'installation sanitaire publique	2184000.00	1818000.00
	Amande transactionnelle sur l'hygiène	50.000.00	1525000.00
<b>SPORTS ET LOISIRS</b>			
	Quotité sur la publicité dans les installations sportives de la Ville, les produits des rencontres sportives à caractère national	240000.00	0.00
	Revenue des locations et d'utilisation des Complexes Sportifs appartenant à la Ville	50000.00	0.00
<b>Transports et Voies de Communications</b>			
27415253	Taxe de stationnement aux Parking Publics appartenant à la Ville et aménagés à cette fin	4617600.00	2744200.00
27415254	Taxes sur autorisation d'aménagement des Parking privés sur le domaine public de la Ville et la numérotation des moyens de transports en commun autres que les motos	450.000.00	390.000.00
17136315	Taxe homologation auto-école et Garage	300.000.00	0.00
	Taxe d'agrément des vendeurs des véhicules d'occasion	0.00	0.00
<b>Travaux Publics et Infrastructures</b>			
	Taxe de péage sur les ponts et Routes d'intérêts Urbains	0.00	0.00
	Produit des ventes des cercueils et Croix fabriqués par la Ville et vente des véhicules déclassés	10.000	0.00
270021500	Frais pour service de pompes funèbres organisées par la Ville	50.000.00	1038000.00
17136145	Taxe sur construction des caveaux	240.000.00	30.000.00
<b>URBANISME</b>			
	Taxe d'autorisation pour utilisation temporaire du domaine public urbain hormis pour construction et implantation destinées à la publicité	600.000.00	1000.000.00
	<b>Total</b>	556021000	337953330,22

- Montant transféré au code 0438 : 337 597 100 FC.
- Compte Banque : 356 227 .22 FC
- BALANCE : 337 953 330 .22 FC

Source rapport annuel 2019 de la mairie de kindu

### Annexe 2 : Evolution de la population de Kindu à travers les 3 communes de 2001 à 2019

Année	Commune de Kasuku					Commune Mikelenge					Commune Allunguli					Total général
	H	F	G	F	Tot	H	F	G	F	Tot	H	F	G	F	Tot	
2001	16853	20412	19818	20658	<b>77741</b>	20527	24897	24204	23820	<b>93448</b>	6558	7977	13125	15014	<b>42674</b>	<b>213863</b>
2002	16974	20255	20217	20043	<b>77489</b>	20527	24897	23204	23820	<b>92448</b>	7380	8906	13722	15369	<b>45377</b>	<b>215314</b>
2003	16975	20255	20217	20043	<b>77490</b>	19408	24258	24033	27170	<b>94869</b>	8037	9672	14577	16451	<b>48737</b>	<b>221096</b>
2004	18256	21501	21847	21874	<b>83478</b>	22448	25747	24923	24364	<b>97482</b>	8080	9136	18631	18608	<b>54455</b>	<b>235415</b>
2005	18233	20891	22680	22407	<b>84211</b>	23938	27372	28768	26104	<b>106182</b>	8750	9918	18481	21329	<b>58478</b>	<b>248871</b>
2006	18304	20745	24156	23798	<b>87003</b>	24173	27586	27004	26100	<b>104863</b>	9059	10332	19893	22796	<b>62080</b>	<b>253946</b>
2007	18408	20824	26136	25608	<b>90976</b>	24502	27823	27378	26495	<b>106198</b>	9346	10619	21357	24180	<b>65502</b>	<b>262676</b>
2008	20486	23943	26588	28528	<b>99545</b>	25208	28847	27772	26956	<b>108783</b>	9552	10896	22038	24801	<b>67287</b>	<b>275615</b>
2009	22931	26388	28683	31128	<b>109130</b>	33476	32170	32170	32184	<b>130000</b>	10929	11267	24069	27018	<b>73283</b>	<b>312413</b>
2010	24250	28119	30702	33246	<b>116317</b>	33895	37978	36750	37402	<b>146025</b>	10770	12831	25679	28406	<b>77686</b>	<b>340028</b>
2011	27461	31334	37217	40364	<b>136376</b>	34511	38980	37471	38080	<b>149042</b>	11177	12905	27408	29979	<b>81469</b>	<b>366887</b>
2012	30535	33613	43939	47582	<b>155669</b>	35251	39247	39014	39717	<b>153229</b>	11650	13483	28810	31368	<b>85311</b>	<b>394209</b>
2013	31121	33998	48543	51210	<b>160123</b>	35893	40012	42341	42001	<b>161120</b>	11908	14211	30213	32243	<b>91236</b>	<b>412479</b>
2014	31950	34396	50083	53833	<b>170262</b>	36911	41025	45080	46162	<b>169178</b>	12672	14480	32341	34525	<b>94018</b>	<b>433458</b>
2015	32401	33594	53240	57070	<b>176305</b>	38572	43138	47387	48868	<b>177965</b>	13167	15547	34052	36087	<b>98853</b>	<b>453123</b>
2016	32502	34670	56296	60292	<b>183760</b>	40343	45099	51084	52677	<b>189203</b>	14202	16690	37556	39500	<b>107948</b>	<b>480911</b>
2017	32759	34884	59278	63472	<b>190393</b>	42162	47027	56024	57928	<b>203141</b>	15090	17949	40434	42315	<b>115788</b>	<b>509322</b>
2018	33096	35233	62262	66397	<b>196988</b>	44166	49233	62329	64824	<b>220552</b>	16539	19815	45290	47070	<b>128714</b>	<b>546254</b>
2019	33719	35641	65857	69842	<b>205059</b>	46335	51568	66847	69604	<b>234354</b>	18330	21742	49441	51081	<b>140594</b>	<b>580007</b>

Source : Hôtel de ville de Kindu, Rapports annuels 2001-2019

Légende : H : homme, F : Femme/Fille, G : garçon

**Annexe 3****Répartition de la population congolaise par groupe d'âge et sexe en 2019**

<b>GROUPE D'AGE</b>	<b>MASCULIN</b>	<b>FEMININ</b>	<b>TOTAL</b>
0 – 4	39304	44931	84235
5 – 9	45409	50980	96389
10 – 14	46272	50333	96605
15 – 19	51640	49075	100715
20 - 24	10648	11608	22256
25 – 29	10109	12336	22445
30 - 34	10426	9257	19683
35 - 39	9943	10508	20451
40 - 44	9526	9684	19210
45 - 49	7075	7757	14832
50 - 54	7221	7319	14540
55 - 59	7165	8355	15520
60 - 64	7740	7679	15419
65 - 69	5234	6381	11615
70 - 74	4293	6228	10521
75 - 79	3893	4036	7929
80 - 84	2873	2434	5307
85 - 89	1758	516	2274
90 - 94	--	61	61
95 - 99	--	---	---
100 et Plus	---	---	---
<b>TOTAL VILLE</b>	<b>280529</b>	<b>299478</b>	<b>580007</b>

*Source : Hôtel de ville de Kindu, Rapport annuel 2019.*

**Annexe 4**  
**Situation actuelle de l'évolution quantitative des points d'approvisionnement en denrées alimentaires**

N°	Nom du Marché/Statut	Fréquence
Commune d'Alunguli (de 5 à 8)		
1	Le marché secondaire d'Alunguli (Principal)	Quotidienne
2	Le marché secondaire de KAMA II	Quotidienne
3	marché secondaire de KABONDO	Quotidienne
4	Le marché secondaire de MILANGA	Hebdomadaire
5	Le marché secondaire de LWABONDO	Hebdomadaire
6	Le marché secondaire de DILEMBE	Quotidienne
7	Le marché secondaire LOPOKELE	Hebdomadaire
8	Le marché secondaire SOKOBAINGA	Quotidienne
Commune de Kasuku (de 8 à 19)		
1	Le marché secondaire Omata	Quotidienne
2	Le marché secondaire de Basoko I	Quotidienne
3	Le marché secondaire de Basoko II	Quotidienne
4	Le marché secondaire Mackila	Quotidienne
5	Petit marché RVA	Quotidienne
6	Petit marché Mizizi	Quotidienne
7	Le marché secondaire Beach SARAH / ELILA	Hebdomadaire
8	Le marché secondaire FABA à Misenge	Hebdomadaire
9	Le marché secondaire château d'eau	Quotidienne
10	Le marché secondaire Centre-Ville	Quotidienne
11	Le marché secondaire Museketo	Quotidienne
12	Le marché secondaire cinquantenaire (RVA II)	Quotidienne
13	Le marché secondaire Kabolongo	Quotidienne
14	Petit marché Mupasa.	Quotidienne
15	Le marché secondaire Omata	Quotidienne
16	Le marché secondaire de Basoko I	Quotidienne
17	Le marché secondaire de Basoko II	Quotidienne
18	Le marché secondaire Mackila	Quotidienne
19	Petit marché RVA	Quotidienne
Commune de Mukelenge (de 7 à 8)		
1	Le marché secondaire de Mikelenge	Quotidienne
2	Le marché secondaire de MAKENGELE	Quotidienne
3	Le marché secondaire NEEMA (Brazza)	Quotidienne
4	Le marché secondaire KEPALA	Quotidienne
5	Le marché secondaire Beach MENDAKO	Hebdomadaire
6	Le marché secondaire Beach KOSAKOSA	Hebdomadaire
7	Le marché secondaire BA MUZEE	Quotidienne
8	Le marché Mikuluchini	Quotidienne

Source : Rapport annuel 2019 de la mairie de Kindu











**V. Questions destinées aux structures sanitaires**

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET UNIVERSITAIRE**  
**Université Pédagogique Nationale**  
**FACULTE DES SCIENCES**  
**Département de Géographie-Sciences de l'Environnement**  
**Kinshasa/NGALIEMA**



Monsieur, Madame, nous vous prions de répondre à ces questions pour nous permettre de réaliser notre mémoire de DEA. Merci

Nom de la structure : ..... Privée Publique

Médecins : généralistes (Nb) : ..... spécialistes (Nb) : .....

Qualité équipements : M. AB B TB E

Fréquences : période : du ..... au .....

Nombre de patients : .....

Profession :

N°	Profession	Effectifs	Pourcentage
1	Sans profession		
2	Agriculteurs		
3	Enseignants		
4	Agent de l'état		
5	Avocat /Magistrat		
6	Commerçants		
7	Haut cadres des entreprises		
8	Agents ONG (Nationale/internationale)		

## TABLE DES MATIÈRES

Dédicace .....	I
Remerciements .....	II
Sommaire .....	III
Sigles et abréviations .....	IV
Liste des cartes photos, tableaux et graphiques.....	V
Mots clés et résumé .....	VIII
INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	i
1. Contexte de l'étude : .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Kindu, une ville sans véritable gouvernance urbaine (territoriale) ? .....	2
2. Etat de la question à travers les études sur la dynamique spatiale, la gouvernance urbaine et le géogouvernance.....	3
3. Objectifs et intérêts de la recherche .....	17
3.1. Objectifs .....	17
3.2. Intérêts .....	17
4. Problématique et hypothèses de la recherche.....	17
4.1. Question principale de la recherche .....	17
4.2. Hypothèses de travail .....	20
5. Méthodologie de l'étude.....	21
5.1. Les méthodes utilisées.....	21
a. Méthode analytique et descriptive.....	21
b. Méthode systémique.....	21
c. Méthode comparative .....	21
d. Méthode hypothético-déductive .....	22
5.2. Les techniques de l'étude .....	22
a. Observation du terrain .....	22
c. Les enquêtes .....	23
6. Délimitation de l'étude.....	23
7. Difficultés rencontrées .....	24
8. Structure de l'étude .....	24
Chapitre premier : LA VILLE DE KINDU ET SA CROISSANCE URBAINE.....	26
1.1. Présentation des grands traits morphologiques de la ville de Kindu.....	26
1.1.1. Les traits physiques .....	27
1.1.2. Données pluviométriques .....	28
1.1.3. Sols, végétation et faune.....	30
1.1.4. Histoire urbaine de Kindu <sup>2</sup> .....	30
1.2. Kindu, une ville présente ou en devenir ? .....	32

1.3. La croissance démographique, une pression sur l'espace .....	33
1.4. Kindu, une ville moyenne .....	37
1.5. Les communes urbaines et leur composition spatiale .....	38
1.5.1. La commune de Kasuku, poumon économique de la ville de Kindu.....	41
1.5.2. La commune de Mikelenge, entité à cheval avec la chefferie de Bangengele.....	41
1.5.3. La commune d'ALUNGULI, une entité défavorisée du point de vue équipements .....	42
1.6. Les zones d'extension .....	42
1.6.1. Les lotissements anciens et les anciennes zones de ségrégation coloniale .....	43
1.6.2. Les zones non aedificandi .....	44
1.6.3. Zones d'extension "intentionnelle" .....	48
Conclusion partielle.....	51
Chapitre deuxième : EQUIPEMENTS D'ENCADREMENT URBAIN, UN THERMOMÈTRE DE L'ÉQUITÉ SOCIO-SPATIALE À KINDU .....	52
2.1. La disparité spatiale à Kindu, un vrai problème de gouvernance territoriale.....	52
2.2. Occupation et implantation inégale des équipements sociaux de base .....	53
2.2.1. La voirie urbaine à Kindu.....	53
2.2.2. Les infrastructures de distribution d'eau potable .....	56
2.2.3. Les infrastructures de distribution d'électricité.....	59
2.2.4. Les infrastructures sanitaires .....	60
<i>b. Centres de Santé et Hôpitaux privés</i> .....	63
2.2.5. Les infrastructures scolaires .....	64
2.3. Evolution spatiale de la ville de Kindu .....	68
2.3.1 Recul du couvert végétal .....	68
2.3.2. L'emprise du bâti sur le couvert végétal .....	71
Conclusion partielle.....	72
Chapitre troisième : LES ENJEUX ET DÉFIS DE LA GOUVERNANCE URBAINE À KINDU .....	73
3.1. Problématique global des enjeux et défis de la gouvernance.....	73
3.2. Les acteurs de la gouvernance à Kindu .....	74
3.2.1. Identification des acteurs urbains à Kindu .....	75
3.2.2. Les partenaires du développement .....	76
a. Acteurs de la société civile.....	76
b. Acteurs du niveau local .....	77
3.3. Domaines d'intervention .....	77
3.3.1. Les partenaires du développement (Les agences du système des Nations Unies). 77	
3.3.2. Les organisations internationales .....	78

3.3.3. Les organisations de la société civile locale.....	79
3.3.4. Les acteurs privés .....	80
3.4. Actions urbaines et gouvernance locale .....	80
3.4.1. Dans le domaine sanitaire .....	82
3.4.2. Dans le domaine de l'éducation .....	82
3.4.3. Les infrastructures routières .....	83
3.5. Les difficultés des acteurs de la gouvernance .....	85
Conclusion partielle.....	86
Chapitre quatrième : <b>PROBLEMES DE GOUVERNANCE TERRITORIALE A KINDU</b> ..	87
4.1. Inventaire des difficultés de la gouvernance urbaine à Kindu .....	87
4.1.1. Difficultés d'accès aux services sociaux de base .....	87
a. Accès à l'eau potable : .....	87
b. Accès à l'électricité : .....	89
c. Accès aux soins de santé primaire : .....	90
d. Accès à l'aménagement .....	91
4.1.2. Difficultés d'ordre économique et financier .....	92
4.1.3. Difficultés d'ordre socio-politique .....	94
4.1.6. Difficulté d'ordre environnemental.....	96
4.2. Atouts de la gouvernance urbaine .....	97
4.2.1. Les potentialités physiques.....	97
4.2.1.1. Dans le domaine agro-pastoral .....	98
4.2.1.2. Les atouts liés à l'habitat .....	99
4.2.1.3. Les atouts dans le domaine de transport.....	100
a. L'abondance des voies de communication.....	100
b. La présence des grandes infrastructures de transport.....	101
4.2.1.4. Les atouts liés à l'eau et à l'assainissement.....	101
4.2.2. Les atouts en rapport avec la gestion de la ville.....	102
4.2.3. Les atouts sociodémographiques.....	102
4.2.4. Le secteur de santé .....	103
Chapitre cinquième : .....	106
<b>LES PERSPECTIVES DE GESTION URBAINE À KINDU</b> .....	106
5.1. Les stratégies spatiales de développement : vers une décentralisation affirmée ?.....	106
5.2. Perspectives d'aménagement : un diagnostic partagé et/ou actualisé .....	110
5.2.1. Sur le plan de la gouvernance et de l'aménagement urbains .....	111
5.2.2. Accès aux services de base (eau et électricité).....	111
5.2.3. Le secteur de transport et l'approvisionnement en biens et services .....	112

5.2.4. Sur le plan socio-économique .....	113
5.3. Le secteur des finances urbaines et la gestion participative .....	114
5.4. La gestion spatiale éco-citoyenne et équitable, une possibilité pour Kindu .....	115
5.4.1. De la frustration à la capitalisation des atouts de la commune d'Alunguli .....	118
a. Ses élites politiques et intellectuelles .....	118
b. Conditions physiques et situation géographique propices .....	118
5.4.2. La gestion spatiale actualisée et équitable.....	119
Conclusion partielle.....	121
CONCLUSION GÉNÉRALE .....	122
BIBLIOGRAPHIE .....	125
ANNEXES .....	133
Annexe 1 : Budget de la ville de Kindu exercice 2019 .....	134
Annexe 2 : Evolution de la population de Kindu à travers les 3 communes de 2001 à 2019	
137	
Annexe 3: Répartition de la population congolaise par groupe d'âge et sexe en 2019.....	138
Annexe 4: Situation actuelle de l'évolution quantitative des points d'approvisionnement en	
denrées alimentaires .....	139
Annexe 5 : Protocole de récolte des données .....	140
TABLE DES MATIÈRES .....	145